

l'Europe
s'engage
à La Réunion



Union Européenne



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RAPPORT ANNUEL D'ÉXECUTION FEDER 2012

Programme Opérationnel FEDER CONVERGENCE 2007 – 2013

CCI 2007 FR 161 PO 044

État membre : France
Région : île de La Réunion
Objectif : Convergence



Sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
1. IDENTIFICATION	5
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL	6
2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis	6
2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel	6
2.1.2 Informations financières (données financières exprimées en milliers d'euros)	6
2.1.3 Participation allouée par groupes cibles	13
2.1.4 Participation remboursée ou réutilisée	13
2.1.5 Analyse qualitative du PO FEDER	14
2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire	15
2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence	15
2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics	19
2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement	19
2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination	20
2.2.4.1 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes	20
2.2.4.2 Promotion de la non discrimination	21
2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	22
2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)	24
2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer	24
2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »	25
2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer	30
2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer	33
2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion	35
2.4.6 Loi de modernisation de l'agriculture	37
2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)	38
2.6. Complémentarité avec d'autres instruments	38
2.7. Modalités de suivi	40
2.7.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2012	40
2.7.2 Actions relatives au niveau national	45
2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales	45
2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS)	62
2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)	63
3. MISE EN ŒUVRE PAR AXES PRIORITAIRES	64
3.1 - Axe prioritaire 1 : Amélioration de la compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain	65
3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis par objectif	69
3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	80
3.2 Axe prioritaire 2 : Amélioration de la compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international	81
3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis	84
3.2.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	100
3.3. Axe prioritaire 3 : Amélioration de la compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance	100
3.3.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis	105
3.3.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y remédier	134
3.4 – Axe prioritaire 4 : Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie	135
3.4.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis	140
3.4.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	156



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

4. GRANDS PROJETS.....	157
5. ASSISTANCE TECHNIQUE.....	164
6. INFORMATION ET PUBLICITE.....	165



Introduction

Approbation du Programme Opérationnel FEDER Convergence de l'île de la Réunion

A l'issue d'une longue année de négociation, le PO FEDER Convergence de l'île de La Réunion (CCI 2007FR161PO004) a été approuvé par la Commission Européenne le 20 Décembre 2007, date symbolique marquant l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage sur l'île. Le PO révisé à l'issue de l'examen à mi-parcours a été approuvé par la Commission Européenne le 30 mars 2012.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 67 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n°1260/1999 « pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2012.

L'année 2012 constitue la cinquième année complète au cours de laquelle la programmation d'opérations au titre de l'objectif convergence est effective. Le niveau de programmation est satisfaisant, tandis que les demandes de remboursement adressées à la Commission progressent en volume.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.



1. Identification

PROGRAMME OPÉRATIONNEL

Convergence
Île de La Réunion
2007 – 2013

N° CCI 2007FR161PO004

P.O FEDER Convergence – Ile de La
Réunion

RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION

Année 2012



2. Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel

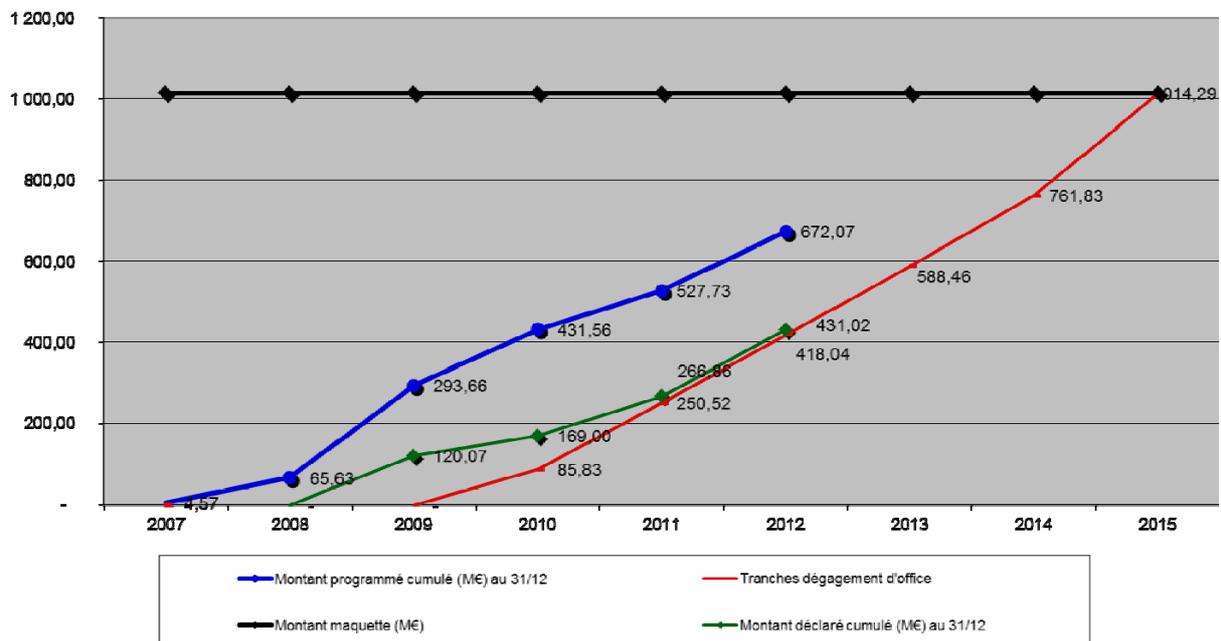
2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis

2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel

Le renseignement des indicateurs relatifs à l'avancement physique du programme opérationnel a été réalisé au niveau du « § 3 – mise en œuvre par axes prioritaires » pour les différents objectifs stratégiques des axes prioritaires 1, 2, 3 et 4.

2.1.2 Informations financières (données financières exprimées en milliers d'euros)

Evolution annuelle de la programmation du FEDER Convergence Ile de la Réunion
au 31 décembre 2012





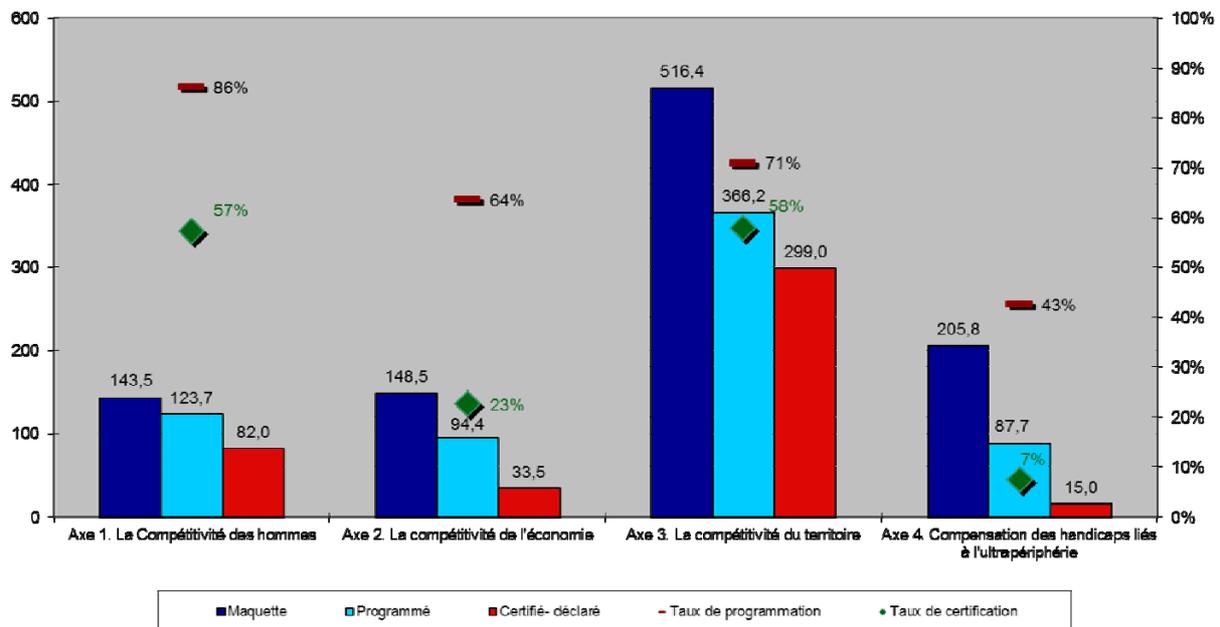
Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2012

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Montant maquette (M€)	1 014,29	1 014,29	1 014,29	1 014,29	1 014,29	1 014,29
Montant programmé cumulé (M€)	4,57	65,63	293,66	431,56	527,73	672,07
Progression de la programmation par rapport au RAE 2011				47%	22%	27%
Montant déclaré cumulé (M€) au 31/12	-	-	120,07	169,00	266,86	431,02
Progression des dépenses déclarées certifiées par rapport au RAE 2011				41%	58%	62%
Tranches dégageant d'office	-	-	-	85,83	250,52	418,04
Avancement de la programmation par rapport à la maquette %	0%	6%	29%	43%	52%	66%
Avancement des montants certifiés déclarés par rapport à la maquette %	0%	0%	12%	17%	26%	42%
Rapport montant certifié déclaré / montant programmé	0%	0%	41%	39%	51%	64%

Au 31 décembre 2012, la programmation du FEDER est à un niveau satisfaisant avec 66 % de la maquette financière programmée.

S'agissant de la certification des dépenses, le rythme reste soutenu et conforme aux prévisions. La proportion de montants certifiés déclarés à la Commission au regard des montants programmés est passé de 51 % en 2011 à 64 % en 2012.

Avancement du programme FEDER Convergence Réunion (M€)





Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

2012					
Programmation UE en millions d'Euros	Axe 1. La Compétitivité des hommes	Axe 2. La compétitivité de l'économie	Axe 3. La compétitivité du territoire	Axe 4. Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie	Total
Maquette	143,5	148,5	516,4	205,8	1014,224
Programmé	123,7	94,4	366,2	87,7	672,1
Certifié- déclaré	82,0	33,5	299,0	15,0	431,0
Taux de programmation	86%	64%	71%	43%	66%
<i>Progression de la programmation par rapport au RAE 2011</i>	31%	27%	17%	97%	27%
Taux de certification	57%	23%	58%	7%	42%
<i>Progression de la certification par rapport au RAE 2011</i>	87%	84%	53%	54%	61%

- ✓ **L'axe 1** : le retard pris au démarrage a été rattrapé avec la programmation de structures d'accueil des personnes âgées et de projets de construction et réhabilitation de collèges auxquelles s'ajoutent des opérations de valorisation du patrimoine et des dossiers d'assistance technique. Les dépenses déclarées sont en hausse significatives (+ 87 % par rapport à 2011).
- ✓ **L'axe 2** : la programmation (64%) et les dépenses déclarées (23%) sont en lente progression. Le retard pris au démarrage n'a pas été rattrapé et le dynamisme des investissements productifs est freiné par la crise mondiale. Cependant pour cette année 2012, il est à noter une reprise encourageante au niveau des investissements soutenus en faveur des entreprises conjuguée à une progression de la déclaration des dépenses en hausse de 84 % par rapport à l'année précédente.
- ✓ **L'axe 3** : le bon niveau de programmation (71 %) et de certification (58 %) résultent de la réalisation de la route des tamarins et des équipements publics en matière d'assainissement notamment.
- ✓ **L'axe 4** : la programmation (43 %) et les dépenses déclarées (7 %) sont inférieurs à celui des autres axes. Le retard pris au démarrage, en raison notamment de l'agrément tardif de régimes d'aides, n'a pas été rattrapé et le dynamisme des entreprises de production a été ralenti par la crise mondiale, s'agissant des aides au fret extrants et intrants. Néanmoins, la mise en œuvre récente du dispositif d'aide aux zones d'activités offre des perspectives de programmation importantes.

Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
---	---------------------------------------	------------------	--	---

Axe prioritaire 1 : La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain	193 675 655,43	183 933 972,92	9 741 682,51	97 794 642,95	53 714 343,52
Axe prioritaire 2 : La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise	128 443 367,51	98 386 486,81	30 056 880,70	54 206 027,20	23 875 945,29
Axe prioritaire 3 : La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performances	563 631 384,59	519 892 285,57	43 739 099,02	222 455 644,65	247 665 341,96
Axe prioritaire 4 : Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie	42 196 839,60	31 107 829,39	11 089 010,21	23 728 667,37	7 016 729,05
Total général	927 947 247,13	833 320 574,69	94 626 672,44	398 184 981,87	332 272 359,82
Total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général	927 947 247,13	833 320 574,69	94 626 672,44	398 184 981,87	332 272 359,82

Les remontées de dépenses des bénéficiaires ont permis d'adresser 9 déclarations de dépenses à la Commission. Le montant des remboursements communautaires s'élève à 332 272 359,82 euros. Un paiement de 98 549 392,01 euros relatif à la dernière déclaration de dépenses n'avait pas encore été effectué par la Commission à cette date.



Ventilation cumulée des allocations de la contribution communautaire par catégorie

N° de référence de la Commission : N° 2007 FR161PO004

Nom du programme : PO Convergence « Ile de La Réunion »

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné : 30/04/2012

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	
01 - Activités de RDT dans les centres de recherche	Aide non remboursable	Région ultrapériphérique	01 – Agriculture, chasse, sylviculture	Ile de la Réunion	3 291 998,40
			21 – Activités liées à l'environnement		600 000,00
			22 – Autres services non spécifiés		7 459 539,89
			22 – Autres services non spécifiés		11 540 000,00
			22 – Autres services non spécifiés		5 980 329,61
			22 – Autres services non spécifiés		4 606 329,88
			00 – Sans objet		3 113 598,70
			06 – Industries manufacturières non spécifiées		13 018 642,93
			10 – Postes et télécommunication		2 156 919,58
			14 – Hôtels et restaurants		7 847 812,61
08 – Autres investissements dans les entreprises			15 – activités financières		16 872 877,00



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	Montant
09 – Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME			22 – Autres services non spécifiés		7 356 308,19
10 – Infrastructures téléphoniques (y compris réseaux à large bande)			10- Postes et télécommunications		6 474 500,00
13-Services et applications pour le citoyen	Aide non remboursable	Région ultrapériphérique	10- Postes et télécommunications	Ile de la Réunion	2 056 993,28
15 – Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME			10- Postes et télécommunications		714 625,70
20 – Autoroutes			11 - transports		93 657 226,35
23 – Routes régionales / locales			11 - Transports		1 057 663,00
25 – Transports Urbains			11 - Transports		2 726 996,25
26 – Transports multimodaux			11 - Transports		13 233 450,46
29 - Aéroports			11 - Transports		30 896 454,50
30 – Ports			11 - Transports		5 500 000,00
39 – Énergies renouvelables : énergie éolienne			08 – Production et distribution d'électricité		18 317 361,48
44 – Gestion des déchets ménagers et industriels			12 - Construction		18 621 697,00
45 – Eau potable			09 – Captage, traitement et distribution d'eau		63 973 564,36
46 – Eaux usées			09 – Captage, traitement et distribution d'eau		104 196 648,12
51 – Promotion de la biodiversité et protection de la nature			21 – autres activités liées à l'environnement		3 667 090,57
53 – Prévention des risques			12 - Construction		6 663 780,00
53 – Prévention des risques			22 – Autres services non spécifiés		1 500 000,00
55 – Promotion des actifs naturels			12 - Construction		15 256 841,94
56 – Protection et valorisation du patrimoine naturel	12 - Construction	7 448 205,14			



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	Montant
57 – Autres aides à l'amélioration des services touristiques			14 – Hôtels et restaurants		9 488 985,23
58 – Protection et préservation du patrimoine culturel			22 – Autres services non spécifiés		2 507 176,34
60 – Autres aides à l'amélioration des services culturels			22 – Autres services non spécifiés		800 000,00
61 – Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale			12 - Construction		14 718 203,38
72 – Élaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation			22 – Autres services non spécifiés		1 116 548,52
75 – Infrastructures pour l'éducation			18 – Éducation		95 801 254,30
76 – Infrastructures pour la santé			19 – Activités pour la santé humaine		15 000 000
79 – Autres infrastructures sociales			20 – Action sociale, services collectifs, sociaux et personnels		6 898 000,00
82 – Compensation des surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale			01 – Agriculture, chasse, sylviculture		547 800,00
			06 – Industries manufacturières non spécifiées		40 965 351,13
			10 – Postes et télécommunications		
			21 – autres activités liées à l'environnement		1 621 631,07
84 - Soutien visant à compenser les surcoûts liés aux conditions climatiques et aux difficultés du relief			21 – autres activités liées à l'environnement		77 250,73
85 – Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle			22 – Autres services non spécifiés		2 721 672,94
				Total	672 071 328,58



2.1.3 Participation allouée par groupes cibles

Sans objet pour l'année 2012.

2.1.4 Participation remboursée ou réutilisée

Sans objet pour l'année 2012.



2.1.5 Analyse qualitative du PO FEDER

Le niveau de programmation constaté est plutôt satisfaisant avec 672,07 millions d'euros de FEDER programmés, soit près de 66 % du montant disponible.

Les efforts d'investissement dans le domaine de l'eau demeurent importants. Depuis le début du programme, plus de 168 millions d'euros de FEDER ont été mobilisés (soit 17 % de la maquette totale du FEDER) pour soutenir des opérations d'investissements dans le traitement et le captage d'eau. Il s'agit notamment des projets de traitement d'eaux usées, domaine dans lequel La Réunion présente de nombreux retards que ce soit pour les réseaux de transfert ou pour les stations de traitement.

Durant l'année 2012, 100 % de la maquette portant sur les infrastructures sanitaires ont été programmé pour un montant de 15 millions d'euros. Le pôle sanitaire Est est livré, et devrait pouvoir faire l'objet d'une certification rapide en 2013.

S'agissant de la recherche et l'innovation, environ 33,6 millions d'euros de fonds communautaires ont été investis depuis le début de la programmation. Pour l'année 2012, 19 projets de recherche ont été soutenus.

Avec la programmation en 2012 de 4,08 millions d'euros pour la dotation du FCPR Réunion Développement, le montant consacré au développement des entreprises s'élève à environ 47 millions d'euros de FEDER depuis le début de la programmation. Il s'agit principalement d'encourager les entreprises dans leurs investissements productifs afin de renforcer leur compétitivité.

La reprise des investissements se poursuit en 2012 avec 5,3 millions d'euros de programmation pour les investissements des entreprises industrielles et artisanales, représentant le plus haut niveau de programmation annuel (contre 2,6 millions d'euros l'année précédente).

Parallèlement, le dispositif de compensation des surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation du territoire en abaissant le coût des intrants productifs pour les entreprises locales poursuit sa progression, avec 15,583 millions d'euros programmés contre 13,185 l'année précédente.

S'agissant des réalisations du projet Trans Eco Express, l'année 2012 a connu les premières programmations d'études de maitrises d'œuvre et de travaux pour un montant de 13,233 M€ soit 34 % des crédits disponibles.

Enfin, on constate toujours en 2012, que les activités économiques qui mobilisent le plus de fonds communautaires sont la construction, les transports et le captage, traitement et distribution de l'eau, soit près de 73 % des sommes programmées depuis le début du programme. Cette situation est bien la traduction de la phase de rattrapage dans laquelle se trouve La Réunion dans ces domaines. En effet, d'importants efforts sont déployés localement afin de développer les services de base pour la population locale.



2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire

Le programme a fait l'objet d'une adoption formelle par les services de la Commission en date du 20 décembre 2007.

À cette date, aucune modification n'a été apportée au document permettant d'altérer sa conformité au droit communautaire. Par ailleurs, la réglementation n'a pas connu de modification substantielle nécessitant une révision du programme.

La réflexion sur la prise en compte des dépenses relatives aux améliorations de l'efficacité énergétique dans les logements était en cours au sein des services de la Commission en 2008 et elle a abouti à une modification des règlements en 2009. Cependant, lors de la rédaction du programme opérationnel, les dispositifs permettant la prise en compte de ce type de dépenses étaient prévus en mentionnant qu'ils ne pourraient être mis en œuvre qu'à la suite d'une modification de la réglementation.

En 2010, les principales modifications réglementaires ont porté principalement sur les dispositions relatives à la procédure « grand projet » et à l'ingénierie financière.

S'agissant des opérations relevant de la procédure « grand projet », les dossiers de l'annexe XXI ont été modifiés en conséquence pour les projets du transfert des eaux et de la route des tamarins. De plus, l'opération de construction du centre de dépollution des eaux de Cambaie ayant un coût de 26 millions d'euros, elle ne fera plus l'objet d'une procédure « grand projet ».

S'agissant de l'ingénierie financière, les modifications apportées seront prises en compte dans la gestion à venir des dispositifs locaux.

2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales ont respecté les dispositions et procédures prévues dans les textes réglementaires découlant de l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

La modification majeure par rapport au démarrage de la période 2000-2006 réside dans la simplification des procédures pour les aides à l'investissement.

Ainsi, grâce :

- aux règles communautaires en matière d'exemption de notification ;
- à la notification par la France d'un régime cadre d'exemption (n°XR 61) ;
- à la reconduction de plusieurs régimes d'aides au plan local jusqu'au 31-12-2008 ;

Neuf régimes d'aides à l'investissement privé ont été publiés dès juillet 2007 :

- hôtels classés de tourisme ;
- restaurants classés de tourisme ;
- investissements en matière de TIC ;
- prime régionale à la modernisation des TPE ;
- prime régionale à la création des TPE ;
- appui aux investissements des unités industrielles ;
- aides aux entreprises pour la gestion des déchets ;



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

- aides en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

Deux régimes d'aides supplémentaires relatifs aux surcoûts dus aux handicaps liés au caractère ultrapériphérique de La Réunion ont été agréés en 2010, il s'agit :

- de l'aide d'Etat N° 526/2009 relative à l'aide au transport des déchets dangereux approuvée le 24 février 2010,
- de l'aide d'Etat N° 654/2009 relative à l'aménagement de zones d'activités à la Réunion approuvée le 6 juillet 2010.

Par ailleurs, s'agissant du régime d'aide « zone d'activités », il a fait l'objet d'une première transmission par la Préfecture au Secrétariat d'État à l'Outre – Mer (SEOM) pour notification simplifiée dès le 19 juillet 2007. Une nouvelle transmission au SEOM est intervenue le 05 juin 2008 pour une notification par la procédure normale. Au 31 décembre 2008, le régime n'était donc pas encore opérationnel.



Tableau des aides d'état à portée régionale en lien avec le PO FEDER

Intitulé de l'aide	Intitulé de la mesure concernée	Procédure de mise en œuvre utilisée	Base juridique
			Réglementation nationale et /ou communautaire et/ou régime d'aide
Hôtels classés de tourisme	Mesure 2-08 - Aides aux entreprises touristiques	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2008
Restaurants classés de tourisme			
Produits liés aux loisirs touristiques			
Aides aux investissements matériels et immatériels NTIC - volet 1	Mesure 2-12 - Investissements des entreprises TIC		Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2008
Aides aux investissements matériels et immatériels NTIC - volet 2			Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption RDI N° X-60/2009
Aides aux investissements matériels et immatériels NTIC - actions collectives	Mesure 2-13 -actions publiques ou collectives TIC en faveur de l'économie marchande	Notification	Aide aux actions collectives NN 120/1990 approuvé le 3 juillet 1991 pour une durée illimitée
SCR Réunion Développement	Mesure 2-15 - Ingénierie financière -Capital investissement		Aide d'Etat N 629/2007 "régime cadre d'interventions publiques en capital investissement régional » prolongé et adapté l'aide d'Etat N° 415/2010 du 31 mars 2011
Fonds DOM	Mesure 2-16 - Ingénierie financière -Fonds de garantie		Aides d'Etat N 627/2006 - fonds de garantie "Fonds DOM"
Commission de garantie	Mesure 2-17 - Ingénierie financière Commission de garantie Sofaris	De Minimis	Règlement général "de-minimis" CE N° 1998-2006 du 15 décembre 2006
Réunion Entreprendre	Mesure 2-18 - Ingénierie financière - Prêts		Règlement général "de-minimis" CE N° 1998-2006 du 15 décembre 2006
Encourager des actions collectives ou d'intérêt général	Mesure 2-19 - Consolidation du tissu économique et des réseaux	Notification	Aide aux actions collectives NN 120/1990 approuvé le 3 juillet 1991 pour une durée illimitée
Prime régionale à la création de TPE Prime régionale à la modernisation de TPE Appui aux investissements des unités industrielles	Mesure 2-20 - Aide aux investissements des entreprises industrielles et artisanales	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2008



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

PO FEDER			
Intitulé de l'aide	Intitulé de la mesure concernée	Procédure de mise en œuvre utilisée	Base juridique
Fonds Régional d'Aide au Conseil	Mesure 2-22 - Aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE (industrie, artisanat et commerce)	Notification	Aide N 2/99 de la Commission du 5 janvier 2000 pour une durée illimitée
Fournitures d'énergies respectueuses de l'environnement	Mesure 3-17 - Fournitures d'énergies respectueuses de l'environnement	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2009
Soutien aux entreprises en matière de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie	Mesure 3-18 - Soutien aux entreprises en matière de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2010
Acheminement fret - extrants	Mesure 4-01 - Acheminement fret - extrants	Notification	Aide N 199/2007 de la Commission du 20 mai 2008 jusqu'au 31 décembre 2013
Acheminement fret - intrants industriels	Mesure 4-02 - Acheminement fret - intrants industriels	Notification	Aide N 199/2007 de la Commission du 20 mai 2008 jusqu'au 31 décembre 2013
Acheminement fret - produits phytosanitaires et engrais	Mesure 4-03 - Acheminement fret - produits phytosanitaires et engrais	Notification	Aide N 199/2007 de la Commission du 20 mai 2008 jusqu'au 31 décembre 2013
Zones d'activités	Mesure 4-13 -Zones d'activités	Notification	Aide N 604/2009 de la Commission du 6 juillet 2010 jusqu'au 31 décembre 2013
Exportation de déchets dangereux	Mesure 4-04 -Exportation de déchets dangereux	Notification	Aide N 526/2009 de la Commission du 24 février 2010 jusqu'au 31 décembre 2013



La validité de 14 régimes d'aide a expiré au 31 Décembre 2008. Ainsi, les partenaires, et notamment la Région Réunion, ont lancé une vaste réflexion en lien avec le Comité Economique et Social sur le dispositif d'aides à destination des acteurs économiques. Il s'agissait, notamment, d'évaluer l'efficacité économique des soutiens financiers.

Cependant, cette étude a été conduite dans un contexte non stabilisé dans l'attente d'une plus grande visibilité sur les orientations de l'État en matière de développement économique pour les DOM. La principale préconisation du bureau d'étude réside dans la majoration des taux d'intervention en fonction du respect des critères suivants :

- L'innovation,
- L'appartenance à un Domaine d'Activités Stratégique (DAS),
- L'ouverture à l'international et l'exposition à la concurrence extérieure,
- La contribution à l'emploi,
- La protection de l'environnement et l'aménagement du territoire.

Compte – tenu de la nécessité de poursuivre la réflexion en cours, les régimes d'aides ont été prorogés jusqu'au 1^{er} juillet 2010, exceptés les dispositifs existants en faveur des entreprises des filières « déchets » et « énergie » qui ont été reconduits jusqu'au 31 décembre 2010.

L'ensemble des aides aux entreprises ont été prorogés jusqu'au 31 décembre 2013.

2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics

L'autorité de gestion confirme qu'elle s'assure que les marchés publics et concessions concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEDER sont en conformité avec les dispositions communautaires en vigueur.

L'autorité de gestion rappelle qu'elle s'est engagée à vérifier que les marchés publics et concessions attribués concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEDER sont en conformité aux règles des directives 2004/17/CE, 2004/18/CE, règlement CE n°1564/2005 ou aux principes du Traité où ils s'appliquent.

Ainsi, les services instructeurs vérifient ce point pour chaque dossier dont le bénéficiaire est un organisme public.

2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement

Depuis le début de la programmation, l'autorité de gestion et l'ensemble du partenariat a placé la protection et l'amélioration de l'environnement comme un enjeu majeur de la période 2007 – 2013.

Globalement, près 212 millions d'euros, soit 61 % des montants FEDER de l'axe 3 programmés depuis le début de la programmation ont soutenu des opérations ayant un impact positif sur l'environnement. En effet, les crédits communautaires ont été mobilisés de manière importante sur les thématiques relatives à l'eau, le traitement des déchets, le développement des énergies renouvelables et la prévention des inondations. S'agissant des projets en faveur du traitement des eaux usées, une enveloppe de l'ordre de 76 millions d'euros de a été investie depuis le début de programme. Il s'agit d'intervenir tant au niveau



des infrastructures que des réseaux d'adduction afin de respecter les normes communautaires en vigueur.

L'action en faveur du respect de l'environnement se traduit également par un encouragement en direction du développement des énergies renouvelables. Une enveloppe FEDER de 18 M€ d'euros a soutenu principalement la production d'électricité à partir d'unité photovoltaïque ou d'aérogénérateur. L'intérêt de ce type de projet est d'une part de diminuer l'importation d'hydrocarbures sur le territoire et la facture énergétique et, d'autre part, de réduire les émissions de gaz carbonique. En 2010, un soutien appuyé a été engagé pour l'installation de chauffe – eau solaire sur les logement sociaux ; ce qui permet, d'une part, de diminuer le recours aux énergies fossiles, et, d'autre part, de diminuer les rejets de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, d'importants efforts sont déployés dans le cadre de la gestion des déchets ménagers et industriels. Il s'agit de développer le tri sélectif en multipliant sur le territoire les déchèteries comme les bornes d'apport volontaire. Certaines actions en direction des entreprises concernent également la réduction des déchets à la source ou leur valorisation, permettant ainsi de créer une valeur ajoutée supplémentaire à partir de la même quantité d'intrants.

Enfin, plusieurs projets soutenus au titre du PO FEDER, mobilisant un montant de près de 3,6 millions d'euros, concernent directement la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Il s'agit, à titre d'exemple, d'opérations de restauration des milieux sensibles ou de recherche sur les milieux ou la faune. En effet, une meilleure connaissance des biotopes et de leurs habitants constitue un atout majeur pour leur préservation.

2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination

2.2.4.1 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes

Les interventions prévues au titre du FSE prennent en compte de manière permanente la problématique de l'égalité des chances hommes-femmes.

L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision ;
- égalité professionnelle ;
- égalité en droit et en dignité ;
- articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela, avec le concours du FSE, un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.



2.2.4.2 Promotion de la non discrimination

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
 - préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds (CLS) permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ;
 - veillant à que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination (notamment grâce à Internet avec un accès adapté au site www.reunioneurope.org pour les déficients visuels) ;
 - mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera, d'une part, à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes lorsque de tels besoins sont manifestes ;
 - soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées, lutte contre l'illettrisme...). Ainsi, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes a pu être abordée en 2012 à travers deux actions :
- le programme annuel de la structure Chancegal dont les principales actions concernent :
 - des formations au respect mutuel des deux sexes pour faire reculer à terme les représentations stéréotypées du rôle de l'homme et de la femme dans la société et lutter contre les violences faites aux femmes ;
 - la sensibilisation à la mixité professionnelle pour encourager la parité filles garçons dans les filières porteuses d'avenir ;
 - la sensibilisation au développement d'une éducation à la mixité s'appuyant sur la culture des jeunes ;
 - la production et la diffusion d'outils de communication ;
 - la formation des personnels en matière d'égalité des chances ;
 - le développement de la recherche par la réalisation d'une action d'intégration de la démarche égalité dans deux établissements scolaires pilotes ;
 - et, la reconduction de l'action « FLO8 » destinée exclusivement aux femmes sans emploi, sans expérience professionnelle, mais désireuses de s'insérer professionnellement. Les difficultés d'insertion de ces femmes sont prises en compte de façon globale sous la forme d'un accompagnement spécifique. 90 femmes ont bénéficié de cet accompagnement en 2012.



2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Dans un contexte de début de programmation avec un P.O adopté tardivement, la principale difficulté rencontrée en 2008 réside dans l'absence de versement de fonds européens pour faire face au commencement des premières opérations, et notamment des programmes d'actions de l'année 2008.

Ainsi, afin de ne pas pénaliser les porteurs de projets, certaines opérations ont été prises en charge au titre du DOCUP 2000 – 2006, dans la mesure où leurs dates d'achèvement était antérieure au 31 Décembre 2008.

L'année 2008 est une année de transition entre deux périodes de programmation qui a fortement mobilisé l'ensemble des acteurs sur la définition des procédures de gestion des programmes 2007-2013. Au titre du DOCUP, elle a été marquée par la mise en œuvre des lignes directrices relatives à la clôture des interventions 2000-2006 afin d'optimiser les conditions de clôture du programme. De ce fait, les services concernés ont concentré leurs efforts sur le suivi des dossiers déjà programmés afin de maintenir une vigilance sur les dossiers à déprogrammer et d'identifier les difficultés éventuelles de réalisation. Cette situation de chevauchement entre deux programmations explique le retard de démarrage du P.O FEDER 2007 – 2013. En effet, la priorité a été donnée clairement aux services gestionnaires de préparer la clôture du DOCUP avec un objectif clair de ne perdre aucun crédit. Compte tenu de l'avancement des grands projets (Route des Tamarins et Transfert des eaux de l'Est vers l'Ouest), les perspectives de dépasser le seuil du dégageant d'office en 2009 semblent raisonnables et ont donc permis de mobiliser pleinement les services sur le solde des opérations programmées sur la période 2000 – 2006.

L'année 2010 a été marquée par la renégociation du Protocole de Matignon. Cette nouvelle donne a impacté l'exercice de révision à mi – parcours des programmes communautaires et nécessité une réorientation des crédits communautaires sur des opérations dont les débuts de réalisation ne devraient intervenir que dans le dernier tiers de la période de programmation. Les travaux de révision ont été également marqués par une charge de travail importante dans un contexte d'une programmation très dynamique. Les arbitrages financiers ont ainsi été rendus à la suite de choix difficiles.

S'agissant de l'aide au fret, dont le régime d'aide avait été agréé tardivement, il a fallu concilier les règles d'éligibilité temporelle avec le rattrapage nécessaire des opérations réalisées en début de programmation. Des programmations pluriannuelles ont donc été engagées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération de construction de la station d'épuration du Grand Prado, une difficulté importante est apparue liée au recours à la procédure de concession publique. Dans ce dispositif, le bénéficiaire ne supporte pas la dépense, et ne peut donc pas présenter de factures acquittées. De nombreux échanges ont eu lieu entre les différents acteurs, les services de l'autorité de gestion et les services de la Commission pour trouver une solution liant le partenaire public et le concessionnaire privé. Une note sera adressée à la Commission pour la solliciter formellement sur ce point.

Au niveau du soutien au monde économique, l'année 2010 restera marquée par la fragilisation de groupes économiques importants sur la place, dont l'un des effets importants aura été d'entraîner une forte prudence chez les établissements de crédits locaux.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2012

L'année 2011 a été marquée par le croisement de diverses contraintes engendrant un surcroît d'activité pour les services. A l'obligation de répondre à l'audit CICC de mai 2011 s'est conjuguée l'accentuation des efforts pour la remontée des dépenses pour éviter le dégagement d'office. Rappelons que la stratégie de certification des dépenses qui avait présidé aux choix précédents a amené logiquement à une accentuation des efforts en 2011.

L'année 2012 est une année charnière au cours de laquelle les travaux de préparation des programmes 2014-2020 ont commencé. En effet, un diagnostic territorial stratégique a été réalisé au deuxième semestre 2012, mobilisant les services déjà en surcroît d'activité pour apporter les réponses aux obligations des suites de contrôles et pour augmenter le rythme de la remontée des dépenses dans l'objectif d'éviter le dégagement d'office.



2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)

2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-Mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.

Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existant, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficiente.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

Description

- Dans son titre 1er, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars dernier. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).
- Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR / IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti. (articles 4 à 7) Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène.

Ces secteurs sont :

- la recherche développement
- les technologies de l'information, communication
- l'agro-nutrition
- les énergies renouvelables
- l'environnement
- le tourisme



Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de ré allocation des moyens (TVA-Non Perçue Récupérable, aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31 créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)

- Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et intermédiaire, mais y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des Opérateurs du Logement Social et qui a pour ambition de répondre aux engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.
- Dans son titre IV, la loi LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'Agence de l'Outre-Mer de la Mobilité LADOM) qui, à travers la mise en place de GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité. (art. 50)
- Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra tous les deux ans rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines.

2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir **l'Etat et les représentants de la société civile** afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un **comité opérationnel Outre-mer a été créé.**

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.

Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.

Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.



Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Réduction des consommations d'énergie des bâtiments
- Urbanisme
- Transports
- Energie
- Recherche dans le domaine du développement durable
- Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels
- Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable
- Gestion intégrée de la mer et du littoral
- Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres Ier à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :

- **dans le domaine de l'énergie :**
 - parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités ;
 - développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer ;
 - développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030 ;
 - engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité ;
 - adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer.



• **dans le domaine des déchets :**

- atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ;
- prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer ;
- favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales.

• **dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :**

- mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables ;
- valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 ;
- réaliser, d'ici à 2010, un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane ;
- mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.

• **dans le domaine de l'eau :**

- inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction ;
- favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.

• **dans le domaine des pollutions et de la santé :**

- atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ;
- assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;
- engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015 ;
- engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.

• **dans le domaine des transports :**

- mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable.



• **dans le domaine de la lutte contre le changement climatique :**

- mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Le projet de loi Grenelle 2, qui a pour objectif de préciser les différents volets de mise en œuvre du Grenelle 1, a été adopté par le Sénat le 8 octobre 2009.

Au niveau local, le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche.

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 2 a été promulguée le 12 juillet 2010

Elle correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement.

Les 248 articles qui composent cet important texte de loi ont été largement enrichis par le Parlement et déclinent des mesures dans six chantiers majeurs :

- Bâtiments et urbanisme,
- Transports,
- Energie,
- Biodiversité,
- Risques, santé, déchets,
- Gouvernance.

En voici les principales avancées par chantier :

➔ Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme

Objectif : Concevoir et construire des bâtiments plus sobres énergétiquement et un urbanisme mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

- Engager une rupture technologique dans le neuf accélérer la rénovation thermique du parc ancien
- Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques

➔ Organisation de transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins en mobilité



Objectif : Assurer une cohérence d'ensemble de la politique de transports, pour les voyageurs et les marchandises, dans le respect des engagements écologiques, en faisant évoluer les infrastructures de transports et les comportements.

- Développer les transports collectifs urbains, périurbains et à grande vitesse
- Développer les véhicules électriques et hybrides rechargeables
- Expérimenter le péage urbain
- Encourager le fret ferroviaire et les transports maritimes

→ Réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone

Objectif : Réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus décarbonée.

- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Expérimenter l'affichage environnemental sur les produits puis l'élargir
- Réaliser des bilans de gaz à effet de serre et établir des plan d'actions pour les réduire (entreprises, territoires, bâtiments publics)
- Etendre les certificats d'économies d'énergie

→ Préservation de la biodiversité

Objectif : Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats.

- Elaborer la Trame verte et bleue
- Rendre l'agriculture durable en maîtrisant les produits phytopharmaceutiques et en développant le bio
- Protéger les zones humides et les captages d'eau potable
- Encadrer l'assainissement non collectif et lutter contre les pertes d'eau dans les réseaux
- Protéger la mer et le littoral

→ Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique

Objectif : Instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche, dans le secteur privé comme dans la sphère publique.

- Développement de rapports sur les aspects sociaux et environnementaux, en plus des rapports financiers (entreprises et collectivités locales)
- Renforcement de la concertation du public en amont des projets publics et privés et des textes réglementaires nationaux
- Réforme du CESE et du CESR
- Désignation d'associations environnementales représentatives pour participer au dialogue institutionnel



→ Maîtrise des risques, traitement des déchets, et préservation de la santé

Objectif : Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en prévenant les risques, en luttant contre les nuisances sous toutes leurs formes ,et en gérant plus durablement les déchets.

- Lutter contre la pollution de l'air (air intérieur, zones d'expérimentation prioritaires pour l'air)
- Lutter contre les nuisances lumineuses et sonores
- Etendre les moyens de lutter contre les inondations
- Prendre en compte les risques émergents (nanosubstances, ondes électromagnétiques)
- Mettre en place une gestion durable des déchets (extension de la responsabilité élargie des producteurs, planification et gestion des déchets des bâtiments)

2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer

De la mi-avril au mois d'octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d'outre-mer afin de permettre, l'émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :

- Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- Comment faire évoluer la gouvernance tant à l'échelon local qu'à l'échelon central ?
- Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- Comment rénover partout le dialogue social ?
- Comment mieux coopérer avec l'environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- Comment garantir l'égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?

Un comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français de l'Outre-mer, le Délégué général à l'Outre-mer, ou toute personne qualifiée.

Le Comité interministériel de l'Outre-mer est chargé :

- de définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l'Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental.
- d'identifier, au vu des spécificités des Collectivités d'Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques.



- d'évaluer les résultats des politiques conduites par l'Etat Outre-mer et les progrès en termes d'égalité des chances pour les populations d'Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s'est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.

L'ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l'Etat en Outre-Mer et ponctuellement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.

THEMATIQUE DES PRIX ET DE LA CONCURRENCE

- La circulaire de création du **Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence** est finalisée.
- Respect du **contrôle des accords volontaires de prix** entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-Mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles (réguliers depuis fin septembre).
- Nomination d'une **personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix** :
- **Réforme du prix des carburants** : le décret intégrant les éléments de la réforme a été publié à la fin de l'année 2010.
- La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les **modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer**

PRODUCTIONS LOCALES ET DEVELOPPEMENT ENDOGENE

- **Améliorer l'accès au marché des TPE/PME**
 - La circulaire du Premier Ministre, incitant à utiliser davantage les possibilités offertes par le code des marchés publics, est en cours de rédaction
 - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME
 - La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.
- **Accès au financement et accès au crédit**
 - Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI.
 - Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) sont prolongées jusqu'à fin 2010.
 - Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics.



- Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La diversification agricole (filières animales et végétales) va pouvoir être ainsi encouragée.
- Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole.

GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

Soutien au tourisme :

- **Projet d'ouverture de la desserte de Roissy**
- **Bonification des chèques vacances**
- **Université à rayonnement régional** : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Education
- **Fondation d'entreprises pour accompagner les parcours d'excellence des jeunes** : Annonce du partenariat entre la fondation Groupe Bernard Hayot et l'Université Antilles- Guyane.

Sport :

- Amélioration des infrastructures sportives pour faire de la Guyane la base avancée des équipes nationales pour la coupe du monde de football 2014 et les Jeux Olympiques 2016 au Brésil.

Logement :

- **Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€** pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).

Dialogue social :

- **Reconnaître le fait syndical** pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.

Gouvernance :

- **Pérenniser la dotation spéciale scolaire de Mayotte et l'étendre en Guyane : inscription de 15 M€ au budget 2010.**
- **Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires**
- **Assouplissement des visas**
- Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-Mer en matière de **coopération régionale**.
- Dans le domaine de **l'excellence universitaire**, un accord sera signé entre l'Université Antilles-Guyane et l'université d'Ottawa avec cotutelles de thèses. Un accord devrait suivre avec l'université de Moncton (Canada)
- **Un pôle « Outre-mer »** a été mis en place, au 1^{er} janvier 2010, au sein de la Représentation permanente française de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est



dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut- fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères.

- **La suppression du double contrôle d'identité** est expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris Orly et à destination de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France.
- **Présence des ultramarins dans les ambassades** : des propositions seront faites pour le 1er mai 2010.
- **Commissaire au développement endogène** : leur recrutement était en cours.

Insertion et égalité des chances

- **Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse** pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'Etat mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.
- **Fonds d'expérimentation jeunesse** dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projet : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à La Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2009.

Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 19 juillet 2011, la décision n°448/2011/UE qui modifie la décision 2004/162/CE du 1^{er} février 2004, relative au régime d'exonérations/réductions d'octroi de mer accordées à certains produits dans les départements d'outre-mer.

Cette décision, qui entre en vigueur le 1^{er} février 2012, prévoit :

- 1) le retrait des listes A, B et C des produits figurant à l'annexe de la décision 2004/162/CE pour lesquels il n'existe plus de productions locales ou pour lesquels les différentiels ne sont plus appliqués.
- 2) une diminution du différentiel maximum de taxation autorisé pour certains produits pour lesquels la Commission constate une sous utilisation.
- 3) le retrait des produits pour lesquels aucune importation de produits équivalents à la production locale n'est constatée pendant les trois années (2005/2006/2007) analysées par la Commission.



4) l'insertion dans la liste guyanaise d'une cinquantaine de produits pouvant bénéficier d'un différentiel de taxation

La décision n°448/2011/UE du Conseil fait suite à la proposition et au rapport adoptés en décembre 2010 par la Commission et qui ont été établis sur la base du document de synthèse remis par les autorités françaises en avril 2010.

L'octroi de mer contribue de manière essentielle au développement économique des régions d'outre-mer :

Depuis la transmission de ces documents, les régions d'outre-mer restent affectées comme partout ailleurs par la crise économique et financière mondiale et la dégradation de la conjoncture

La dynamique économique du début des années 2000, caractérisée par d'importants chantiers de construction en habitat et en infrastructures (routes, établissements scolaires...) s'est renversée depuis 2009.

Les données relatives à l'emploi traduisent cette aggravation de la situation socio-économique des DOM, dans des proportions démontrant l'extrême fragilité et la vulnérabilité de ces petites économies « insulaires ».

Néanmoins, malgré cette dégradation de la conjoncture, le taux de création d'entreprises est resté élevé dans les quatre régions d'outre-mer par rapport à celui constaté en France continentale. Ce taux, tiré par les créations de très petites entreprises (TPE) dans les secteurs clés pour les économies domiennes que sont l'agro-nutrition et le BTP, justifie la pertinence de l'aide fiscale apportée par les différentiels de taux d'octroi de mer en tant que facteur de dynamisme de la création d'entreprises de production locale.

L'octroi de mer se situe donc au premier rang des outils d'intervention publique dans les régions d'outre-mer et contribue de manière essentielle au développement économique des départements d'outre-mer.

Le soutien apporté par l'octroi de mer représente une part substantielle du PIB marchand des régions d'outre-mer :

L'octroi de mer constitue un soutien essentiel à la production locale et les différentiels de taux autorisés par la Commission, malgré la persistance de handicaps structurels lourds qui frappent les économies domiennes, ont été utilisés avec le plus de souplesse possible par les conseils régionaux dans le cadre d'une véritable stratégie de développement.

Le régime d'aide aura ainsi permis, dans une grande majorité des cas, de limiter dans des secteurs importants en termes d'emplois, notamment, la grande dépendance au regard des importations des quatre régions d'outre-mer.

Dans des marchés intérieurs globalement croissants, dans lesquels la production locale a des difficultés à gagner des parts de marché, la part des importations démontre bien par ailleurs que l'aide par les différentiels d'octroi de mer ne constitue toujours pas une entrave aux importations.



2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion

Au niveau communautaire, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes FEDER et FSE 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.

Ainsi, sur la base du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE :

- le versement d'une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu pour le FEDER (Convergence et Coopération Territoriale) et le FSE,
- la possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux », au titre du FEDER Convergence,
- et le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et utilisée par quelques organismes de formation.

Au niveau national, cinq régimes provisoires d'aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'Etat destinées à faciliter l'accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...) de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.

- **Aides compatibles d'un montant limité (ACML)**

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » sur les années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €.



- **Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés**

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.

Ces prêts à taux bonifiés pourront être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliqueront jusqu'au 31/12/2012.

- **Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »**

Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt concernera des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.

- **Aides temporaires sous forme de garantie**

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes « refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.

Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 pourront être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.

- **Aides temporaires en capital-investissement**

Le régime d'aide temporaire (n°N36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1^{er} juillet 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2009 compte tenu des dispositifs existants et de la stratégie de relance des programmes retenue au plan local.

Au niveau local, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes en sensibilisant les services instructeurs sur les priorités ci-après.

S'agissant du FEDER, la stratégie s'est déclinée sur l'accélération des opérations d'infrastructures publiques pré-identifiées tout en maintenant l'effort sur les interventions en faveur des entreprises et des projets de recherche-développement-innovation.



S'agissant du FSE, la stratégie s'est orientée sur les publics les plus éloignés de l'emploi en mettant l'accent sur les actions d'aide à la création d'activité, d'aide aux personnes les moins qualifiées et de soutien à l'insertion des publics en difficulté.

Les effets de cette stratégie de relance des programmes européens se sont traduits fin 2009 par une accélération de la mise en œuvre des programmes.

2.4.6 Loi de modernisation de l'agriculture

La loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 fixe plusieurs objectifs à l'agriculture française. L'ensemble des dispositions de cette loi s'applique dans les DOM.

1. Renforcer la sécurité alimentaire

- Par la mise en place d'une politique publique de l'alimentation déclinée en un programme national pour l'alimentation (PNA) comprenant les outils suivants :
- un observatoire de l'alimentation ;
- la mobilisation du fonds de valorisation et de communication pour financer les actions du PNA ;
- l'engagement des industriels agroalimentaires ;
- la possibilité de rendre obligatoire l'indication du pays d'origine ;
- le respect des règles nutritionnelles ;
- l'encadrement de la distribution de l'aide alimentaire

2. Modifier les missions de l'enseignement agricole

Les mesures phares de cet objectif sont :

- une modification des missions de l'enseignement et de la formation agricoles publics,
- une modification des règles portant sur les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole,
- la création d'un conseil de l'éducation et de la formation,
- l'alignement des missions de l'enseignement et de la formation agricoles privés sur celles de l'enseignement et de la formation professionnelles publics,
- une nouvelle dénomination de l'enseignement et de la formation agricoles : aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires.

3. Renforcer la compétitivité de l'agriculture

Les enjeux de cet objectif sont :

- le renforcement du pouvoir de marché des agriculteurs en consolidant organisations de producteurs et les interprofessions ;
- le recours aux dispositifs de couverture des risques par la mise en place d'un fonds de gestion à 3 sections (une section pour indemniser les pertes économiques liées à des aléas sanitaires ou environnementaux, une section pour financer les aides aux primes d'assurance récolte portée à 65 %, une section pour indemniser au titre des calamités agricoles)



- la facilitation du fonctionnement des entreprises agricoles par la réduction des délais d'instruction des demandes d'autorisation au titre des installations classées pour les élevages, et par la simplification des procédures d'enregistrement en cas de regroupement ou modernisation d'exploitations d'élevage sans augmentation de capacités,
- le lissage des prélèvements pour prendre en compte l'irrégularité des résultats par notamment la possibilité d'acquitter en deux fois, par la possibilité d'affecter les terres utilisées pour l'exercice de l'exploitation au patrimoine personnel, par la révision des indices d'actualisation du prix des fermages.

4. Préserver les terres agricoles

Les mesures phares de cet objectif sont :

- l'observatoire de la consommation des espaces agricoles,
- l'instauration d'une commission départementale,
- une taxation sur les plus values dégagées lors de la vente de terrains nus devenus constructibles,
- un encadrement de l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles

5. Mobiliser le bois des forêts et réorganiser les chambres d'agricultures

Les mesures phares de cet objectif sont :

- l'instauration dans chaque région d'un plan pluriannuel régional de développement forestier ;
- la mise en place de stratégies locales de développement forestier ;
- la définition des compétences des chambres d'agricultures en matière forestière, réintroduites et actualisées ;
- l'affectation des moyens des chambres d'agricultures au niveau régional.

2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)

Aucune modification importante au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 n'a été décelée en 2011.

2.6. Complémentarité avec d'autres instruments

La mise en place de la stratégie régionale intégrée et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis dès la conception des programmes d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2012

Les lignes de complémentarité suivantes ont été établies entre fonds :

- la coopération régionale : toutes les actions de coopération régionale seront prises en compte au titre du programme opérationnel FEDER Coopération. De ce fait, contrairement à la précédente période de programmation, il n'y aura donc pas d'interventions en matière de coopération régionale au titre du programme opérationnel FEDER convergence.
- les infrastructures haut débit : les interventions en faveur du désenclavement numérique relèveront du PO FEDER convergence alors que le développement des liaisons régionales relèvera du PO FEDER coopération.
- les investissements en matière d'observation de la Terre : l'acquisition des équipements relèvera du PO Coopération alors que le bâtiment d'accueil sera soutenu au titre du PO Convergence.

D'une manière générale, les projets relevant du PO Coopération font intervenir au moins un partenaire issu d'un pays de la zone et ayant des retombées positives pour l'ensemble des acteurs. Ce critère transversal permet d'établir une césure lisible entre les fonds.

S'agissant plus précisément des opérations relevant du développement rural, le PO coopération soutiendra les projets relevant de transferts de technologies et de savoir-faire avec des partenaires dans la zone, notamment dans les domaines de la protection des végétaux, et de la valorisation et la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Dans le cadre des activités liées à l'innovation, le FEADER soutiendra les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire définies à La Réunion et pouvant être valorisées.

Par ailleurs, comme indiqué en préambule, le FEDER Coopération interviendra au profit des projets mobilisant au moins un acteur local et un issu d'un pays de la zone Océan Indien.

S'agissant des opérations relevant de l'insertion professionnelle et l'éducation, quelques lignes de partage ont été définies :

- Les bourses doctorales : le PO Coopération se concentrera uniquement sur la prise en charge des bourses d'étudiants issus des pays de la zone de coopération venant faire leur thèse ou des stages au sein d'organismes de recherche à la Réunion ;
- Le développement de pôles d'excellence : Le FEDER – Coopération ne prendra en charge que les opérations qui développeront l'« internationalisation » du système de formation local par la promotion des organismes de formation professionnelle et des centres de formation dans la zone. Il contribuera également au développement d'outils innovants permettant la mise en réseau, le partage de la connaissance et de l'information entre acteurs dans la zone.

Par ailleurs, la qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépendent également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.



2.7. Modalités de suivi

2.7.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2012

Comités de programmation tenus en 2012

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du Comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois co-présidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

En 2012 année du démarrage de la préparation des prochains programmes communautaires 2014-2020, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 35 reprises sous ses trois formes (CLS normal, CLS restreint, CLS procédure écrite).

Il s'est réuni normalement à **11 reprises** aux dates suivantes pour la programmation des dossiers 2007-2013 :

02 Février 2012	03 Mai 2012	02 Août 2012	08 Novembre 2012
01 Mars 2012	07 Juin 2012	06 Septembre 2012	13 Décembre 2012
05 Avril 2012	05 Juillet 2012	04 Octobre 2012	

Dans sa configuration restreinte, le CLS s'est réuni à **21 reprises**. L'exercice d'ajustement financier a concerné 6 CLS restreints et l'exercice de préparation des programmes européens 2014-2020 a concerné 11 CLS restreints.

Enfin, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 1 reprise par procédure écrite.



Données indicatives sur la programmation pour l'année 2012 :

Au cours de cette année, 282 dossiers ont été examinés lors des différents Comités Local de Suivi, ce qui représente un montant de 144,3 millions d'euros programmés. La répartition de cette masse financière est la suivante :

Données indicatives en Millions d'euros :

Montant FEDER programmé en millions d'euros	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Total	Total Cumulé
2012	29,34	19,98	51,94	43,08	144,3	672,07
%	20%	14%	36%	30%		
2011	9,74	27,40	39,80	23,65	100,58	527,72
%	10%	27%	40%	24%		
2010	56,98	13,83	52,71	14,78	138,30	427,14
%	41%	10%	38%	11%		
2009	22,28	16,74	181,94	3,92	224,89	288,84
%	10%	7%	81%	2%		
2008	5,37	12,76	36,85	2,28	57,26	63,95
%	9%	22%	64%	4%		
2007	0,00	3,72	2,97	0,00	6,69	6,69
%	0%	56%	44%	0%		

Au 31 décembre 2012, un montant cumulé de 672,07 millions d'euros de FEDER a été programmé, soit près de 66 % de l'enveloppe disponible. Après une année 2007 symbolique, la programmation avait réellement pris son envol en 2008 et 2009. La programmation 2012 se maintient à un haut niveau conformément aux engagements pris par les partenaires d'accélérer la mise en œuvre des programmes afin de contribuer à l'effort de relance de l'activité compte tenu de la crise en vigueur.

Nombre de dossiers FEDER programmé	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Total	Total Cumulé
2012	15	109	80	78	282	1291
%	5 %	39 %	28 %	28 %		
2011	14	107	103	86	310	1010
%	5%	35%	33%	28%		
2010	20	95	97	49	261	700
%	8%	36%	37%	19%		
2009	7	108	86	24	225	439
%	3%	48%	38%	11%		
2008	2	107	68	1	178	214
%	1%	60%	38%	1%		
2007	0	33	3	0	36	36
%	0%	92%	8%	0%		



Comités de Suivi tenus en 2012

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en mai 2012 pour soumettre à l'avis des membres le projet de relevé de conclusions du CNS de novembre 2011.

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en mai 2012 pour soumettre à l'avis des membres les rapports annuels d'exécution pour l'année 2011 des programmes.

Un Comité de Suivi s'est tenu en novembre 2012 dans le cadre de la gestion des programmes opérationnels 2007 – 2013.

Les décisions sont les suivantes :

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Novembre 2011

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Novembre 2011.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2011 FEDER Convergence

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 relatif au rapport annuel 2011 FEDER Convergence.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2011 FSE

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 relatif au rapport annuel 2011 FSE Convergence.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2011 FEADER

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 relatif au rapport annuel 2011 FEADER.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2011 FEP

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 relatif à la contribution de La Réunion au rapport annuel 2011 FEP.



**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 (procédure écrite)
relatif au rapport annuel 2011 FEDER Coopération territoriale**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 relatif au rapport annuel 2011 FEDER Coopération Territoriale.

Avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013.

La thématique centrale du CNS 2012 : Le Tourisme

Le Comité prend acte des interventions des programmes européens en faveur du Tourisme à la Réunion.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

Le Comité prend acte de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation et des nouvelles orientations de la Commission Européenne dans le domaine de l'Innovation (S3).

Avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013.

Avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013

Le Comité prend acte :

- de l'état d'avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013,
- de l'absence de dégageant d'office fin 2012,
- de l'état d'avancement des négociations en vue de la période 2014-2020

Avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013

Le Comité prend acte :

- de l'état d'avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013,
- des perspectives favorables en matière de dégageant d'office fin 2012,
- de l'état d'avancement des négociations en vue de la période 2014-2020

Avancement du programme FSE 2007-2013

Le Comité prend acte :

- de l'état d'avancement du programme FSE Convergence 2007-2013,
- des perspectives favorables en matière de dégageant d'office fin 2012,
- de l'état d'avancement des négociations en vue de la période 2014-2020



Avancement du programme FEADER 2007-2013

Le Comité prend acte :

- de l'état d'avancement du programme FEADER 2007-2013,
- de l'absence de dégagement d'office fin 2012,
- de l'état d'avancement des négociations en vue de la période 2014-2020

Avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013

Le Comité prend acte :

- de l'état d'avancement du volet régional du programme national du FEP 2007-2013,
- des perspectives en matière de dégagement d'office fin 2012, à l'échelle de l'ensemble des régions Convergence
- de l'état d'avancement des négociations en vue de la période 2014-2020

Suivi des critères de sélection des programmes 2007-2013

Le Comité confirme les nouveaux critères de sélection des différents programmes ainsi que les modifications de critères de sélection étant entendu que les critères de sélection du volet régional du PO FEP feront l'objet d'un examen au prochain Comité de Suivi du PO national.

Ajustement financier 2012 des programmes 2007-2013

Le Comité approuve les propositions d'ajustement financier du PO FEDER Convergence 2007-2013 et donne mandat au CLS pour finaliser le programme révisé et conduire les discussions avec les instances nationales et communautaires.

En définitive sur la période 2007-2012, les comités de programmations et de suivi ont été sollicités à 181 reprises.

Nombre de sollicitations des comités	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total période 2007-2011	%
CLS	12	12	11	11	11	11	68	38%
CLS Restreints	14	23	3	10	9	21	80	44%
CLS Procédure écrite	0	6	3	5	2	1	17	9%
CNS	1	1	1	1	1	1	6	3%
CNS Procédure écrite	0	3	3	1	2	1	10	6%
Total	27	45	21	28	25	35	181	



2.7.2 Actions relatives au niveau national

Sur le plan national, plusieurs textes réglementaires sont parus en 2012 dans le cadre de la gestion des programmes communautaires.

S'agissant de la gestion du FSE, il s'agit du texte suivant :

L'instruction DGEFP n°2012-11 du 29 juin 2012 relative aux modalités de « contrôle de service fait » des dépenses déclarées au titre d'opérations subventionnées dans le cadre des programmes du Fonds social européen.

Ce document annule et remplace l'instruction DGEFP n°2008-16 du 6 octobre 2008 portant méthode de « contrôle de service fait » en vue du paiement de l'aide communautaire au titre des Programmes opérationnels FSE relevant des objectifs « Convergence » et « Compétitivité régionale et emploi ».

Sur le plan réglementaire, les années 2007 et 2008 ont été consacrées à la mise en œuvre des systèmes de gestion des programmes opérationnels. Ainsi, les descriptifs des systèmes adressés à la Commission ont été adoptés en 2009.

Au cours de l'année 2009, les efforts ont été en partie concentrés sur la mise en œuvre des dispositions techniques déclinant les descriptifs des systèmes de gestion.

Enfin, un certain nombre de textes ont été produits afin de mettre le code des marchés publics en conformité avec la réglementation communautaire.

2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales

Elaboration du livre des procédures

Les travaux relatifs à l'élaboration des procédures de gestion plurifonds pour les programmes 2007-2013 ont démarré dans le courant de l'année 2008 et ont fait l'objet de plusieurs validations dans le courant de l'année 2009 :

- une première phase a permis la validation par le Comité Local de suivi en avril 2009 de 5 manuels de gestion : programmes d'actions, investissements publics, investissements privés, aides préfinancées, aides nationales.
- Une seconde phase de validation a permis l'agrément par le Comité Local de Suivi du manuel de gestion « Actions de formations » et de quelques documents complémentaires transversaux pour l'ensemble des manuels de gestion.

De même que lors de la précédente période de programmation, ces procédures de gestion ont fait l'objet d'une élaboration en groupes de travail composés de représentants des services concernés. La cohérence et l'homogénéité des procédures pour l'ensemble des PO ont été constamment recherchées au cours de ces travaux, dans un souci de lisibilité et de simplification pour les bénéficiaires.

Quelques points de procédures liés à quelques thèmes spécifiques (défiscalisation, projets générateurs de recettes...) sont par ailleurs en cours de définition.



Élaboration des critères de sélection

Les critères de sélection des 5 programmes ont été approuvés par le CNS d'octobre 2008, suite aux remarques de la Commission.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site www.reunioneurope.org après validation par le Comité Local de Suivi.

S'agissant des modalités de modification de ces critères, les membres du Comité avaient agréé le mode opératoire suivant :

- confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Ainsi, conformément aux engagements pris, un rapport a été présenté lors du Comité de Suivi de novembre 2012 sur le suivi des critères de sélection. L'ensemble des modifications intervenues au cours de l'année sur les critères ayant fait l'objet d'une approbation lors du CNS d'octobre 2008 ont été agréées pour les programmes opérationnels Convergence FEDER et FSE, et pour le PO FEADER.

Les critères de sélection relatifs au volet régional du P.O FEP ont fait l'objet d'une transmission à la DPMA pour examen par le prochain Comité National de Suivi du PO FEP à Paris.

S'agissant des critères de sélection du P.O Coopération territoriale, aucune modification n'a été apportée aux éléments agréés par le Comité lors de sa réunion de d'octobre 2008.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

La démarche d'élaboration de la Stratégie Régionale d'Innovation à la Réunion a été initiée en 2008 sous l'autorité d'un Comité de Pilotage réunissant l'Etat, la Région et le Département.

Les travaux ont été menés par une structure partenariale ad hoc – le Comité Régional pour l'Innovation (CRI) – présidé par le Président du CESER et composé de représentants du monde économique et social, du monde de la recherche ainsi que de personnes qualifiées, qui assure également la gouvernance territoriale mise en place pour le management et la mise en œuvre de la SRI.

Les principaux objectifs s'inscrivent dans une volonté de structurer le territoire pour engager La Réunion dans un nouvel acte de développement axé sur la révolution culturelle, industrielle et territoriale de l'innovation et de la recherche-développement, dans le cadre d'un environnement adéquat dynamisant le processus d'innovation.

Une définition de l'innovation a été adoptée par l'ensemble des participants : « **l'innovation, c'est la valorisation d'une idée, nouvelle dans son usage et/ou dans son utilité, pour le développement économique mais aussi social et culturel** ».



Les échanges menés au sein des groupes de travail en 2009 ont permis de formaliser une version provisoire de la Stratégie Régionale d'Innovation de La Réunion qui a fait l'objet d'une première restitution à l'occasion des 1ères assises régionales pour l'innovation qui se sont tenues le 13 octobre 2009.

La SRI a été précisée et finalisée progressivement en 2010.

La poursuite des travaux a donc porté sur les problématiques de la gouvernance et du financement avec une formalisation de la SRI à travers des mesures opérationnelles regroupées autour de huit grandes orientations et déclinées via 17 fiches actions.

La version définitive de la SRI a été adoptée par les membres du Comité début novembre 2010 puis immédiatement transmise à la Commission le 10 novembre 2010.

Le document final décline les trois enjeux principaux que le territoire doit relever dans les prochaines années : s'ouvrir sur le monde, s'engager dans l'excellence et considérer le territoire dans de nouvelles dimensions. Dans cette perspective, 8 orientations stratégiques ont été retenues et déclinées en 17 fiches actions.

Les huit orientations de la SRI :

<u>Compétitivité humaine :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Elever le niveau de qualification en correspondance avec les réalités et les potentialités économiques particulièrement celles des Domaines d'Activité Stratégique- Construire des outils innovants pour lutter contre l'illettrisme
<u>Compétitivité économique :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Optimiser la ressource locale par la mise en réseau des structures et des outils- Mettre les entreprises en situation d'innover- Créer les conditions de réalisation des projets (d'amont en aval)
<u>Compétitivité territoriale :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Concrétiser l'approche intégrée de l'aménagement du territoire- Doter la Réunion d'une plus grande visibilité en matière d'innovation- Inscrire l'innovation dans la cohérence et la durabilité



Les 17 fiches-actions de la SRI :

1. Faire connaître et renforcer les capacités de recherche publique réunionnaise
2. Créer une structure de la recherche : cellule technique de réponse aux appels à projets
3. Etablir le concept de « docteur conseil »
4. Lancer des concours de créativité pour susciter l'esprit d'innovation et d'entrepreneuriat
5. Amener la culture de l'innovation sur les lieux de production
6. Organiser et exporter la filière « ingénierie de formation »
7. Renforcer l'émergence et la mise en œuvre d'innovations notamment dans les entreprises
8. Prospector activement toutes les entreprises
9. Professionnaliser les accompagnateurs d'entreprises à l'innovation
10. Créer une aide financière d'amorçage et animer le réseau
11. Mener une politique de communication spécifique sur l'innovation
12. Introduire l'innovation comme objectif des politiques publiques
13. Développer et concrétiser une culture de projet en matière d'aménagement, fédérant l'ensemble des acteurs de la sphère publique et de la sphère privée
14. Structurer les aménagements pour favoriser les Domaines d'Activité Stratégique
15. Paramétrer et exporter le savoir-faire aménagement
16. Structurer une filière « équipements et matériaux urbains »
17. Développer et animer les réseaux de tous types

Les fiches actions comportent - outre les éléments de contexte et objectifs généraux - des éléments permettant d'amorcer leur mise en œuvre :

- une partie descriptive de l'action,
- les facteurs clés permettant leur réalisation,
- les ressources nécessaires à leur réalisation,
- les critères d'évaluation envisagés,
- les structures ou organismes concernés par la mise en œuvre,
- le chef de file potentiel,
- le financement envisagé...

La mise en œuvre financière de la SRI a par ailleurs été prise en compte lors de l'exercice de révision à mi-parcours de 2010 ce qui a permis de renforcer l'articulation des actions de la SRI avec le territoire à travers les actions menées dans le cadre des PO.



Articulation prévisionnelle 2011-2013 Stratégie Régionale d'Innovation – Révision à mi-parcours

Intégration transversale →

- *Réflexion sur l'intégration et le renforcement du critère « innovation » dans les critères d'éligibilité pour l'octroi des aides (aides aux entreprises par exemple)*
- *Mise en œuvre d'une politique de communication spécifique sur l'innovation*
- *Développement d'outils techniques et animation des réseaux*
- *Introduction de l'innovation comme objectif des politiques publiques*

Intégration par fonds

FEDER Convergence environ 34 M€	<ul style="list-style-type: none">- <i>Développement et renforcement de pôles d'innovation dans différents domaines</i>- <i>Appui à la recherche</i>
FEDER Coopération environ 3 M€	<ul style="list-style-type: none">- <i>Innovation et transfert de connaissance en faveur de la coopération et du développement régional</i>
FSE environ 13 M€	<ul style="list-style-type: none">- <i>Dispositifs de formation innovants</i>- <i>Développement de passerelles entre la recherche et l'entreprise par le recrutement de chercheurs</i>- <i>Aides en faveur des étudiants de haut niveau</i>
FEADER environ 22 M€	<ul style="list-style-type: none">- <i>Actions d'expérimentation agricole</i>- <i>Bilan de Santé de la PAC</i>
FEP environ 4 M€	<ul style="list-style-type: none">- <i>Conforter la plate-forme technologique d'aquaculture tropicale en vue de la professionnalisation des producteurs</i>- <i>Connaissance de la ressource, équipements et protection des zones marines côtières</i>- <i>Conduite de projets pilotes</i>



Une gouvernance opérationnelle

Les travaux menés par le Comité Régional d'Innovation (CRI) en 2011 ont permis de compléter la gouvernance de l'innovation réunionnaise toujours située à deux niveaux :

- 1/ Les décisions stratégiques sont prises par le Comité de Pilotage (Etat, Région, Département et le Président du CRI).
- 2/ La mise en œuvre opérationnelle est assurée :
 - d'une part par le CRI lui-même pour les orientations stratégiques
 - et d'autre part par le **Comité Opérationnel**. Ce nouveau comité regroupant l'ensemble des opérateurs de l'innovation réunionnaise (environ 23 structures) est désormais formalisé. Ce comité est voué à se réunir autant que de besoin plusieurs fois par an et sur l'ensemble des sujets liés à la mise en œuvre de la SRI, des fiches actions ou sur d'autres sujets nouveaux impliquant une coordination et information de tous.

Le CRI s'est par ailleurs doté d'une feuille de route avec 4 objectifs :

- simplifier l'accès de la chaîne de l'innovation réunionnaise,
- veiller à la disponibilité de l'ensemble des métiers de l'innovation (commercial, marketing, technique, juridique, financier, management...) tout au long de la vie d'un projet,
- définir le cadre permettant de traduire la stratégie du Comité de Pilotage et ainsi cibler la détection et justifier la qualification des projets,
- améliorer le financement de l'amorçage et l'ingénierie financière.

Le plan d'actions du CRI a été validé début 2012 avec les objectifs suivants :

- Animer les acteurs locaux de l'innovation
- Poursuivre l'amélioration de la chaîne de l'innovation (suites de la cartographie des compétences)
- Mettre en œuvre les fiches-actions prioritaires de la SRI
- Produire et diffuser des documents de référence
- Observer, établir et suivre les indicateurs de l'innovation à La Réunion

Un état des lieux précisé

Afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la SRI (et notamment compléter l'état des lieux) certains travaux ont été menés en 2011.

Ainsi, il existe aujourd'hui une cartographie des compétences liées à l'innovation analysant les actions de 21 structures implantées sur le territoire.

Un annuaire de la RDI réunionnaise recensant l'ensemble des centres de recherche, unités mixtes de recherches, laboratoires, associations ou groupements est en cours de finalisation. Il s'agit ici par ce guide pratique et outil de marketing territorial, de compléter l'état des lieux mais également de rendre lisible notre dispositif de recherche et nos moyens techniques en vue d'établir plus facilement des liens et partenariats. Le guide est également thématique.



Enfin, un catalogue des aides et des financements liés à l'innovation ou listing des mesures mobilisables dans le cadre d'un projet innovant, selon les caractéristiques des projets et porteurs de projets est en cours de réalisation.

La mise en œuvre opérationnelle

Enfin, concernant les aides financières de soutien à l'innovation, le CRI a participé aux réflexions menées par le Conseil régional pour la mise en place d'un dispositif renforcé d'accompagnement à l'innovation pour les entreprises.

Une coordination des acteurs locaux en action

Le travail s'est axé en 2012 sur la mise en réseau des professionnels de l'innovation. Une bonne connaissance entre acteurs est la première étape essentielle qu'il fallait engager pour ensuite optimiser l'accompagnement des nombreuses structures.

Des enquêtes, fiches de diffusion, présentations de chacun ont été réalisées. Des réunions mensuelles ont été instaurées au sein du Comité des Opérateurs. La participation est assidue, les partages d'information sont nombreux et des synergies se créent.

Un agenda de l'innovation à La Réunion est mis à jour. Il classe les événements par type et par date, pour éviter ainsi les chevauchements et susciter des initiatives.

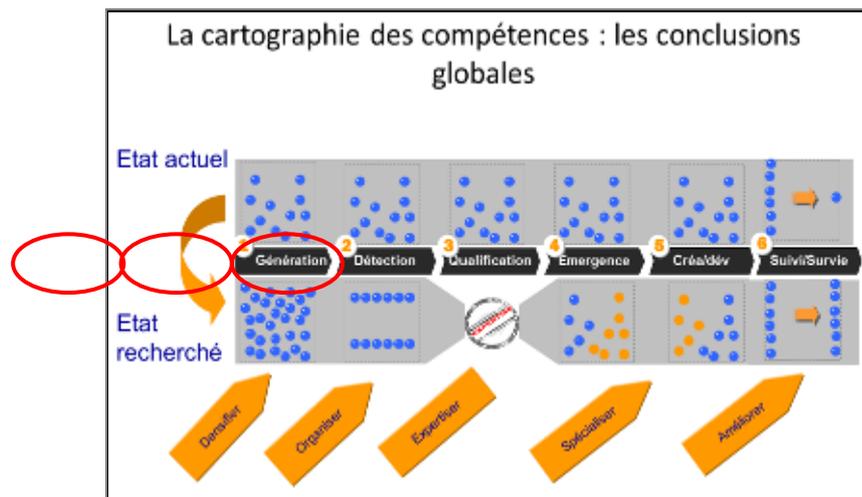
Une manifestation d'envergure sur l'innovation est en cours de préparation. Destiné aux entreprises, porteurs de projets voire au grand public, il aurait pour but de communiquer sur l'innovation au sens large (esprit de la fiche action 11 de la SRI) et sur la valorisation de ce nouveau relai de croissance. L'organisation de cet événement d'envergure et notamment la réflexion sur son dimensionnement s'est engagée sur l'année 2012 pour une mise en œuvre en 2013.

Enfin la diffusion d'informations sur les propositions de la SRI s'est poursuivie auprès des acteurs locaux demandeurs.

Le site internet innovonslareunion.com sera livré en fin d'année.

Chaîne de l'innovation : générer plus, détecter plus

L'objectif visé est de rendre la chaîne de l'innovation la plus complète possible voire de la simplifier et de la rendre plus lisible. Les 2 premières étapes ont fait l'objet d'avancements :



- **Etape de génération** : il s'agit ici de générer plus de projets innovants sur le territoire à travers la mise en place d'une veille pour l'innovation coordonnée et plus performante (au sein de 23 membres du COP). La veille à l'innovation est un facteur favorisant l'émergence de projets innovants (par l'exemplarité, l'association d'idées, l'innovation-adaptation, l'information d'une nouvelle contrainte etc.) et renforce l'état d'esprit, la culture de l'innovation.
Un audit approfondi a été souhaité pour compléter le bref état des lieux des actions de veille ou outils de chaque membre. Un appel d'offres est en cours. Les résultats seront attendus début 2013. Conclusions possibles : quelles « veilles » sont à mutualiser via une plateforme collaborative et lesquelles restent propre à chaque acteur.
Par ailleurs, le territoire a vu l'émergence de plusieurs 'clubs d'innovation' et nouveaux concours, traduisant la dynamique engagée dans l'innovation.
- **Etape de détection** : l'objectif est d'aller plus au contact des entreprises qui ont des projets potentiellement innovants. La réalisation d'un diagnostic innovation et d'une démarche expérimentale de détection visant à repérer les innovations au sein des entreprises a été faite. Les conseillers de la Chambre de commerce et de l'industrie de La Réunion et la Chambre de métiers et de l'artisanat ont visité 57 entreprises. Le bilan a été positif. Le perfectionnement du questionnaire du diagnostic et une opération à plus grande échelle (300 entreprises visées) devraient s'engager en 2013.

Le financement de l'innovation

Lors de l'animation de la gouvernance SRI, un accent particulier a été mis sur le rôle des acteurs du financement de l'innovation et les dispositifs existants.

De nouvelles mesures, conformes à la réglementation communautaire des aides d'état à la RDI ont été mises en place :

- Mesure FEDER 2.04, dont le volet 2 concerne les entreprises, opérationnelle depuis juillet 2012
- Mesure FSE 1.10, opérationnelle depuis juillet 2012
- 2 nouveaux FCPR (Run développement et Run croissance), opérationnels depuis août 2012
- Plusieurs nouveaux concours (entrepreneuriat, innovation...)



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

- En cours de mise en place : la Prestation Technologique Réseau d'Oséo (paiement de la subvention directement au prestataire) ; Amorce du prêt d'honneur innovation
...

La mise en œuvre des fiches-actions

Le tableau présenté ci-après montre le niveau d'avancement des différentes fiches-actions.



AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRI A OCTOBRE 2012

	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
GOUVERNANCE					
Mise en place d'un comité de pilotage (COFIL)					
Mise en place d'un Comité Régional de l'Innovation (CRI)					
Mise en place d'un Comité Opérationnel (COP)	<input type="checkbox"/>				
Organisation / Mise en place d'un observatoire de l'innovation	<input type="checkbox"/>				
ACTIONS					
ELABORATION DE DOCUMENTS DE REFERENCE					
Géographie de l'innovation réunionnaise, cartographie des compétences	<input type="checkbox"/>				
Annuaire de la RDI	<input type="checkbox"/>			Mise à jour à finaliser, publication et diffusion à faire	Publication et diffusion en mai
Catalogue des aides et des financements de l'innovation	<input type="checkbox"/>	Finalisation de la version 1			
Précis de l'innovation (outil de langage commun)	<input type="checkbox"/>			A finaliser le format, publication et diffusion à faire	



	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
FICHES-ACTIONS de la SRI					
Fiche-action 1 "Faire connaître et renforcer les capacités de recherche réunionnaise"	<input type="checkbox"/>		En cours : hébergement des chercheurs internationaux	Nouvelle mesure POE FSE 1.10 avec "l'allocation post doctorale" / Actions de sensibilisation	
Fiche-action 2 "Créer une cellule technique de réponse aux appels à projets"	<input type="checkbox"/>	Partenaires favorables, fonctionnement à finaliser	En cours		
Fiche-action 3 "Etablir le concept de docteur conseil"	<input type="checkbox"/>	Positionnement Pool de matière grise	Junior Business	Nouvelle mesure POE FSE 1.10 notamment avec "l'allocation post doctorale"	Doctoriales P2ER /Junior Entreprise
Fiche-action 4 "Lancer des concours de créativité pour susciter l'esprit d'innovation et d'entrepreneuriat"	<input type="checkbox"/>	Etat des lieux réalisé	En cours		
Fiche-action 5 "Amener la culture de l'innovation sur les lieux de production"					
Fiche-action 6 "Organiser et exporter la filière "ingénierie de la formation"					
Fiche -action 7 "Renforcer l'émergence et la mise en œuvre d'innovation notamment dans les entreprises"					
Fiche-Action 8 "Prospecter activement toutes les entreprises"	<input type="checkbox"/>		Phase expérimentale de détection et diagnostic innovation (CCIR / CMAR)		



	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
Fiche-action 9 "Améliorer la professionnalisation des accompagnateurs d'entreprises à l'innovation"	<input type="checkbox"/>	En cours			
Fiche-action 10 "Créer une petite aide financière pour l'amorce des projets innovants des entreprises en phase de faisabilité, (PTR/RDT)"	<input type="checkbox"/>		Attente décision OSEO sur organisation		
Fiche-action 11 "Mener une politique de communication spécifique de l'innovation"		Dimensionnement manifestation grand public Innovation			
Fiche-action 12 "Introduire l'innovation comme objectif des politiques publiques"	<input type="checkbox"/>				Evolution/adaptation SRI envisagée
Fiche-action 13 "Développer la culture de projet en matière d'aménagement, public/privé"					
Fiche-action 14 "Structurer les aménagements pour favoriser les DAS"				Cadre d'intervention Feder 4.13 sur les zones d'activité, centré sur l'aménagement de zones catégorisées en 3 niveaux (régional, micro régional et local) et orientées "création d'entreprises innovantes"	



	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
Fiche-action 15 "Paramétrer et exporter le savoir faire aménagement"					
Fiche-action 16 "Structurer la filière équipements urbains"					
Fiche-action 17 "Développer et animer les réseaux de tous type"	<input type="checkbox"/>			Maison des DOM à Bruxelles	Divers salons dans la Zone OI et à l'international
AMELIORATION DE LA CHAINE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU FINANCEMENT DE L'INNOVATION					
Phase de génération - Veille Mettre en place une veille technologique et marché performante Etablir la percolation pour générer des projets	<input type="checkbox"/>	Bref état des lieux réalisé- Audit veille à lancer			
Fiche-action 8 - Phase de détection					
<u>1/ détection active :</u> * établir une méthodologie et un argumentaire de détection pour l'ensemble des opérateurs	<input type="checkbox"/>		Phase expérimentale de détection et diagnostic innovation (CCIR / CMAR)		
* Coordonner les opérateurs de l'innovation		Phase expérimentale à venir (CCIR/CMAR)			
<u>2/ détection passive :</u> poursuivre le marketing territorial					



	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
<p>Phase d'orientation-expertise ou de qualification préalable Qualifier les projets afin de s'assurer que ces derniers répondent à une stratégie de territoire Améliorer le processus : simplification, sécurisation, traçabilité, expertise collégiale et transparente</p>		En cours			
<p>Phase d'accompagnement Phase d'Emergence et de Développement - Spécialiser l'accompagnement Veiller à la disponibilité de l'ensemble des métiers de l'innovation (commercial, juridique, technique, financière, marketing, mgt) tout au long de la vie du projet</p>		En cours sur l'aspect financier			
<p>Phase Dépôt du dossier (au long du processus si besoin d'aide financière) Améliorer le processus du point de vue du porteur de projet : simplification, sécurisation, traçabilité</p>					
<p>Phase de gestion du projet innovant: Suivre les succès - échecs, les difficultés, continuer à recueillir les besoins (observatoire et analyse des chiffres clé)</p>					



Résumé des actions d'évaluation en cours

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'attache à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis.

- **Les activités du Comité Régional d'Evaluation**

Le Comité Régional d'Evaluation constitue une nouvelle plateforme de débat autour de la thématique évaluation. Il est chargé de mettre en œuvre le plan régional d'évaluation qui couvre l'ensemble des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion.

Pour l'année 2012, ce Comité n'a pas été réuni dans la mesure où les travaux de préparation des programmes 2014-2020 ont commencé. Cependant, dans le programme de travail prévu, deux cahiers des charges de deux évaluations thématiques devraient être examinés en 2013.

Son bilan d'activité est synthétisé dans les tableaux ci-après.

Année 2010		
Date	Evénement	Objet
9 juillet	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none">➤ Création du Comité➤ Présentation du Plan Régional d'Evaluation des Programmes Européens➤ Présentation du déroulement de l'étude d'évaluation à mi parcours de la stratégie régionale intégrée et des programmes européens 2007-2013 à la Réunion par le cabinet Ernst & Young
30 septembre	Transmission d'information par courriel	Transmission d'une note d'avancement des travaux d'évaluation à mi-parcours
15 octobre	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none">➤ Présentation et échanges sur les propositions de recommandations du cabinet Ernst & Young de l'étude d'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée et des programmes européens à la Réunion ;➤ Information sur le projet d'étude d'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) menée par la DEGEOM
7 décembre	Consultation écrite par voie électronique	Demande d'avis du Comité sur le cahier des charges de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Année 2011		
Date	Événement	Objet
7 février	Consultation écrite par voie électronique	Demande d'avis du Comité sur le cahier des charges de l'évaluation à mi parcours de Leader - hauts de la Réunion (Axe 4 du programme FEADER)
11 mars	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Sélection de deux cabinets d'études pour négociation
16 mars	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Sélection du groupement de cabinet d'études : Oréade Brèche - Mataroni
22 avril	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Premières analyses du système par le cabinet d'étude ainsi que les propositions de calendrier pour la suite de l'étude
17 mai	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	<ul style="list-style-type: none"> ➤ présentation du rapport intermédiaire, ➤ évolution de l'analyse à la suite de la seconde mission du cabinet d'études,
30 juin	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Restitution de l'étude d'évaluation à mi parcours du programme LEADER
12 juillet	Participation de l'AGILE au Comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)	Exposé du rapport intermédiaire de la phase 1 : « bilan programmation et mise en œuvre »
3 octobre	Transmission d'informations par courriel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tableau de bord des évaluations ➤ Compte rendu du comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) du 12/07/2011 ➤ Rapport intermédiaire de la phase 1 « bilan programmation et mise en œuvre » de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) ➤ Courrier du Préfet du 13/07/11 relatif aux remarques adressées à la DPMA sur l'évaluation du FEP National ➤ Evaluation à mi parcours de la Communication des programmes Européens + courriel de la DATAR précisant l'échantillonnage réalisé sur l'étude des bénéficiaires potentiels des fonds européens
20 octobre	Participation de l'AGILE au Comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation	Exposé du rapport intermédiaire de la phase 2 : « analyse et réponses aux questions évaluatives »



	des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)	
21 octobre	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du tableau de bord des évaluations ; ➤ Point d'étape sur la mise en place d'un dispositif de suivi des interactions FSE/FEDER dans les quartiers urbains sensibles par le Cabinet d'études Ernst&Young ; ➤ Pistes de réflexion sur le programme de travail 2011-2013

Tableau de bord des évaluations

Etude	Avancement
<p>Evaluation à mi parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion</p> <p>Maître d'ouvrage : Région Réunion pour le compte du Partenariat local (CLS) Cabinet retenu : Ernst&Young Décembre 2010</p>	<p>Etude terminée, transmise en décembre 2010</p> <p>Recommandations présentées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au Comité Régional d'Evaluation du 15 octobre 2010 ; - et au Comité National de Suivi des fonds Européens du mois de novembre 2010 ; <p>Etude mise en ligne sur le site internet www.reunioneurope.org en février 2011</p>
<p>Mise en place d'un dispositif de suivi des interactions FSE/FEDER dans les quartiers urbains sensibles</p> <p>Maître d'ouvrage : Région Réunion pour le compte du Partenariat local (CLS) Cabinet retenu : Ernst&Young</p>	<p>Etude terminée en février 2012</p>
<p>Evaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)</p> <p>Maître d'ouvrage : DEGEOM Cabinet retenu : EDATER</p>	<p>Etude terminée en novembre 2011</p>
<p>Evaluation à mi parcours du FEP</p> <p>Maître d'ouvrage : MAAP Cabinet retenu : AND International</p>	<p>Etude terminée le 29 juin 2011</p>
<p>Evaluation à mi parcours du programme Leader - hauts de la Réunion</p> <p>Maître d'ouvrage : les GAL (AD2R-MMM) Cabinet retenu : OREADE BRECHE – MATARONI</p>	<p>Etude terminée en juillet 2011</p>
<p>Evaluation à mi parcours de la Communication des programmes Européens Etude réalisée en interne par l'AGILE</p>	<p>Etude terminée le 5 septembre 2011</p>



2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS)

- **Mise en place de PRESAGE (FEDER – FSE – FEP)**

L'application a connu plusieurs évolutions au cours de l'année 2012. De même un travail important a été réalisé sur les requêtes visant à mettre à disposition des utilisateurs des tableaux de bords et des tableaux de suivi-type via l'infocentre Presage – Business Object.

Sur le plan des formations, 6 sessions ont été organisées pour de nouveaux utilisateurs. Elles ont concerné 37 personnes issues de 12 services instructeurs de l'Etat et des Collectivités.

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de session de formations pour de nouveaux utilisateurs	14	5	6	7	6
Nombre de personnes formées	80	20	34	46	37
Nombre de services instructeurs de l'Etat et des Collectivités	15	10	11	15	12

- **Mise en place d'OSIRIS (FEADER)**

Les travaux de 2012 ont porté principalement sur des paramétrages consécutifs à la modification des cadres LEADER et des dispositifs de la mesure 121, et des paramétrages complémentaires offrant la possibilité de tracer les visites sur place.

Les autres actions ont consisté en :

- la mise en production de 3 nouveaux cadres ;
- la mise à jour de 14 cadres existants (dispositifs de la mesure 121 + LEADER) + 10 paramétrages complémentaires pour permettre le traçage des visites sur place dans un écran dédié ;
- la formation des gestionnaires ;
- l'aide aux utilisateurs (assistance fonctionnelle) ;
- l'animation des comités techniques OSIRIS ;
- demandes d'habilitation à l'utilisation et la consultation de l'outil.

La formalisation des dispositifs dans OSIRIS se déroule de la manière suivante :

- Rédaction d'un cahier des charges par le service instructeur,
- Elaboration du dispositif par l'équipe OSIRIS,
- Phase de test avec le service instructeur,
- Modifications éventuelles du dispositif,
- Validation du cahier des charges par le Comité technique OSIRIS,
- Elaboration du cahier de paramétrage ;
- Mise en production par le niveau national



2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)

Sans objet en 2010



3. Mise en œuvre par axes prioritaires

S'inscrivant pleinement dans la stratégie intégrée, le P.O FEDER Convergence s'articule autour de trois axes prioritaires (humain, économique et territorial, et d'un axe spécifique regroupant les objectifs visant à la compensation des surcoûts.

- **Axe prioritaire n°1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain**
- **Axe prioritaire n°2 - La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international.**
- **Axe prioritaire n°3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance**
- **Axe prioritaire n°4 - La compensation des surcoûts liés à l'ultra périphérie.**

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.



3.1 - Axe prioritaire 1 : Amélioration de la compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain

La compétitivité des hommes par la valorisation des ressources humaines constitue un des trois axes majeurs de la stratégie régionale intégrée pour la période 2007-2013.

Elle consiste à rechercher une élévation constante des niveaux de qualification. Elle vise également à atteindre une plus grande efficacité des politiques publiques liées aux conditions de vie des habitants (éducation, insertion, logement, santé et cadre de vie) et à renforcer la cohésion sociale en réduisant les inégalités sociales.

La démarche est double : il s'agit d'anticiper les tournants en positionnant l'île comme une plate forme de l'Europe dans une zone à forts enjeux (formation, enseignement supérieur ...) mais il importe également de répondre aux défis permanents liés notamment à l'impact de la dynamique démographique sur les besoins en équipements éducatifs, sanitaires et sociaux.

Le FEDER et le FSE contribuent de manière complémentaire à ces orientations.

Au titre des interventions relevant du champ du FEDER, 3 objectifs principaux ont été identifiés. Il s'agit :

- a) de préparer des nouvelles générations mieux formées ;
- b) de valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise ;
- c) d'améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe prioritaire 1 au 31/12/2012

Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée réalisation	Valeur cible	Valeur de référence
-----------------------------	---	--------------------------------	-------------------------	--------------	---------------------

Objectif 1-a Préparer des nouvelles générations mieux formées	Indicateurs de réalisation				
	Nb de bâtiments d'enseignement supérieur construit	2	0	7 soit environ 9500 m2 sur 2007-2013	5 soit 14 432 m2 sur la période 2000-2006
Nb de collèges construits ou réhabilités	4 neufs et 2 réhabilitations	6	6 établissements sur 2007-2013	9 établissements sur 2000-2006	
Nb de lycées construits ou réhabilités	2 réhabilitations 1 construction	3	3 établissements sur 2007-2013	13 établissements sur 2000-2006	
Nb de centres de formation professionnelle construits ou réhabilités	2 réhabilitations + 1 extension	1	2 établissements sur 2007-2013	4 établissements sur 2000-2006	

Objectifs axe	Indicateurs de	Valeur liée à la	Valeur liée	Valeur cible	Valeur de
---------------	----------------	------------------	-------------	--------------	-----------



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

prioritaire 1	réalisation et de résultat	programmation	à la réalisation		référence
Objectif 1-a Préparer des nouvelles générations mieux formées	Indicateurs de résultat				
	Nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur (Université, IUT, IUFM, STS, DTS, CPGE, Post Bacs lycées)	15 402	-	16 000 en 2015	15 587 en 2005
	Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les collèges	5400	5400	2 700 places sur 2007-2013	2 000 places sur 2000-2006
	Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les lycées	3753	3753	3 000 places sur 2007-2013	2 800 places sur 2000-2006
	Effectifs accueillis dans les centres de formation construits ou réhabilités	2100	800	1 200 en 2015	800 en 2008
Objectif 1-b Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de bâtiments à vocation patrimoniale soutenus	5	1	8 sur 2007-2013	6 sur 2000-2006

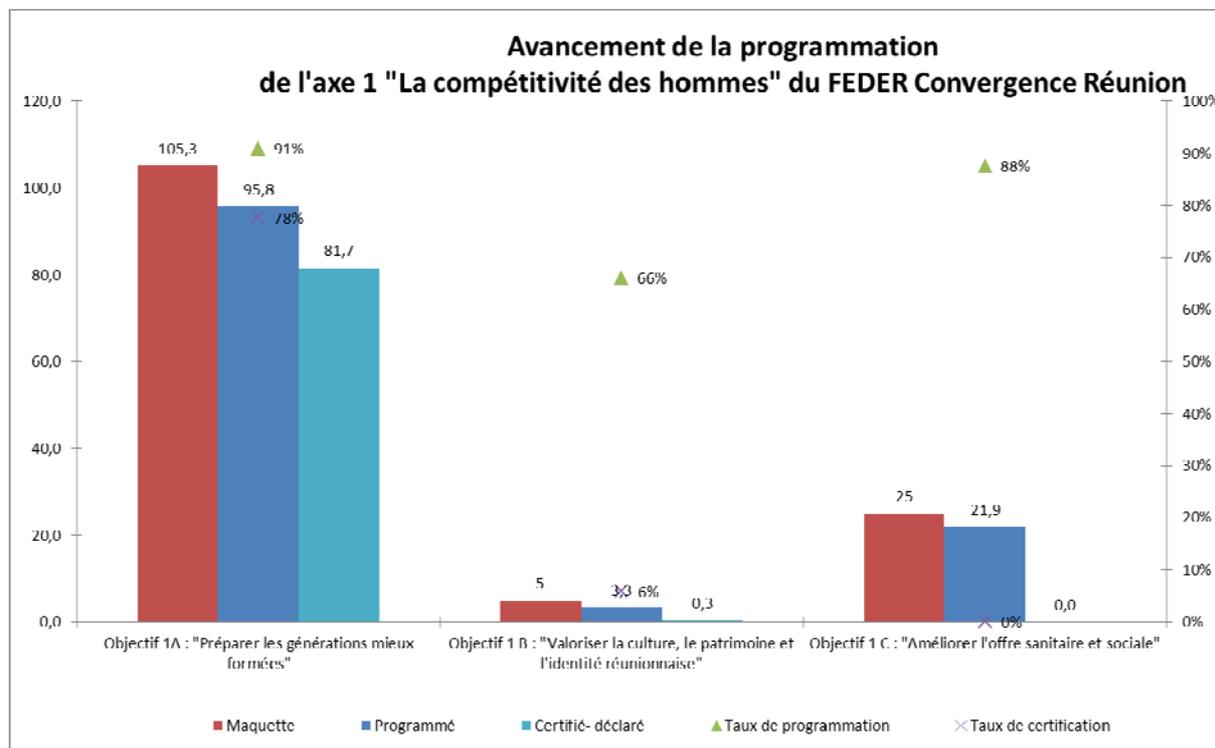
Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la réalisation	Valeur cible	Valeur de référence
-----------------------------	-------------	--------------------------------	------------------------------	--------------	---------------------



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

		Indicateurs de réalisation			
Objectif 1-c Améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale	Nombre de places créées ou renouvelées dans les établissements sanitaires soutenus	309	309	330 sur 2007-2013	75 sur 2000-2006
	Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes en situation de handicap	175	100	295 sur 2007-2013	270 sur 2000-2006
	Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes âgées	250	250	310 sur 2007-2013	-
	Indicateurs de résultat				
	Nombre d'emplois créés dans les établissements sanitaires et médico-sociaux soutenus	394,89	245,44	330 sur 2007-2013	-

Information sur l'avancement financier de l'axe 1 au 31/12/2012 :



Programmation UE en millions d'Euros	Objectif 1 A : "Préparer les générations mieux formées"	Objectif 1 B : "Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise"	Objectif 1 C : "Améliorer l'offre sanitaire et sociale"	Assistance technique	Total
Maquette	105,3	5	25	8,237	143,5
Programmé	95,8	3,3	21,9	2,7	123,7
Certifié- déclaré	81,7	0,3	0,0	1,5	83,5
Taux de programmation	91%	66%	88%	33%	86%
<i>Progression de la programmation par rapport au RAE 2011</i>	8%	25%	254%	50%	25%
Taux de certification	78%	6%	0%	18%	58%
<i>Progression de la certification par rapport au RAE 2011</i>	91%	-	-	23%	90%

Au niveau de l'axe, la programmation (86 %) est conforme aux prévisions, et la certification a progressé de 90 % par rapport à l'année précédente.

- ✓ **L'objectif 1A** continue de progresser avec un taux de 91 % grâce à la programmation de 3 opérations dans l'enseignement supérieur (2) et dans la formation professionnelle (1). Le montant de certification a quasiment doublé par rapport à l'année précédente et correspond pour près de 60% aux dépenses déclarées de deux lycées, pour 28 % aux dépenses déclarées de l'opération de réhabilitation du centre AFPA de Saint – Pierre, le solde correspondant aux collèges. A noter que sur les 17 opérations programmées dans le cadre de cet objectif, 11 sont soldées au 31 décembre 2012.



- ✓ **L'objectif 1B**, avec l'abandon du projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise, ne comprend plus que deux mesures. Il a sensiblement progressé puisque le taux de programmation s'établit à 66 % contre 41 % l'an dernier. A noter que pour cet objectif, un ajustement financier a été agréé en CLS au cours de l'année 2012. Si l'on anticipait les effets de cet ajustement sur la maquette, le taux de programmation de l'objectif s'établirait en définitive à 87 %.
- ✓ **L'objectif 1C** est celui qui a connu en 2012 la plus forte progression (+65,6 points) avec un taux de programmation de 88 % en 2012 contre 22 % en 2011, grâce notamment à la programmation de deux opérations d'infrastructures sanitaires, pour un montant total de 15 millions d'euros.

3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis par objectif

En 2012, le très bon taux de programmation de l'objectif 1 est essentiellement lié aux opérations dans l'enseignement supérieur et portant sur les infrastructures professionnelles. A l'inverse, le bon taux de certification est essentiellement dû aux dépenses déclarées de construction et de réhabilitation des collèges et des lycées.

S'agissant des opérations en matière culturelle et patrimoniale, la programmation de la construction d'une école de musique intercommunale, seule opération de la mesure 1.07 « égalité des chances d'accès à la culture », et la restauration de l'Eglise Sainte-Anne, portant à 5 le nombre de bâtiments soutenus à vocation patrimoniale, ont permis un net progrès de la programmation.

En matière d'opérations sanitaires et sociales, trois opérations ont été programmées. La construction du pôle sanitaire Est, pour un montant de subvention FEDER de 8,9 millions d'euros, et les études relatives à la construction du pôle sanitaire de l'ouest, avec un montant de subvention de 6,1 millions d'euros, portent la mesure 1.08 « infrastructures sanitaires » à un taux de programmation de 100%. La troisième opération concerne « les structures d'accueil handicapés » (mesure 1.09).



Objectif 1a - Préparer des nouvelles générations mieux formées

Dans le cadre du programme 2007-2013, l'accent est porté sur la démocratisation de l'accès à l'enseignement et à la formation selon le principe de l'égalité des chances de tous les jeunes.

Compte tenu des évolutions démographiques et du rattrapage partiel des retards structurels, la construction de nouvelles infrastructures (collèges, lycées, centres de formation, enseignement supérieur) doit permettre de pallier aux sureffectifs des établissements actuels et à leur croissance.

Celles-ci contribueront à l'aménagement du territoire en favorisant la proximité des structures d'accueil et des bassins de population.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1a :

Trois opérations ont été programmées en 2012.

- sur la mesure 1-01 « construction et aménagement de l'enseignement supérieur », il s'agit de la tranche 2 (partie travaux), s'inscrivant dans le prolongement de deux opérations pour lesquelles des études avaient été programmées en 2011 :
 - La construction d'un grand amphithéâtre et d'un parc de stationnement associé sur le campus du Moufia, pour un montant de 3 542 891,67€ de FEDER.
 - La construction d'un grand amphithéâtre et de salles d'enseignement spécialisées sur le campus de Tampon, pour un montant de 3 392 375,06 € de FEDER.

- Sur la mesure 1-04 « infrastructures de formation professionnelle », il s'agit de :
 - La construction d'un bâtiment pour la formation professionnelle des stagiaires du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA) et de l'extension des locaux d'internat, pour un montant de 3 000 000 € de FEDER.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Objectif 1a : Préparer de nouvelles générations mieux formées											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
INDICATEURS DE REALISATION (données cumulées)											
Nombre de bâtiments d'enseignement supérieur construits	Programmé	0	0	0	0	0	2				2
	Réalisé	0	0	0	0	0	0				0
	Objectif	7 soit environ 9500 m2 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 soit 14 432 m2 sur la période 2000-2006									
Nombre de collèges construits ou réhabilités (données cumulées)	Programmé	0	1	4	5	6	6				6
	Réalisé	0	0	0	2	5	6				6
	Objectif	6 établissements sur 2007-2013									
	Situation de référence	9 établissements sur 2000-2006									
Nombre de lycées construits ou réhabilités (données cumulées)	Programmé	0	0	0	3	3	3				3
	Réalisé	0	0	0	0	1	3				3
	Objectif	3 établissements sur 2007-2013									
	Situation de référence	13 établissements sur 2000-2006									
Nombre de centres de formation professionnelle construits ou réhabilités (données cumulées)	Programmé	0	0	0	0	1	3				3
	Réalisé	0	0	0	0	0	1				1
	Objectif	2 établissements sur 2007-2013									
	Situation de référence	4 établissements sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 1a : préparer de nouvelles générations mieux formées)

Nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur (donnée non cumulée)	Réalisé	15 005	14 997	15 321	nd	15 362	15 402				
	Objectif	16 000 en 2015									
	Situation de référence	16 841 en 2005									
Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les collèges (données cumulées)	Programmé	0	900	3600	4500	5400	5400				5 400
	Réalisé	0	0	900	2700	3600	5400				5 400
	Objectif	2 700 places sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	2 000 places sur 2000 - 2006									
Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les lycées (données cumulées)	Programmé	0	0	0	3753	3753	3753				3 753
	Réalisé	0	0	0	0	1625	3753				3 753
	Objectif	3 000 places sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	2 800 places sur 2000 - 2006									
Effectifs accueillis dans les centres de formation construits ou réhabilités (données cumulées)	Programmé	0	0	0	800	1300	2100				2 100
	Réalisé	0	0	0	0	0	800				800
	Objectif	1 200 en 2015									
	Situation de référence	800 en 2008									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 1a : préparer de nouvelles générations mieux formées)

Taux d'accès d'une génération à la terminale	Réalisé	53,5%	54,3%	56,6%	nd	66,1%	nd				
	Objectif	60 % en 2015									
	Situation de référence	57,7 % en 2005									
Nombre annuel de bacheliers	Réalisé	7 586	7 709	8 118	8294	9241	9570				50 518
	Objectif	7 500 en 2015									
	Situation de référence	7 034 en 2005									
Nombre annuel de diplômés de l'enseignement supérieur <i>* ne sont pas comptabilisés les certificats</i>	Réalisé	nd	nd	4 720	Nd	nd	4063*				
	Objectif	4 500 en 2015									
	Situation de référence	3 998 en 2005									
Nombre d'étudiants dans les filières de recherche <i>*étudiants doctorants</i>	Réalisé	nd	nd	677	nd	nd	326*				
	Objectif	300 en 2015									
	Situation de référence	264 en 2005									



Analyse qualitative de l'objectif 1a :

Au titre des investissements pour l'enseignement supérieur (mesure 1-01), deux opérations participent à l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants, par la construction de deux amphithéâtres de grande capacité pour les filières à forte population étudiante (l'un dans le Nord de l'île, l'autre dans le Sud). Le projet du Tampon, dans le sud, prévoit, dans le même temps, le remplacement de vieux bâtiments d'enseignement devenus inadaptés et non-conformes. Quant à l'opération sur le campus de la Moufia, elle vise aussi à rationaliser les déplacements et stationnements, par la création d'un parc de stationnement semi-enterré.

Aucune nouvelle opération de construction ou de réhabilitation de lycées (mesure 1-02) et de collèges (mesure 1-03) n'a été programmée en 2012. En revanche, la réalisation physique de ces infrastructures a permis une remontée rapide des factures.

Au titre des infrastructures de formation professionnelle (mesure 1-04), l'opération programmée, portée par le RSMA, devrait contribuer au développement de nouvelles filières (magasinier, canalisateur ou ouvrier chargé de l'entretien et de la réparation des panneaux photovoltaïques), tout en assurant le maintien des filières traditionnelles (métiers du bâtiment, carrosserie, mécanique).

A noter que grâce à cette opération de construction d'un bâtiment de formation et d'extension du bâtiment d'internat, le RSMA de la Réunion deviendra d'ici 2014 le plus gros quartier du service militaire adapté de l'outre-mer, avec en perspective le doublement des effectifs formés, soit 1 500 bénéficiaires pour l'île.

S'agissant des indicateurs, on peut constater :

- l'atteinte, en réalisation, de la valeur cible, pour les indicateurs sur le nombre de collèges et de lycées construits ou réhabilités ;
- le dépassement, en programmation, de la valeur cible, quant au nombre de centres de formation professionnelle construits ou réhabilités ;
- le dépassement, en réalisation, de la valeur cible des indicateurs « capacité d'accueil créée ou renouvelée » dans les collèges et les lycées, s'établissant respectivement à 3753 places au lieu de 2700 ciblées, et à 5400 places au lieu de 2700 (soit pour les lycées, un doublement de la valeur cible).
- la progression constante du nombre des bacheliers, avec un très net dépassement de la valeur cible et, dans une proportion moindre, la progression du nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur.



Objectif 1b – Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise

Les activités culturelles représentent un élément fort d'attractivité, en termes de qualité de vie, de services à la population, d'animation, de maillage du territoire par des équipements structurants, pour les entreprises comme pour les ménages. Comme facteur éminent de lien social, la culture joue également un rôle important pour concourir à la cohésion sociale.

Ces efforts de valorisation culturelle prendront notamment appui sur le projet structurant de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise dont les travaux sont prévus au cours de la présente période de programmation, les études de conception ayant été réalisées au cours de la période 2000-2006.

Ils porteront également sur la démocratisation de l'accès aux enseignements artistiques pour les publics les plus défavorisés dans une démarche d'inclusion sociale.

Enfin, la dimension patrimoniale sera aussi prise en compte ; il pourra s'agir notamment de permettre une meilleure connaissance des éléments constitutifs de ce patrimoine qu'il soit matériel ou immatériel (au travers d'études, inventaires, expositions, publications), mais aussi de rénover et mettre en valeur le patrimoine immobilier public ou privé notamment dans le cadre d'opérations de valorisation, de réaffectation des patrimoines bâtis et non bâtis dans un but de reconversion économique, touristique ou culturelle.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1b

En 2012, deux dossiers ont été programmés :

- sur la mesure 1-06 «protection et valorisation du patrimoine», il s'agit de :
 - La restauration de l'église Sainte-Anne de Saint-Benoît, pour un montant de 477 000 € de FEDER.

- Sur la mesure 1-07 « égalité des chances d'accès à la culture », il s'agit de :
 - La réalisation d'une école de musique intercommunale, pour un montant de 800 000 € de FEDER.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Objectif 1b : Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1b : valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise)

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de bâtiments à vocation patrimoniale soutenu (données cumulées)	Programmé	0	0	0	6	6	7				7
	Réalisé	0	0	0	0	1	2				2
	Objectif	8 sur 2007-2013									
	Situation de référence	6 sur la période 2000-2006									

INDICATEURS D'IMPACT

Nombre de sites ouverts dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine	Réalisé	65	69	81	51	90	82				438
	Objectif	85 sites en 2015									
	Situation de référence	67 sites en 2006									
Nombre de visiteurs dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine *	Réalisé	nd	51 631	71568	49 349	52 729	48 286				273 563
	Objectif	60 000 visiteurs en 2015									
	Situation de référence	51 631 visiteurs en 2008									

* cet indicateur n'est pas répertorié dans le PO FEDER révisé, mais il donne une information utile.



Analyse qualitative de l'objectif 1b :

L'opération de restauration du clocher de la chapelle Sainte-Anne constitue le 7^{ème} bâtiment à vocation patrimoniale soutenu dans le cadre de la programmation (mesure 1.06). Il convient de relever le caractère emblématique du projet, puisque l'église Sainte-Anne, très dégradée, est le site classé le plus visité de l'île. Cette opération contribue ainsi au soutien de l'offre culturelle et touristique.

S'inscrivant dans une démarche d'inclusion sociale et d'égalité des chances d'accès à la culture (mesure 1-07), le projet de création d'une école de musique intercommunale sur la commune de Sainte-Marie est le premier projet programmé de la mesure. Il devrait permettre d'offrir un enseignement musical à environ 350 élèves. Sur le territoire intercommunal concerné, seule la commune de Saint-Denis disposait d'une école de musique. Par cette opération, c'est une réponse apportée à un besoin exprimé, à la fois en termes d'enseignement, comme en atteste la forte augmentation des demandes d'inscription sur le site de Saint-Denis, qu'en termes d'offre de proximité. A ce double titre, l'opération contribue à la démocratisation de l'accès à la culture.

S'agissant des indicateurs, on peut constater :

- l'atteinte proche, en programmation, de la valeur cible pour l'indicateur « Nombre de bâtiments à vocation patrimoniale soutenus », soit 7 en 2012 pour un objectif de 8 ;
- Le léger tassement, par rapport aux données 2011, de l'indicateur dénombrant les sites ouverts dans le cadre des journées du patrimoine. Cela étant, on reste très proche de la valeur cible (82 pour un objectif de 85).



Objectif 1c – Améliorer l'offre sanitaire et médico - sociale

La situation sanitaire et médico-sociale du département, compte tenu de ses caractéristiques socio-économiques et de son histoire, connaît des spécificités notables au niveau notamment de la démographie, des indicateurs sociaux et des facteurs de morbidité.

Les infrastructures sont de plus soumises à des enjeux et contraintes importants :

- répondre aux besoins liés à la croissance démographique et à l'amorce du phénomène de vieillissement de la population,
- remédier au taux de vétusté important des infrastructures,
- faire face à l'évolution des techniques et des normes de sécurité.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1c :

Trois opérations ont été programmées en 2012.

- sur la mesure 1-08 «infrastructures sanitaires», la totalité de la mesure a été programmée avec deux opérations majeures :
 - La construction du pôle sanitaire Est-Réunion pour un montant FEDER de 8 900 000 €
 - Les études pour la construction du pôle sanitaire de l'Ouest, pour un montant FEDER de 6 100 000 €.
- Sur la mesure 1-09 « structures d'accueil handicapés », il s'agit de :
 - La construction de la « Maison Henri Lafay », qui est à la fois un Foyer d'Accueil Occupationnel (FAO) et un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour les personnes handicapées sur la commune de Saint-Paul , pour un montant de 1 000 000 € de FEDER.



Objectif 1c : Améliorer l'offre sanitaire et sociale

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1c : améliorer l'offre sanitaire et sociale)											
Nombre de places créées ou renouvelées dans les établissements sanitaires soutenues (données cumulées)	Programmé	0	0	0	0	0	309				309
	Réalisé	0	0	0	0	0	309				309
	Objectif	230 sur 2007-2013									
	Situation de référence	75 sur la période 2000-2006									
Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes en situation de handicap (données cumulées)	Programmé	0	0	0	71	100	175				175
	Réalisé	0	0	0	0	0	100				100
	Objectif	295 sur 2007-2013									
	Situation de référence	270 sur 2000-2006									
Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes âgées (données cumulées)	Programmé	0	0	0	80	250	250				250
	Réalisé	0	0	0	0	250	250				250
	Objectif	310 sur 2007-2013									
	Situation de référence	0									
INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 1c : améliorer l'offre sanitaire et sociale)											
Nombre d'emplois créés dans les établissements sanitaires et médico – sociaux soutenus (données cumulées)	Programmé	0	0	0	59,4	59,4	394,89				-
	Réalisé	0	0	0	0	0	245,44				-
	Objectif	330 sur 2007-2013									
	Situation de référence	(nd)									



Analyse qualitative de l'objectif 1c :

S'agissant des trois mesures relevant de cet objectif, une bonne progression est enregistrée pour l'année 2012 grâce à la programmation de deux opérations sanitaires structurantes :

- La construction du Pôle Sanitaire Est (PSE), qui s'inscrit dans la procédure « Grands Projets » prévue aux articles 39 à 43 du règlement CE n°1083/2006. L'opération permet de regrouper, sur un seul lieu, des activités jusqu'alors réparties sur plusieurs bâtiments en centre ville de Saint-Benoît. Sa réalisation, en 2012, a contribué au développement socio-économique de l'Est de La Réunion, et à l'amélioration de la sécurité des patients, en assurant l'efficacité de leur prise en charge et l'accessibilité des soins.
- Le second projet porte sur la partie « études » de la construction du pôle Sanitaire de l'Ouest (PSO). Il vise à répondre aux besoins liés à la forte croissance démographique de cette partie de l'île, à remédier à la vétusté des infrastructures existantes et à proposer une réponse de proximité, en évitant les transferts sanitaires vers la métropole.

Enfin, l'opération de construction d'un Foyer d'Accueil Opérationnel (FAO) / Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour personnes handicapées permet d'atteindre, pour cette mesure, le taux de programmation de 61 %. Le caractère innovant du projet réside dans la mutualisation des moyens des 2 structures pour un développement complémentaire, intégré dans un nouveau quartier de Saint-Gilles Les Bains, à proximité immédiate de logements, de commerces et d'un plateau sportif.

S'agissant des indicateurs, on peut constater :

- le rattrapage, en programmation et en réalisation, de l'indicateur relatif au nombre de places créées ou rénovées dans les établissements sanitaires, grâce à la construction du pôle sanitaire Est Réunion (309 places créées pour un objectif de 345). Il importe de préciser que l'objectif cible ne sera pas atteint, puisque seules les études pour la construction du pôle sanitaire de l'Ouest restent à réaliser dans le cadre de la mesure 1-08, la réalisation de ces dernières étant sans incidence sur l'indicateur.

- la nette progression, en programmation (+75) et en réalisation (+100) de l'indicateur mesurant le nombre de places créées ou rénovées pour les personnes en situation de handicap. L'objectif cible de 295 devrait être atteint en 2013, pour la programmation.

3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Eu égard au portage, sous maîtrise d'ouvrage publique, de la grande partie des opérations relevant de l'objectif 1a, l'approbation tardive du programme n'a pas eu d'incidence majeure sur la maturation effective des projets d'investissement. Ainsi, les opérations se sont poursuivies normalement et leur réalisation permet une remontée de dépenses plus rapide.

Par ailleurs, afin de prendre en compte certains projets structurants arrivés à maturation et, à l'inverse, afin de tirer les enseignements d'une sous-consommation relative sur certaines mesures, un ajustement financier a été agréé en CLS courant 2012. Il devrait permettre de frôler voire d'atteindre le taux de 100 % en programmation dès 2013.

S'agissant des opérations en matière culturelle et patrimoniale, mais aussi sanitaires et sociales, le retard observé au démarrage du programme a commencé à se résorber en fin d'année 2010.



3.2 Axe prioritaire 2 : Amélioration de la compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international

"En deux générations, l'économie de La Réunion est passée d'une activité mono-industrielle basée sur la canne à sucre à une économie concentrée sur les services" OCDE 2004.

Le contexte rénové dans lequel s'inscrit le développement futur de l'île se dessine autour de deux repères indissociables : d'une part, la permanence des enjeux d'un rattrapage structurel dynamique et, d'autre part, les enjeux nouveaux liés à la mondialisation.

Aussi, la compétitivité économique s'inscrira-t-elle dans une stratégie de préparation des entreprises à une plus forte ouverture internationale non seulement pour qu'elles puissent se redéployer vers de nouveaux horizons mais aussi pour qu'elles consolident leurs assises dans l'économie locale.

Les objectifs principaux retenus pour cet axe sont de deux ordres. Il s'agit de :

- a) préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien ;
- b) consolider les bases du développement économique et social.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 2 au 31/12/2012 :

Objectifs de l'axe prioritaire 2	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur réalisée	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 2-a Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de projets de recherche soutenus	91	14	60 sur 2007-2013	12 sur la période 2000-2006
	Nombre de projets soutenus dans le secteur Tourisme	35	15	50 sur 2007-2013	41 sur 2000-2006
	Nombre de projets soutenus dans le secteur TIC	73	36	74 sur 2007-2013	99 sur 2000-2006
	Nombre de « jeunes pousses » (start-up) aidées	27	-	40 sur 2007-2013	20 sur 2000-2006
	Nombre d'actions de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique et technique	35	10	15 en 2013	10 en 2005
Objectifs de l'axe prioritaire	Indicateurs de réalisation et de	Valeur liée à la programmation	Valeur réalisée	Valeur cible	Valeur de référence

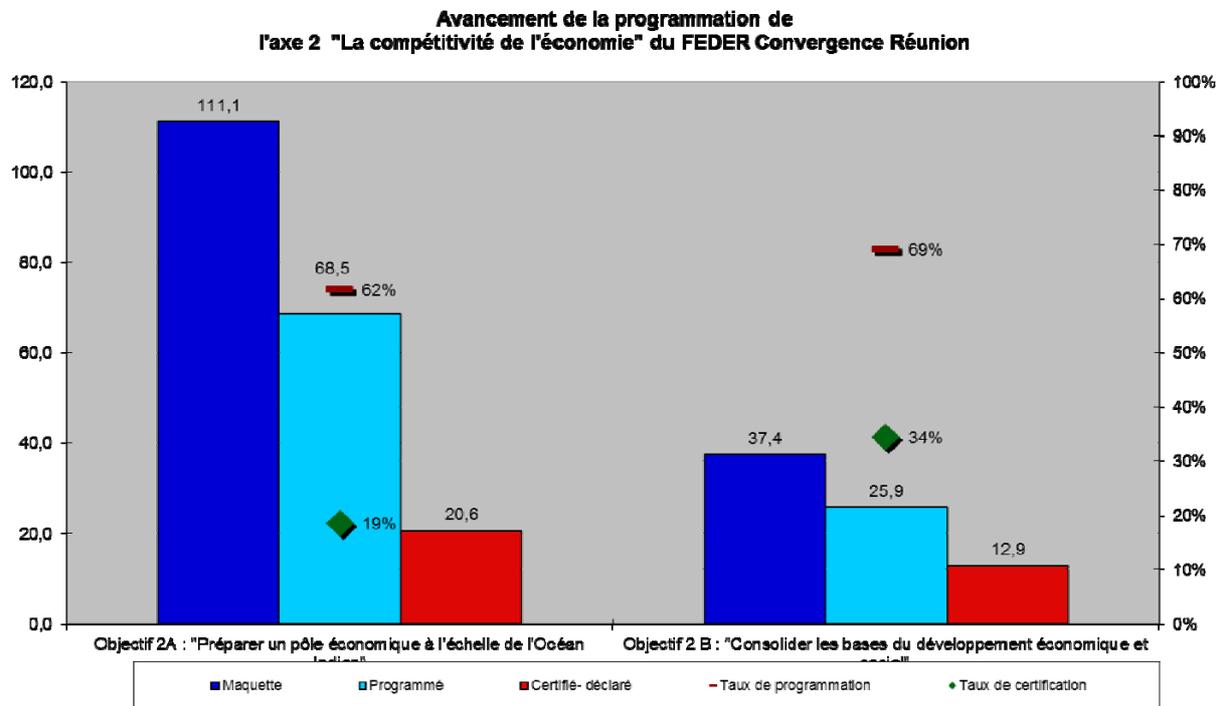


Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

2	résultat				
Objectif 2-a Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien	Montants des investissements soutenus (tourisme et tic)	46,97 M€	16,99	75 M€ sur 2007-2013	53 M€ sur 2000 - 2006
	Indicateurs de résultat				
	Nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche	89	4	15 sur 2007 - 2013	5 sur 2000-2006
	Nombre de coopérations entreprises – laboratoires de recherche soutenus	86	36	7 projets sur 2007 – 2013	1 projet sur 2000 - 2006
	Évolution du CA des secteurs tourisme et TIC	+ 18 % en 2008	-	+ 10 % en 2015	1441 M€ en 2004
	Évolution des capacités d'accueil hôtelières	+ 347	58	+ 500 chambres en 2015	2800 chambres en 2006
	Emplois dans le secteur Tourisme	10 700 en 2009	-	12 000 emplois dans la filière en 2015	10 000 emplois dans la filière en 2005
Indicateurs de réalisation					
Objectif 2-b Consolider les bases du développement économique et social	Nombre de projets d'aide aux entreprises	209	-	500 sur 2007 – 2013	501 sur 2000 - 2006
	Montants des investissements des entreprises soutenus	74,72 M€	-	120 M€ sur 2007 – 2013	114 M€ sur 2000 - 2006
	Indicateurs de résultat				
	Emplois créés (brut ETP)	386,5	-	1500 sur 2007 – 2013	1500 sur 2000 - 2006
	CA des secteurs de l'industrie et de l'artisanat	3 538 M€ en 2007	-	2950 M€ en 2015	2452 M€ en 2004



Information sur l'avancement financier de l'axe 2 au 31/12/2012 :



Programmation UE en millions d'Euros	Objectif 2A : "Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien"	Objectif 2B : "Consolider les bases du développement économique et social"	Total
Maquette	111,1	37,4	148,5
Programmé	68,5	25,9	94,4
Certifié- déclaré	20,6	12,9	33,5
Taux de programmation	62%	69%	64%
<i>Progression de la programmation par rapport au RAE 2011</i>	25%	31%	27%
Taux de certification	19%	34%	23%
<i>Progression de la certification par rapport au RAE 2011</i>	108%	55%	84%

- **L'objectif 2A :** la programmation au 31 décembre 2012 (62 %) est en progression. Il est important de signaler qu'il reste encore des opérations structurantes à programmer tant au niveau de la recherche qu'au niveau des projets hôteliers.

Les premiers dossiers de soutien aux projets innovants des entreprises sont à l'instruction concrétisant les efforts des acteurs de la Stratégie Régionale d'Innovation.

Le secteur touristique est cependant marqué par un léger ralentissement conséquence de l'incertitude sur le maintien des dispositifs de défiscalisation à moyen terme conjuguée avec des difficultés accrues d'accès aux prêts bancaires.



Les instruments d'ingénierie financière ont été complétés par la création du Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR Run Développement) pour 4,08 M€ de FEDER, la création du prêt d'honneur innovation (120 000 € de FEDER pour une dotation totale de 300 000 €). Le Fonds de Garantie Fonds DOM a pour sa part été redoté à hauteur de 11,2 M€ de FEDER pour soutenir les entreprises réunionnaises.

- **L'objectif 2B :** la programmation au 31 décembre 2012 (69 %) est satisfaisante. Les investissements dans le secteur productif se poursuivent. La programmation d'importantes opérations d'investissement telles que la réalisation d'un complexe minotier ou encore la modernisation d'une ligne de production de boissons gazeuses est encourageante dans une dynamique de reprise du secteur économique.

3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Si l'on prend en compte le chevauchement des deux programmations (DOCUP et PO), la date limite d'éligibilité des dépenses du DOCUP repoussée au 30 juin 2009, et les ajustements à mi parcours, les objectifs atteints à ce jour (même s'ils n'ont pas tous connu un rythme de croisière suffisant) peuvent être considérés comme étant conforme aux prévisions pour la majorité.

Les indicateurs « nombre de projets de recherche », « nombre d'action de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique », « nombre de coopérations entreprises/laboratoires de recherches », ont largement dépassé leurs objectifs en 2011, traduisant le dynamisme du secteur de la recherche qui s'inscrit depuis plus de deux ans dans la dynamique générale de définition et de mise en œuvre de la stratégie régionale de l'innovation à la Réunion.



Objectif 2-a : Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien

Les interventions visant à accompagner ce tournant économique s'inscrivent dans trois dimensions :

- la recherche-développement et l'innovation,

Il s'agit à ce titre de consolider et de développer les infrastructures dédiées à la recherche ainsi que les programmes de recherche afin :

- de soutenir les unités mixtes de recherche (UMR) d'ores et déjà constituées en veillant à la constitution de pôles de recherche-développement valorisant au niveau de la zone Océan Indien et des économies tropicales les savoir-faire régionaux ;
- de permettre l'émergence de nouvelles équipes sur des thématiques propres à favoriser la compétitivité économique et le rayonnement régional et international en les dotant des équipements structurants à l'échelle de l'Océan Indien ;
- d'assumer les enjeux et les besoins en matière de recherche fondamentale, de recherche appliquée et de recherche développement au service de la compétitivité des entreprises et de la création d'emplois durables ;
- d'instaurer une véritable démarche collective qui veillera à la généralisation des partenariats filières/organismes de formation/centres de recherche.

En amont, les actions visant à développer la culture scientifique et technique seront soutenues en accordant une place centrale aux plus jeunes afin de susciter l'esprit d'initiative et de créativité.

- le développement du potentiel de croissance des filières économiques dynamiques,

Au titre du développement des secteurs stratégiques porteurs de croissance. L'accent sera mis sur le soutien intégré aux secteurs du tourisme et des technologies de l'information et de la communication (TIC) : soutien à l'investissement direct et actions d'accompagnement des filières concernées privilégiant notamment les démarches collectives (promotion touristique, actions collectives dans le secteur des TIC).

- le renforcement et le développement de nouveaux outils de financement.

Cette dimension, qui contribue également à la préparation d'un pôle économique renforcé, se traduit par la consolidation et le développement d'une palette d'outils d'ingénierie financière : capital investissement, fonds de garantie et prêts.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2-a



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Objectif 2-a : Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)											
Nombre de projets de recherche soutenus (Données Cumulées)	Programmé	6	18	36	49	72	91				91
	Réalisé	0	0	0	6	8	14				14
	Objectif	60 sur 2007-2013									
	Situation de référence	12 sur la période 2000-2006									
Nombre de projets soutenus dans le secteur Tourisme (Données Cumulées)	Programmé	0	5	10	16	26	35				35
	Réalisé	0	0	2	5	11	15				15
	Objectif	50 sur 2007-2013									
	Situation de référence	41 sur 2000-2006									
Nombre de projets soutenus dans le secteur TIC	Programmé	12	21	40	49	64	73				73
	Réalisé	0	1	10	18	22	36				36
	Objectif	74 sur 2007-2013									
	Situation de référence	99 sur 2000-2006									
Nombre de « jeunes pousses » (start-up) aidées (Données Cumulées)	Programmé	0	7	12	18	24	27				27
	Réalisé	En consolidation auprès du SI									
	Objectif	25 sur 2007-2013									
	Situation de référence	20 sur 2000-2006									
Nombre d'actions de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique et technique (Données Cumulées)	Programmé	0	9	14	20	20	35				35
	Réalisé	0	0	5	5	5	10				10
	Objectif	15 en 2013									
	Situation de référence	10 en 2005									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Montants des investissements soutenus (tourisme et tic)	Programmé	1,57 M€	8,73 M€	14,84 M€	16,82	40,24 M€	46,97 M€				46,97 M€
	Réalisé		0,03 M€	1,53 M€	3,22 M€	7,29 M€	16,99 M€				16,99 M€
	Objectif	75 M€ sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	53 M€ sur 2000 - 2006									

INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)

Nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche (Données Cumulées)	Programmé	2	4	38	48	76	89				89
	Réalisé						4				4
	Objectif	15 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	5 sur 2000 – 2006									
Nombre de coopérations entreprises – laboratoires de recherche soutenues (Données Cumulées)	Programmé	-	8	18	41	66	96				86
	Réalisé					17	36				36
	Objectif	7 projets sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	1 projet sur 2000 – 2006									
Évolution du CA des secteurs tourisme et TIC	Réalisé	-	+ 18 %	-							+ 18 %
	Objectif	+ 10 % en 2015									
	Situation de référence	1441 M€ en 2004									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Évolution des capacités d'accueil hôtelières (Données Cumulées)	Programmé	0	36	46	58	210	347				347
	Réalisé	0	0	0	6	18	58				58
	Objectif	+ 500 chambres en 2015									
	Situation de référence	2 800 chambres en 2006									
Emplois dans le secteur tourisme	Réalisé	-	10 700	10 400	-						-
	Objectif	12 000 emplois dans la filière en 2015									
	Situation de référence	10 000 emplois dans la filière en 2005									

INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)

Nombre de touristes	Réalisé	380 500	396 400	421 900	420 300	471 000					471 000
	Objectif	500 000 en 2015									
	Situation de référence	278 800 en 2006									



Information sur l'avancement financier de l'objectif 2a au 31/12/2012:

Analyse qualitative de l'objectif 2a

En 2012, 49 opérations ont été programmées au titre de l'objectif 2-a : « préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien ».

o En matière d'infrastructures de recherche :

Dans la continuité des opérations liées à l'extension de la plateforme CYROI, l'installation d'une unité RIPA (Radio-imagerie du petit animal) constitue une étape supplémentaire dans la montée en charge du plateau technique.

La tomographie par émission de positons (TEP) est une méthode d'imagerie médicale qui permet de mesurer en 3 dimensions l'activité métabolique d'un organe grâce aux émissions produites par les positons issus de la désintégration d'un produit radioactif injecté au préalable. Dans le domaine de la recherche le même principe est appliqué en recherche pré clinique, sur le petit animal, grâce à l'utilisation d'une micro-TEP.

L'opération programmée en 2012 consiste à aménager et à équiper les locaux de l'unité RIPA. Ces réalisations permettront de développer la radiochimie et l'imagerie du petit animal par TEP sur 2 axes de recherche immédiate : les maladies infectieuses et métaboliques ainsi que la recherche sur la validation de l'intérêt thérapeutique de molécules issues de la biodiversité terrestre et marine.

o En matière de pôle de recherche appliquée en « Observation » : terre, mer, espace :

La construction de la station de surveillance environnementale assistée par satellite pour l'Océan Indien (SEAS OI) a été financée sur le programme FEDER Coopération. Ce pôle d'excellence en télédétection permettra la programmation et l'acquisition d'images optiques et d'images RADAR dans un rayon de 2500 km autour de la station pour :

- la gestion des catastrophes naturelles (cyclones, inondations...)
- le suivi de la déforestation et de la dégradation des terres agricoles
- la surveillance des habitats naturels et la dégradation de la biodiversité associée
- l'aide à la gestion intégrée des zones littorales
- l'impact du réchauffement climatique et les conséquences sur les coraux
- la surveillance des zones à risques des maladies à transmission vectorielle
- l'urbanisation rapide et les problèmes environnementaux associés

Dans la phase préparatoire du déploiement des activités de l'antenne et de l'exploitation des données, il est toutefois nécessaire de tester, mettre au point et sécuriser les fonctionnalités de la station.

Le programme de recherche 2012 / 2013 mené par l'IRD a donc pour objectifs de développer le processus de pré-traitement des données, l'observation des dynamiques environnementales ainsi que la valorisation et la diffusion des données par la production de différentes cartes.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

- Le programme d'actions 2012 de l'association Sciences Réunion a contribué au développement de la culture scientifique, technique et industrielle. L'organisation d'ateliers, de festivals et d'expositions a pour but d'éveiller la curiosité intellectuelle du grand public ainsi que de faire découvrir et de favoriser la démarche scientifique par différentes approches : les sciences par l'image, la sensibilisation aux sciences et les sciences par l'animation.
- En matière de pôle d'innovation et transfert de technologie en faveur de la compétitivité des entreprises, neuf opérations ont été menées en 2012.

Trois nouveaux projets innovants ont été mis en incubation à la Technopole de la Réunion. Il s'agit des projets BIOTOPE SAVEURS (technologie d'emballage pour la conservation des fruits frais), TI JUS (technologie permettant d'éviter le brunissement enzymatique du jus de canne à sucre) et NEXBOO (développement d'un réseau social rapprochant les utilisateurs en fonction de leurs centres d'intérêt à partir de leur vie numérique).

Un nouveau programme d'action qui se déroulera en 2013 a été lancé par le GIP CYROI pour la mise en place de la pépinière d'entreprises en sciences du vivant « CB-TECH ». L'unité CB-TECH est mise à disposition des entreprises souhaitant développer des programmes de recherche et/ou d'innovation. Elle propose des locaux et des outils techniques dédiés à la R&D. En plus d'un accès libre à l'ensemble de la plateforme technologique où de multiples et diverses compétences sont accessibles, des postes de travail ainsi que des locaux sont proposés aux sociétés innovantes.

Le programme d'action de la CB-TECH permet de proposer gratuitement aux entreprises accueillies des prestations d'accompagnement administratif et juridique.

Les programmes d'actions de l'association QUALITROPIC, de l'ARVAM, du CRITT et de l'association TECHNOPOLE ont été reconduits pour 2012.

- Dans le domaine des pôles de recherche et d'innovation en santé, biomédecine et biotechnologies, un projet de recherche de radio marquage par molécules innovantes pour l'imagerie pré-clinique a été lancé en 2012 en lien avec la réalisation de la micro-TEP par le GIP CYROI. Ce projet a pour objectif la recherche de nouveaux ligands : ligands des récepteurs PBR/TSPO qui permettraient ainsi d'imager l'atteinte cérébrale par un virus et ligands du type adénosine fluorés qui permettraient le diagnostic d'inflammations arthritiques.

Ces molécules présentent un intérêt notable à La Réunion, carrefour entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, sensible au risque épidémique des maladies infectieuses telles que le chikungunya, la dengue, la leptospirose, la fièvre de la vallée du rift et le west nile.

- En matière de pôle de recherche et d'applications innovantes dans le domaine des TIC l'Université de la Réunion a engagé en 2012 la première phase du projet de cartographie électromagnétique par réseaux de communications. Le projet CARERC vise la réalisation d'une infrastructure logicielle et matérielle de mesure ayant pour but la mise en place d'une cartographie électromagnétique 3D dynamique.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2012

Cette cartographie innovante a pour objectif :

- de permettre l'optimisation de l'environnement de télécommunication
- d'améliorer la qualité de service
- de quantifier les densités d'énergie Radio Fréquences

La première phase du projet consiste en particulier à mettre en place le réseau de capteurs, au développement expérimental des modèles de prédiction des champs électromagnétiques et à la collecte des données.

- En matière de recherche agronomique, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) a lancé la 2^{ème} phase de trois programmes de recherche qui se dérouleront entre 2011 et 2013. Le programme BIORISK concerne l'épidémiologie-surveillance des bioagresseurs émergents et invasifs des principales filières végétales à La Réunion, le programme GENERECAN étudie la caractérisation et l'exploitation de la variabilité génétique de la résistance de la canne à sucre aux bioagresseurs, le programme GENETOM s'applique à la lutte génétique contre les maladies émergentes chez les solanées maraîchères. Ces programmes doivent permettre de répondre aux enjeux de développement rural identifiés par les acteurs locaux ainsi qu'aux attentes des politiques publiques nationales et européennes dans les domaines de la recherche et de l'environnement.

Le programme BIORISK 4 concerne la génomique évolutive et comparative de *Xanthomonas citri* pv. *Citri*, organisme de quarantaine responsable du chancre asiatique des agrumes. Ce projet comprend 3 axes d'études :

- la génomique évolutive et comparative de *Xanthomonas citri* pv. *Citri*
- l'analyse moléculaire de la situation épidémiologique réunionnaise vis à vis des cultures fruitières pérennes causées par *X. citri*
- la validation de méthodes de détection de quelques *xanthomonas* responsable de maladies majeures

Le programme BIORISK 5 concerne la génomique évolutive et la surveillance de bactéries telluriques à forte aptitude aux échanges génétiques. Ce projet est décliné en 3 axes d'études :

- la génomique évolutive et comparative de *R. solanacearum*, organisme de quarantaine responsable du flétrissement bactérien des cultures maraîchères
- le diagnostic et l'épidémiologie-surveillance moléculaire des variants de *R. solanacearum* responsables de maladies émergentes
- l'étude des mécanismes moléculaires de l'adaptation parasitaire

Le programme BIORISK 6 concerne la génomique évolutive et la surveillance de bégomovirus à transmission vectorielle. Ce projet comprend 3 axes d'études :

- l'épidémiologie-surveillance moléculaire des bégomovirus responsables de nouvelles maladies émergentes
- l'évolution du pouvoir pathogène de populations virales en environnement variable par une approche métagénomique
- le transfert et l'exploitation d'outils de diagnostic adaptés aux virus émergents à transmission vectorielle



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2012

Le programme GENERECAN 2 concerne la contribution à la mise au point d'outils pour la sélection assistée par marqueurs pour des caractères d'intérêt agronomique chez la canne à sucre. Il consiste en :

- la sélection génomique des caractères complexes
- la recherche de marqueurs diagnostic de la résistance

Le programme GENETOM 3 étudie la durabilité et les bases génétiques et moléculaires de la résistance au flétrissement bactérien chez les solanacées à graines. Ce projet comprend 3 axes d'études :

- la diversité des facteurs de résistance chez l'aubergine
- le transfert assisté par un marqueur de la résistance dans l'aubergine locale
- l'évaluation de la durabilité de la résistance au flétrissement bactérien chez l'aubergine par l'étude de la dynamique du contournement

Le programme GENETOM 4 concerne la résistance durable aux bégomovirus chez la tomate et l'exploitation de la résistance récessive. Ce projet comprend 2 axes :

- l'étude du spectre d'action et du déterminisme génétique d'une résistance récessive aux bégomovirus d'origine naturelle
- l'étude de la potentialité du tilling comme méthode d'obtention de nouvelles sources de résistance récessive aux bégomovirus chez la tomate

- o En matière de tourisme, 14 opérations ont été programmées en 2012.

S'agissant du secteur hôtelier, la création de deux nouveaux établissements a été soutenue ce qui augmente la capacité hôtelière de 137 chambres dans le secteur Ouest. Deux structures supplémentaires ont présenté un programme de rénovation qui permettra un réel saut qualitatif et l'obtention de la classification 3 étoiles. La rénovation des hôtel Ylang Ylang (30 chambres) et Le Victoria (8 chambres en phase 1) contribuera également à la création de 13 emplois qui s'ajouteront aux 69 emplois prévisionnels liés aux deux nouveaux établissements.

Une opération de rénovation et deux créations de restaurants contribueront à la création de 23 emplois.

Dans le domaine des loisirs, 2 opérations ont été programmées au titre de 2012. La première opération concerne l'aménagement d'un local d'accueil et la mise en place d'un site internet pour promouvoir et développer les activités d'une entreprise offrant des prestations de croisières de découverte des fonds marins et de rencontre avec les dauphins. La seconde opération concerne la création d'une activité touristique innovante au travers de la location de kayaks transparents permettant de voir les fonds marins avec une sensibilisation de la population sur l'état du lagon réunionnais ainsi que du rôle de la barrière de corail. Ces opérations contribueront à la création de 5 emplois.

Le développement de la promotion touristique par le programme d'actions de l'association Ile de La Réunion Tourisme (IRT) pour 2012 prévoit des actions de communication et de promotion sur 3 marchés cibles :

- le marché métropole afin de conforter la notoriété de la destination Réunion,



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2012

- le marché européen (Suisse, Belgique, Allemagne principalement) pour lequel 19 600 touristes ont été recensés en nombre d'arrivées à La Réunion en 2011 (soit une évolution de 14 % sur une année)
 - le marché du « grand Océan indien » (Afrique du Sud, Ile Maurice, Australie principalement) qui doit être encouragé.
- De manière globale, les résultats sont encourageants avec une progression du nombre de touristes de 420 300 en 2011 à 471 000 en 2012.

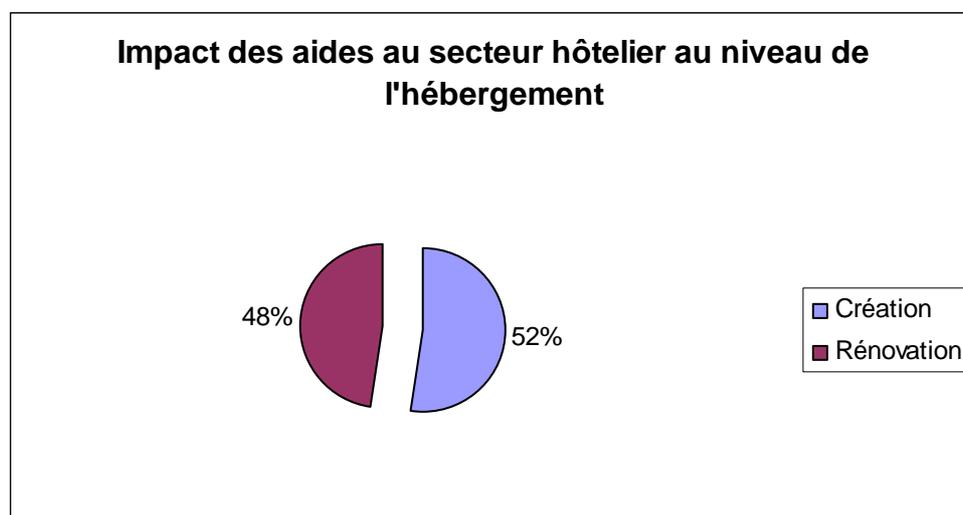
Trois opérations de promotion touristique ont par ailleurs été lancées en 2012. Il s'agit de l'opération menée par l'OTI Nord sur le Beau Pays (exposition de visuels et mise en avant de produits touristiques) sur le site de l'aéroport Roland Garros (2 millions de personnes ciblées). Une opération de démarchage du marché mauricien sur un produit « groupe » tout inclus en association avec la maison du tourisme de Salazie (semaine à Saint-Denis / week end à Salazie) est réalisée auprès du grand public (communication presse) et à destination des professionnels (démarchage, educteur pro). Un concours culinaire a été organisé par la régie publicitaire d'un magazine qui couvre l'actualité culinaire de l'Océan Indien pour mettre en valeur les jeunes talents des écoles hôtelières et des centres de formation le gagnant se voyant offrir un stage pour 2 personnes dans un établissement prestigieux.

Enfin, le Relais Départemental des Gîtes de France de La Réunion a engagé une action visant à définir un nouveau positionnement en donnant une image plus moderne du label afin d'augmenter le nombre d'adhérents Gîtes de France face à la concurrence avec d'autres labels nationaux ou locaux.

Répartition du nombre d'entreprises aidées par secteur d'activité

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Secteur hôtelier	-	4	3	2	6	4	19
Secteur loisirs	-	1	2	4	4	5	16
Total	-	5	5	6	10	9	35

Répartition chambres en création / chambres rénovées





Depuis le début de la programmation, le FEDER a participé à la rénovation de 314 chambres et à la création de 347 chambres d'hôtels classés de supplémentaires.

Il est intéressant de souligner la part importante du nombre de chambres en création sur des hôtels classés 3 ou 4 étoiles ce qui contribue significativement à l'attractivité touristique en complément de l'augmentation de la capacité hôtelière.

Ces opérations devraient contribuer à l'emploi de 285,50 ETP dans le domaine du tourisme.

- Dans le domaine des TIC : 16 opérations ont été soutenues pendant l'année 2012. On peut citer 2 projets visant à offrir des solutions de cloud computing qui permettent de déporter sur des serveurs distants des stockages et des traitements informatiques traditionnellement localisés sur des serveurs locaux, un projet de solution de billetterie dématérialisée, la création d'une station radio, deux opérations d'équipement de régie mobile pour couvrir les événements en direct ou encore le développement d'un progiciel à destination des transports urbains pour la mise en place de systèmes visuels et sonores dans la perspective de la mise en vigueur de la loi sur l'accessibilité en 2014.

La Chambre de Commerce et d'industrie de La Réunion a par ailleurs lancé une opération pilote en créant un espace de co-working situé à Saint-Pierre. L'espace de co-working est un espace de travail et de convivialité partagé, facilitant la mise en réseau de professionnels et de porteurs de projets. Enfin, des démarches de promotion et de prospection ont été portées par diverses associations dans le domaine de l'audiovisuel.

- Enfin, le développement des entreprises est soutenu par la mise en place de plusieurs instruments d'ingénierie financière. Le fonds Commun de Placement à Risque FCPR Run développement a été lancé en 2012 pour répondre aux besoins en fonds propres des PME en création et en primo développement. Le FCPR investira de façon minoritaire dans les entreprises, sous forme d'actions, d'obligations convertibles ou d'avances en compte courant. Intervenant en haut de bilan, cet instrument d'ingénierie financière contribue à combler une défaillance de l'offre du marché local en accompagnant les projets d'amorçage / création et d'expansion / développement.

Un second prêt d'honneur a été créé en 2012. Il s'agit du prêt d'honneur innovation pour les personnes physiques ayant un projet innovant dans le cadre de la création ou du développement d'entreprise. Il s'agit de prêts à taux zéro d'un montant maximal de 25 000 € remboursables sur une durée de 5 ans.

S'agissant des indicateurs de réalisations, on peut constater :

- qu'en matière du nombre de projets de recherche soutenus, l'indicateur est largement dépassé traduisant les effets des actions de la SRI avec 91 projets soutenus. Cet indicateur avait pourtant été modifié à la hausse lors de la révision à mi-parcours en 2010 ;
- que le nombre de projets soutenus dans le secteur du tourisme (35) continue sa progression et devrait atteindre la cible de 50 en 2015 si le rythme se poursuit ;
- que le nombre de projets soutenus dans le secteur TIC a quasiment atteint sa cible ;
- que le nombre start-up aidées vient de dépasser sa cible ;



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

- que le nombre d'actions de sensibilisations dans le domaine de la culture scientifique a dépassé sa cible ;
- qu'en matière touristique, les indicateurs progressent à un rythme permettant d'atteindre les valeurs cibles en fin de programmation.
- que les montants des investissements soutenus dans les secteurs tourisme et TIC (46,97 M€) est encore bien en dessous de la situation de référence (53 M €). Une hypothèse explicative résiderait dans les effets de la crise mondiale et de l'accessibilité aux crédits bancaires plus difficile. Ces facteurs limiteraient drastiquement le montant moyen des investissements ;
- que le nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche a dépassé sa cible depuis 4 ans. Nous ne disposons de cette donnée que depuis cette année, consécutivement aux travaux de reprise des données ;
- que le nombre de coopérations entreprises – laboratoires de recherche soutenus a largement dépassé sa cible, consécutivement aux travaux de reprise des données ;
- que l'évolution des capacités d'accueil hôtelières progresse à un rythme soutenu en direction de sa cible
- que l'indicateur d'impact du nombre de touriste (471 000) se rapproche de sa cible prévue (500 000)



Objectif 2-b : Consolider les bases du développement économique et social

Au titre du présent objectif, il s'agira :

- de conforter et de renouveler les secteurs traditionnels. Les entreprises réunionnaises doivent s'armer et être soutenues :
 - pour continuer à améliorer leur productivité,
 - pour établir les partenariats avec les entreprises extérieures leur permettant de se maintenir sur le marché interne et donc de garder leur potentiel d'emploi,
 - pour renforcer leurs compétences à travers le conseil et les actions collectives.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2b



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Nombre de projets d'aides aux entreprises (Données Cumulées)	Programmé	3	47	92	129	163	209				209
	Réalisé		11	34	61	86	111				111
	Objectif	500 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	501 sur la période 2000-2006									
Montants des investissements des entreprises soutenus	Programmé	0,4 M€	8,8 M€	17,0 M€	25,6 M€	38,2 M€	74,7 M€				74,7 M€
	Réalisé		0,96	3,71	7,26	12,61	26,05				26n05
	Objectif	120 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	114 M€ sur 2000-2006									

INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)											
Emplois créés (brut etp)	Programmé	1	52	100,5	169,5	255,5	386,5				386,5
	Réalisé		6	14	50	85	156				156
	Objectif	1500 sur 2007-2013									
	Situation de référence	1500 sur 2000-2006									
CA des secteurs de l'industrie et de l'artisanat	Réalisé	nd	nd	nd	nd	nd	nd				
	Objectif	2 950 M€ en 2015									
	Situation de référence	2 452 M€ en 2004									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)
--

Effectifs dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat	Réalisé	nd	nd	nd	nd	nd	nd				
	Objectif	43 000 en 2015									
	Situation de référence	38 900 en 2004									



Analyse qualitative de l'objectif 2b

En 2012, 67 opérations ont été programmées en faveur de la consolidation des bases du développement économique et social. Il s'agit notamment de :

- 46 opérations en matière de soutien aux investissements des entreprises industrielles et artisanales : il s'agit en grande majorité d'acquisition de matériels de production visant à développer l'activité de l'entreprise. Ces opérations devraient se traduire par le recrutement de 131 ETP ce qui porte à plus de 386 le nombre d'emplois créés depuis 2007 grâce au soutien des fonds communautaires. Il s'agit d'un élément notable dans un contexte de crise socio-économique où le maintien de l'emploi est déjà un objectif en soi. Le nombre de projets soutenus est encourageant par rapport au ralentissement constaté en 2010 et 2011. Si le secteur de l'artisanat est encore un peu en retrait, les dossiers déposés pour un soutien à l'investissement productif industriel reflètent une légère reprise du secteur industriel.

11 opérations ont concerné la consolidation du tissu économique et des réseaux. Il s'agit pour la plupart d'actions ou de programmes d'actions reconduits sur 2012. Des actions ont ainsi été menées en faveur du secteur artisanal que ce soit pour la promotion (programme d'actions de l'association du Domaine des Tourelles pour l'artisanat touristique par exemple) ou encore des actions de professionnalisation de la filière (programme d'actions et actions collectives de la Chambre de Métiers et d'artisanat). Des actions ont également été menées pour développer la création d'entreprises (programme d'actions de l'Agence de Développement de La Réunion, Salon Carrefour des Jeunes Entreprises).

L'émission télévisée de sensibilisation du public à l'industrie réunionnaise et à l'activité économique « Les Nouveaux Défis » a été poursuivie en 2011 et 2012. L'émission aborde des grands dossiers d'actualité économique et des rubriques sur les entreprises, la production, les métiers, etc. Le dispositif CODIGE-INSER (Conférence des Directeurs de Grandes Ecoles – Insertion de Stagiaires dans les Entreprises Réunionnaises) a été reconduit pour 2012 pour 25 stages. Ce dispositif permet un partenariat entre les entreprises et des stagiaires de grandes écoles pour une durée de 4 mois et permet ainsi aux entreprises bénéficiaires de développer des projets dans différents domaines grâce à la participation d'élèves disposant d'un bon niveau de formation.

Deux actions pour le développement de filières ont été lancées en 2012. Le GIP CYROI a proposé la structuration d'une filière d'analyses microbiologiques et toxicologiques qui permettraient d'effectuer localement des tests qui sont actuellement effectués en métropole. Ces tests sont amenés à devenir rapidement obligatoires pour les produits cosmétiques en application de la réglementation communautaire. La CCIR a pour sa part entrepris une étude qui vise à identifier les niches produits / marchés restantes pour lesquelles il est possible d'envisager un développement économique sur le modèle de l'import substitution.

Enfin, dans la perspective de la mise en fonction d'une nouvelle halle technologique au CRITT, une étude préalable de positionnement et de requalification de la halle est nécessaire. En effet, la halle actuelle, obsolète, ne permet plus au CRITT d'assurer au mieux sa mission de R&D et de transfert de technologie pour la poursuite du développement agro-alimentaire.



- 10 opérations en matière d'aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE ont été programmées. Quatre entreprises ont procédé au renforcement de leur équipe dirigeante grâce au dispositif RED.
Trois opérations ont concerné l'amélioration de l'organisation des entreprises : structuration de gestion des ressources humaines, professionnalisation d'un système d'information, définition d'une nouvelle identité graphique et création d'un site de vente en ligne.
Enfin, 3 opérations ont concerné des innovations de process et/ou de produits. Le premier projet consiste à mettre en place un procédé de dénoyautage et décorticage de letchis. Un second projet concerne la mise au point de nouveaux produits cosmétiques à partir de plantes indigènes dans le respect des exigences réglementaires européennes. Le dernier projet permettra quant à lui la création et la mise au point d'un nouveau dispositif médical innovant visant à remplacer les implants mammaires en chirurgie esthétique.

S'agissant des indicateurs, on peut constater :

- que le nombre de projet d'aide aux entreprises soutenus (209) est bien en deçà de la situation de référence (500). Néanmoins malgré les effets de la crise mondiale qui perdurent (renchérissement des coûts de productions, difficultés d'accès bancaire....) le nombre de projets ne cesse de croître ;
- que le montant des investissements des entreprises soutenues est à un niveau très correct (74,7 M €) par rapport à sa cible (120 M €) compte tenu du contexte ;
- que le nombre d'emploi créé (386,5) est bien en deçà de la situation de référence (1 500).

3.2.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

3.3. Axe prioritaire 3 : Amélioration de la compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance

La compétitivité territoriale constitue un des axes majeurs retenus au sein de la stratégie régionale intégrée pour la période 2007-2013. Elle consiste à rechercher les fonctionnalités optimales de l'espace : transports internationaux des personnes et des biens, déplacements sur le territoire, gestion des déchets, approvisionnement en énergie, en eau, protection de la biodiversité, prévention des risques...

Par ailleurs, il convient d'organiser le territoire pour lui permettre d'accueillir une population de l'ordre du million d'habitants à l'horizon 2030. Cet aménagement doit être mené sans remettre en cause une attribution des sols permettant à l'économie de poursuivre son développement, et notamment le maintien des activités agricoles.

La Réunion dispose d'un patrimoine naturel d'une grande richesse qui contribue fortement à l'agrément du cadre de vie et à son image extérieure, atout indéniable pour le développement du tourisme. Soumise à de fortes pressions liées aux activités humaines, la préservation de l'environnement constitue un des enjeux majeurs pour le territoire dans le cadre d'un développement durable et solidaire. À cette fin, la gestion des déchets, de l'eau et



le développement des énergies renouvelables représentent des outils stratégiques incontournables pour la réalisation de cet objectif.

En écho au diagnostic insistant sur les mutations territoriales auxquelles La Réunion doit faire face, les objectifs principaux retenus pour cet axe sont issus de l'axe territorial de la stratégie intégrée et ils se présentent comme suit :

- a) Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire ;
- b) Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs ;
- c) Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable ;
- d) Valoriser les atouts touristiques de l'île.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 3 au 31/12/2012 :

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur réalisée	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire	Nombre de projets routiers et ferroviaires soutenus	6	1	2 sur 2007-2013	12 sur la période 2000-2006
	Nombre d'emplois de réalisation	-	-	2000 sur 2007-2013	2200 sur 2000-2006
Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire	Montants des investissements routiers soutenus	187,933 M€	149,090 M€	322 M€ sur 2007-2013	383 M€ sur 2000-2006
	Km de routes nouvelles	28	28	28 km sur 2007-2013	43,5 km sur 2000-2006
	Population supplémentaire desservie par un réseau de transport urbain et interurbain amélioré en site propre	-	-	100 000 habitants en 2015	-

Objectif 3-b : Accompagner les politiques de développement	Nombre de projets aidés en matière de développement	23	3	30 sur 2007 - 2013	52 sur 2000-2006
---	---	----	---	--------------------	------------------



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs	urbain				
	Dont nombre de projets soutenable améliorant l'attractivité des villes	6	2	5 projets sur 2007 – 2013	-
	Montants des investissements soutenus en matière de développement urbain	17,090 M€	4,111 M€	60 M€ sur 2007 - 2013	36 M€ sur 2000 - 2006

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur réalisée	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 3-b : Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs	Nombre de quartiers concernés	21	3	20 sur 2007 - 2013	36 sur 2000 - 2006
	Nombre d'habitants concernés	71 705	26 500	150 000 habitants sur 2007-2013	200 000 habitants sur 2000-2006
Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable	Nombre de projets dans le secteur du traitement des déchets	72	28	80 sur 2007 - 2013	113 sur 2000 - 2006
	Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des déchets	20,423 €	9,560	25 M€ sur 2007-2013	14,4 M€ sur 2000-2006
	Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des eaux	254,846 €	31,79 M€	120 M€ sur 2007-2013	6,7 M€ sur 2000-2006
	Linéaire cumulé de galeries de transfert réalisé dans le cadre du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest	30 km	30 km	30 km au 31/12/2013	25 km au 31/12/2007
	Nombre de projets soutenus dans le secteur des énergies renouvelables	156	4	75 sur 2007-2013	76 sur 2000-2006

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur réalisée	Valeur cible	Valeur de référence
	Nombre de projets soutenus dans le domaine de la prévention des risques	6	1	8 sur 2007-2013	5 sur 2000-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

	Montant des investissements soutenus liés à des projets dans le domaine de la prévention des risques	12,126 M€	3,531 M€	25 M€ sur 2007-2013	7,8 M€ sur 2000-2006
	Nombre de personnes supplémentaires profitant des mesures de protection contre les inondations	+ 2 300		+ 3 800 personnes sur 2007 – 2013	+ 1 282 personnes sur 2000-2006

Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable	Population supplémentaire concernée par un dispositif dans le secteur de la distribution des eaux	+ 5 000		+ 5000 habitants sur 2007-2013	+ 12200 habitants sur 2000-2006
	Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	+ 522 100		+ 150 000 habitants sur 2007-2013	+ 10 000 habitants sur 2000-2006
	Capacité de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	481 200 eq/hab		460 000 eq/hab en 2015	308 000 eq/hab en 2005
	Débit d'eau transféré Est-Ouest	4,4 m3 / s	4,4 m3 / s	6,3 m3/s en 2013	2,4 m3/s en 2007
	Nombre de m ² de chauffe eau solaire installé	10 732	1 182	500 000 m ² en 2013	300 000 m ² en 2006
	Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (MWh)	+ 20,802 MW	12,334 MW	+ 60 MW sur 2007-2013	+ 18 MW sur 2000-2006

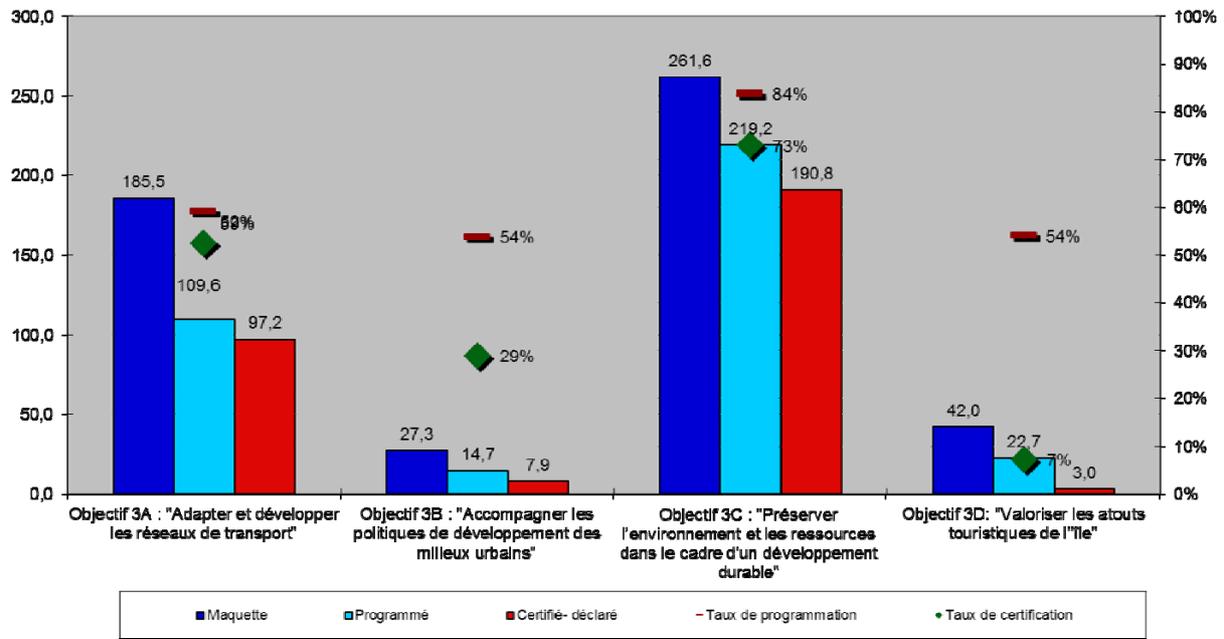
Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île	Montants des investissements soutenus liés à des projets d'aménagements et d'équipements à vocation touristique	37.841 M€	4.45 M€	50 M€ sur 2007-2013	36 M€ sur 2000-2006
	Nombre de sites	15	1	10 sur 2007-	10 sur



	aménagés			2013	2000-2006
--	----------	--	--	------	-----------

Information sur l'avancement financier de l'axe 3 au 31/12/2012 :

Avancement de la programmation de l'axe 3 "La compétitivité du Territoire" du FEDER Convergence Réunion



Programmation UE en millions d'Euros	Objectif 3A : "Adapter et développer les réseaux de transport"	Objectif 3B : "Accompagner les politiques de développement des milieux urbains"	Objectif 3C : "Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable"	Objectif 3D : "Valoriser les atouts touristiques de l'île"	Total
Maquette	185,5	27,3	261,6	42,0	516,4
Programmé	109,6	14,7	219,2	22,7	366,2
Certifié- déclaré	97,2	7,9	190,8	3,0	299,0
Taux de programmation	59%	54%	84%	54%	71%
Progression de la programmation par rapport au RAE 2011	14%	20%	13%	92%	17%
Taux de certification	52%	29%	73%	7%	58%
Progression de la certification par rapport au RAE 2011	17%	89%	82%	5%	53%

Globalement au niveau de l'axe, l'avancement de la programmation est satisfaisant avec des taux de programmation de 71 % et un taux de de certification à hauteur de 58 %.



- **L'objectif 3A :** La programmation est en progression de 14 % par rapport à l'année précédente et correspond à la programmation des premiers dossiers liés au projet de trans éco Express qui consiste à offrir un transport en commun en site propre à haut niveau de service à la population réunionnaise.
- **L'objectif 3B :** La programmation (54 %) bien qu'en progression de 20 % par rapport à l'année précédente reste en deçà des objectifs initiaux.
- **L'objectif 3C :** Cet objectif a fait l'objet d'un abondement conséquent de 52 millions d'euros et a tout de même un fort niveau de programmation (84%) consécutifs notamment à la programmation de plusieurs projets de construction/réhabilitation de stations d'épurations notamment. La certification des dépenses de cet axe a progressé de 82 % par rapport à l'année précédente.
- **L'objectif 3D :** Le niveau de programmation (54 %) est en deçà des objectifs initiaux. Cependant, la programmation des études de maîtrise d'œuvre phase conception donne des perspectives intéressantes pour les années qui suivent en terme de programmations de travaux d'aménagement touristique.

3.3.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Au niveau de l'axe 3 du programme, après une année 2007 embryonnaire et les progrès observés en 2008, les valeurs liées à la programmation montrent que son observée en 2009 s'est poursuivie en 2010. Sur un plan financier, plus de 276 millions d'euros de FEDER ont été mobilisés, soit près de 53 % de l'enveloppe prévue pour l'axe pour un total de 256 projets soutenus.

Dans un premier temps, il convient de souligner que deux des principaux « grands projets » ont été programmés. Il s'agit de la Route des Tamarins et de la poursuite des travaux de creusement de la galerie Salazie amont dans le cadre du projet d'irrigation du littoral ouest. Grâce aux mesures de simplification introduites par la Commission, ces deux opérations ont pu être programmées bien que les dossiers « grand projet » n'aient pas encore été adressés aux services de la Commission. La totalité des enveloppes FEDER prévues a été programmée pour un montant global de 139 millions d'euros de fonds communautaires, soit 27 % des sommes prévues au titre de l'axe 3. Ainsi, les indicateurs relatifs au km de routes nouvelles, au linéaire de galerie ont été atteints en programmation. S'agissant de la déclaration de dépenses, à ce stade, l'opération de construction de la route des Tamarins a été entièrement certifiée, tandis que plus de 65 % des dépenses du transfert des eaux ont été certifiées.

Dans un second temps, l'objectif 3 c, relatif à la préservation de l'environnement et des ressources, présente une programmation active depuis 2008. Ce dynamisme se traduit, d'une part, par le niveau des sommes programmées, soit 83 % de l'enveloppe prévue – 63 % du montant total programmé sur l'axe 3 – et, d'autre part, par plus de 80 % du nombre total d'opérations programmées.

En matière de réalisation des objectifs, à ce stade, l'analyse porte essentiellement sur les éléments de programmation dans la mesure où seulement 37 d'opérations ont eu leurs dépenses déclarées auprès de la Commission au 31 décembre 2010. Cependant, les deux



domaines d'intervention pour lesquels les indicateurs mentionnent le meilleur avancement restent le traitement des eaux usées et le développement des énergies renouvelables.

Ainsi, plus de 90 % de la capacité de traitement d'eaux usées prévue sur la période a été atteinte en programmation. Cette situation remarquable souligne les efforts importants consentis par l'ensemble des acteurs locaux pour rattraper un retard historique. En matière d'énergies renouvelables, on constate que le nombre de projets prévus initialement a été atteint. Cependant, en matière de capacité de production supplémentaire, bien que le niveau du programme 2000 – 2006 ait été atteint, seulement 31% de l'objectif fixé (60 MW en 2015) n'a été réalisé à ce stade. Compte tenu du soutien important accordé à l'installation de chauffe – eau solaire sur les logements sociaux qui atteint plus de 1500 foyers, il conviendrait de réfléchir à la manière de considérer la puissance énergétique effacée par le développement de ce type d'équipement.

S'agissant des autres objectifs, dans l'ensemble, les indicateurs indiquent que l'ensemble des thématiques retenues ont connu un début de programmation.

Dans le cas particulier de l'objectif 3a qui s'attache au développement des réseaux de transport, la première opération a été programmée et représente 36,20 % des montants FEDER de l'objectif concerné. Il s'agit de la poursuite de la construction de la Route des Tamarins qui est maintenant totalement ouverte à la circulation. Les indicateurs relatifs à l'opération tram – train ne peuvent être considérés comme en retard compte tenu de l'abandon du projet.

Au titre de l'objectif 3b, les premières opérations en centre urbain ont été soutenues en continuité avec les actions entreprises lors de la programmation précédente. Dans le même temps, les actions de structuration de bourgs ont bénéficié du lancement d'un appel à projets. S'agissant des indicateurs, on constate un retard général aussi bien en matière d'investissement (13 % de l'objectif cible) que de nombre d'habitants concernés (36% de l'objectif cible). Cette situation s'explique principalement par le retard rencontré sur les opérations de rénovation urbaine, la première opération ayant été programmée en 2010, et de densification des pôles d'échange urbain, fortement impactées par l'abandon du projet tram – train. De plus, un effort important de concentration a été fait qui se traduit par un nombre de personnes concernées moins

Par ailleurs, s'agissant des aménagements touristiques, on constate que 80 % de la valeur cible pour le nombre de sites aménagés est atteinte. Cependant, en matière de montant d'investissement, seulement 31 % de la somme prévue a été atteinte. Cette situation s'explique par un choix d'aménagement consistant à équiper des sites remarquables afin d'offrir des espaces accueillants et confortables pour les touristes.



Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire

Compte tenu de sa forte croissance démographique et son territoire exigu, La Réunion connaît d'importantes difficultés en matière de déplacements. Afin de renforcer la fluidité d'ensemble, trois dimensions sont à considérer dans cet objectif :

- tout d'abord, l'anticipation des déplacements sur le long terme avec la mise en œuvre du projet de tram-train dont la réalisation s'inscrit dans une double logique de développement des transports collectifs en site propre et de structuration urbaine des agglomérations desservies et dont le nouveau tracé décidé en juillet 2007 prend en compte les enjeux environnementaux puisque le projet traversera principalement des zones urbaines réduisant ainsi son impact environnemental de manière très significative ;
- ensuite, la poursuite des efforts déjà engagés en termes d'adaptation et de sécurisation du réseau routier concentrés autour du soutien à deux projets : le premier projet concerne la fin des travaux de la Route des Tamarins déjà engagés dans le cadre du Docup 2000-2006, pour lesquels d'importantes études d'impact sur l'environnement ont déjà été effectuées conduisant à la définition d'un certain nombre de mesures prises en faveur de l'environnement (milieu physique, milieu naturel, milieu agricole, milieu urbain, sites et paysages). Le second projet concerne le lancement des études et des travaux préparatoires de la liaison routière littorale entre le Nord et l'Ouest déjà en réflexion depuis de nombreuses années, opérations dont l'impact environnemental est quasi-nul compte tenu de leur nature ;
- enfin, une prise en compte de quelques opérations très ciblées visant le maillage de quelques réseaux secondaires sur la problématique globale des déplacements de l'Ouest (accompagnement de la Route des Tamarins avec notamment le barreau de l'Hermitage et restructuration du réseau des routes départementales avec notamment la liaison RD2-RD4). Cette approche permettrait d'améliorer la fluidité des réseaux secondaires sur un territoire dont le fonctionnement sera nécessairement modifié à l'issue de la réalisation de la route des tamarins.

La combinaison de ces trois dimensions se traduit concrètement par le fait que, pour la première fois dans un programme communautaire, l'effort financier sera équilibré entre le développement du transport collectif et la nécessaire modernisation du réseau routier.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-a



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets routiers soutenus (Données cumulées)	Programmé	0	0	1	2	3	6				6
	Réalisé	0	0	1	1	1	1				1
	Objectif	2 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	12 sur la période 2000-2006									
Nombre d'emplois de réalisation	Programmé	nd	nd	nd	nd	nd	nd				
	Réalisé	nd	nd	nd	nd	nd	nd				
	Objectif	2000 sur 2007-2013									
	Situation de référence	2200 sur 2000-2006									
Montants des investissements routiers soutenus (Données cumulées)	Programmé	0	0	149 M€	152,93 M€	174,124 M€	187,933 M€				187,933 M€
	Réalisé	0	0	149 M€	149 M€	149 M€	149 M€				149 M€
	Objectif	322 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	383 M€ sur 2000-2006									
Km de routes nouvelles	Programmé	0	0	28 km : objectif atteint						28 km	
	Réalisé	0	0	28km : objectif atteint						28 km	
	Objectif	28 km sur 2007-2013									
	Situation de référence	43,5 km sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Population supplémentaire desservie par un réseau de transport urbain et interurbain amélioré en site propre	Programmé	-	-	-	-	-	-				-
	Réalisé	-	-	-	-	-	-				-
	Objectif	100 000 habitants en 2015									
	Situation de référence	0 en 2006									



Analyse qualitative de l'objectif 3-a

Au titre de l'objectif 3a, le FEDER a soutenu le plus important projet routier du territoire qui consiste en la construction d'une 2 x 2 voies sur une longueur de 33 km reliant Saint Paul à l'Étang – Salé. Cette opération, baptisée Route des Tamarins, contribue à améliorer les potentialités de développement économique en facilitant les échanges entre les différents pôles de la zone Ouest de l'île. En termes d'aménagement du territoire, cette infrastructure facilite la desserte et le développement des hauts de l'Ouest. Par cette seule infrastructure, le linéaire de route en 2 x 2 voies a été multiplié par 2 sur le territoire.

Les marchés de travaux retenus à l'éligibilité du programme opérationnel concernent en particulier :

- Les travaux du viaduc et de la tranchée couverte de Saint Paul ; ce viaduc est l'un des plus grands ouvrages d'arts exceptionnels de la Route des Tamarins, et permet à celle – ci de s'élever sur 757 mètres, du niveau de la mer au plateau surplombant la ville de Saint Paul ;
- L'ouvrage d'art exceptionnel de la Grande Ravine qui franchit une brèche de 170 mètres de profondeur ;
- L'ouvrage d'art exceptionnel de La Fontaine, qui enjambe la ravine La Fontaine (110 mètres de profondeur) et mesure 200 m de long.

La route a été livrée à la circulation le 23 juin 2009 et permet, depuis, de répondre à trois objectifs :

- L'aménagement du territoire : la Route des Tamarins achève l'aménagement de la RN 1 en 2 x 2 voies entre Saint-Denis et Saint-Pierre, tel que prévu au Schéma d'Aménagement régional (SAR). De plus, elle facilite la desserte et le développement des hauts de l'Ouest ;
- Le développement économique : cette infrastructure améliore les potentialités de développement économique en facilitant les échanges entre les différents pôles de la zone Ouest de l'île et entre l'Ouest et le Sud de l'île. Par ailleurs, en offrant de meilleures dessertes, elle contribue au développement des zones touristiques littorales ;
- La sécurité et le confort : la Route des Tamarins assure l'écoulement du trafic de transit dans de bonnes conditions de sécurité et de confort et apporte une solution aux problèmes de saturation de la RN 1 aux heures de pointe dans la traversée des agglomérations de l'Ouest.

Ce projet a déjà mobilisé des crédits FEDER au titre du DOCUP 2000 – 2006 pour un montant de 104,308 M€. Sur la période en cours, l'enveloppe mobilisée s'élève à 82 M€. S'agissant d'une opération dont le coût global dépasse 50 millions d'euros, le dossier « grand projet » est en cours de préparation en complément de celui agréé au titre de la programmation précédente.



Ouvrage d'art exceptionnel de la Grande ravine

En 2010, plusieurs opérations ont été programmées pour un montant global de 1,772 millions d'euros de FEDER.

La principale opération soutenue consiste à rénover 1,3 km de voiries afin de faciliter la circulation des véhicules de transport en commun et de créer des couloirs pour mode de déplacement doux. Il prévoit la requalification de la voirie existante depuis la rue Lacroix jusqu'à la rue Louis Brunet, sur la commune de Saint Paul, pour permettre la réalisation d'un système de circulation dit « en tête bêche ». Ce projet a permis la résorption de deux points de congestion pour les transports en commun dont le résultat est d'offrir un gain de temps de près de 48 minutes par jour aux usagers.

Les 3 autres opérations programmées en 2010 consistent en l'élaboration des schémas directeurs d'accessibilité des transports collectifs pour les communautés d'agglomérations de la CIVIS, la CIREST, du TCO. Il s'agit d'études portant sur l'élaboration du schéma d'accessibilité des personnes souffrant d'un handicap aux transports publics avec notamment la mise en place de la commission intercommunale d'accessibilité, la procédure de dépôt de plainte et les autres outils parallèles au SDA.

En 2011, 3 opérations ont été programmées pour un montant de 13,964 millions d'euros de FEDER, soit 35 % de l'enveloppe annuelle programmée au titre de l'axe 3.

La principale opération soutenue concerne les études de maîtrise d'œuvre du projet de Nouvelle Route du Littoral avec TCSP. Elles se déclineront en 2 volets :

- Une tranche ferme avec des éléments de missions normalisées (études avant projet (AVP) et études de projet (PRO)) et des éléments de missions complémentaires (modélisations hydrauliques...);
- Une tranche conditionnelle correspondant au volet assistance au maître d'ouvrage pour passation des contrats de travaux (ACT).



Pour mémoire, ce projet concerne la réalisation d'une nouvelle infrastructure mixte (route comprenant une emprise pour la circulation des transports en commun) de 12,3 km de Saint Denis à La Possession. Son coût est estimé à 1,66 milliards d'euros dont 44 millions d'euros d'études. Une démarche « grand projet » est en cours afin que le dossier puisse être présenté aux services de la Commission au cours du premier semestre 2012.

Par ailleurs, un projet de rénovation de voiries permettant de faciliter la circulation des véhicules de transport a fait l'objet d'une nouvelle programmation afin de prendre en compte les évolutions de cette opération. De plus, une opération facilitant l'accessibilité des transports en commun aux personnes porteuses d'un handicap a été soutenue. Dans le cadre de ce projet, 183 abris voyageurs, poteaux, bancs vont être aménagés pour devenir totalement accessibles. Des plateformes circulables en fauteuil, des quais à hauteur adaptée et des bandes podotactiles ont été installées. Ces investissements vont être menés à l'échelle du territoire intercommunal de l'ouest et contribuer à renforcer l'égalité en faveur des personnes porteuses de handicap.

En 2012, les premières opérations relatives à la mise en œuvre de l'opération Trans Eco Express ont été lancées. Ainsi, un montant de 13,233 millions d'euros de FEDER a été mobilisé au profit de 7 opérations. Il s'agit des premières interventions soutenues au titre de ce projet de grande envergure destiné à offrir un transport en commun en site propre à haut niveau de service à la population réunionnaise. Dans un premier temps, trois études pour la mise en œuvre de l'opération ont été soutenues. Il s'agit :

- des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage – menées par la Région Réunion - qui concernent la gestion de projet pour la mise en œuvre du programme du Trans Eco Express ;
- des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre de la communauté d'agglomération de l'est (CIREST) pour le développement de l'infrastructure à l'échelle de son territoire ;
- des études préliminaires et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du TCSP.

Par ailleurs, 4 projets de travaux ont été soutenus. Le principal soutien a été apporté à la Région Réunion pour les travaux sur l'ancien pont de la RN1 franchissant la rivière Saint Etienne. Cet aménagement doit renforcer la liaison des transports en commun entre Saint Pierre et Saint Louis et profiter au réseau alternéo et au réseau interurbain Car Jaune. Les deux autres opérations permettent de réorganiser la circulation autour de points noirs – le giratoire Sabiani à Saint Paul et la desserte de la cité scolaire du Butor à Saint Denis – afin de faciliter la circulation des transports en commun et d'assurer un meilleur accueil aux usagers. De plus, les travaux situés rue de la gare à Saint Louis vont permettre une parfaite identification de l'ensemble des fonctionnalités de la voie réservée au bus et plus précisément des cheminements et passage piétons, de l'accessibilité de la rue de la gare aux personnes à mobilité réduite, des interdictions de stationnement et des sens de circulation.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité des transports (SDAT) sur la ville de Saint Pierre, les travaux d'aménagement des rues Archambaud et du Presbytère ont contribué à la réhabilitation des trottoirs et à une meilleure accessibilité des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite.

Ainsi, au 31 décembre 2012, près de 60 % de l'enveloppe FEDER prévue au titre de l'objectif 3a a été mobilisée. À ce stade, la plupart des actions prévues ont été engagées : trans eco express, route des tamarins, nouvelle route du littoral avec TCSP.... Cependant,



les opérations liées aux voies de liaison à mi-hauteur et désenclavement n'ont pas encore débuté et font l'objet d'un suivi précis.

En matière d'indicateurs on peut constater que :

- l'indicateur de Km de route nouvelle est atteint pour cette programmation avec la réalisation de la route des Tamarins ;
- et le montant des investissements routiers soutenus est à 59 % de la programmation, il reste à programmer les interventions liées à la nouvelle route du littoral et à continuer à programmer les projets liés au trans éco express.



Objectif 3-b : Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs

Le FEDER soutiendra des actions en faveur d'une occupation équilibrée du territoire avec un objectif de concentration sur des projets plus ciblés. Il s'agit d'œuvrer pour une plus grande maîtrise du développement urbain et de privilégier des politiques de revitalisation urbaine intégrées.

Il convient de préparer, à travers des opérations d'aménagement d'ensemble, le territoire à accueillir les populations supplémentaires attendues dans 25 ans. Les opérations soutenues concourront à réhabiliter l'environnement physique et les espaces publics afin de lutter contre la suburbanisation et l'étalement urbain excessif. Favoriser un milieu urbain de qualité devrait contribuer à une meilleure intégration des aspects environnementaux, économiques et sociaux.

Les interventions concourant à cet objectif s'articuleront autour de quatre facettes de la dimension urbaine du programme :

- la densification des centres-villes autour des pôles d'échanges ;
- la structuration des villes à mi-pente et des bourgs ruraux ;
- les aménagements et équipements de proximité ;
- la restructuration urbaine des quartiers sensibles.

Afin de garantir leur conformité aux dispositions réglementaires encadrant l'approche urbaine, ces interventions devront respecter les dispositions définies à l'annexe du programme qui ont été convenues entre la Commission et les autorités locales dans le cadre de la négociation du PO.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-b



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Objectif 3-b : accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets aidés en matière de développement urbain (Données cumulées)	Programmé	0	4	15	18	21	23				23
	Réalisé	0	0	0	0	3	3				3
	Objectif	30 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	52 sur la période 2000-2006									
dont nombre de projets soutenus améliorant l'attractivité des villes (Données cumulées)	Programmé	0	0	2	3	4	6				6
	Réalisé	0	0	0	0	2	2				2
	Objectif	5 sur 2007-2013									
	Situation de référence										
Montants des investissements soutenus en matière de développement urbain (M€) (Données cumulées)	Programmé	0	0,386 M€	9,994 M€	12,094 M€	17,09 M€	22,591 M€				22,591 M€
	Réalisé	0	0	0	0	4,111 M€	4,111 M€				4,111 M€
	Objectif	60 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	36 M€ sur 2000-2006									
Nombre de quartiers concernés (Données cumulées)	Programmé	0	4	15	18	21	23				23
	Réalisé	0	0	0	0	3	3				3
	Objectif	20 sur 2007-2013									
	Situation de référence	36 sur 2000-2006									
Nombre d'habitants concernés (Données cumulées)	Programmé	0	18 152	42 855	54 855	65 705	71 705				71 705
	Réalisé	0	0	0	0	26 500	26 500				26 500
	Objectif	150 000 hab sur 2007-2013									
	Situation de référence	200 000 hab sur 2000-2006									



Analyse qualitative de l'objectif 3-b

Depuis le début de la programmation, plus de 9 M€ de FEDER ont été mobilisés pour la réalisation de 14 opérations. Plusieurs dispositifs ont ainsi été sollicités.

Conformément à la négociation intervenue pour la mise en œuvre du P.O, deux opérations d'aménagement issues des programmes de revitalisation urbaine ont été programmées pour un montant global de 2,865 millions d'euros de FEDER. Il s'agit :

- des études et travaux du mail de Saint Pierre et des espaces publics qui consistent à la création d'un axe structurant parallèle et en cohérence architecturale avec la rue des Bons Enfants. Cette opération s'inscrit dans une dynamique plus large visant la réalisation d'un programme de logements sociaux, de services à la population, de commerces et d'espaces publics ;
- de la réhabilitation des espaces publics et des rues commerçantes du Port qui contribue à donner au centre-ville un nouveau visage et dynamiser le commerce de proximité dans la prolongation de la première tranche de travaux soutenue au cours de la période 2000 – 2006.

Ces deux opérations ont conduit à l'aménagement d'une superficie de plus de 16 600 m² d'espaces dédiés aux piétons. La population des quartiers aménagés s'élève à 8 279. Cependant, s'agissant d'espaces situés au centre – ville, ces aménagements bénéficieront aussi plus largement à la population des villes concernées.

Par ailleurs, 4 études ont été soutenues dans le cadre de la structuration des bourgs des hauts et des mi-pentes. Compte tenu des modifications intervenues dans le dispositif pour cette période de programmation, un certain nombre de projet de structuration nécessite une réactualisation. Pour mémoire, en 2008, des opérations de ce type avaient été agréées.

Enfin, 5 opérations d'aménagements urbains ont été programmées. Il s'agit de travaux permettant d'offrir des espaces publics de qualité et des équipements de proximité à la population de quartiers difficiles. Le soutien communautaire a contribué à :

- la réalisation d'un espace de détente et loisirs, d'une placette et d'un mail piétonnier au centre – ville de Sainte Suzanne ;
- l'aménagement d'un plateau de jeu à La Possession ;
- la réhabilitation du moulin à maïs à Saint Louis qui permet de créer une salle d'animation polyvalente pouvant accueillir le public dans le cadre de manifestations culturelles et socio – éducatives ;
- la Maison Pour Tous du centre-ville de Saint Joseph, qui offrira à la population des quartiers avoisinants des espaces d'accueil de multi activités (réunion, multimédias, musique...)
- l'aménagement du stade de Pierrefonds à Saint Pierre, qui permettra d'assurer les actions de citoyenneté, de prévention, d'animation et pédagogiques autour de la pratique sportive en général.

À travers ces actions, le FEDER a soutenu l'aménagement de près de 29 793 m² de surfaces d'espaces en destination du public. La population concernée par l'ensemble de ces investissements est de 16 424 personnes.

En 2010, 3 opérations ont été programmées pour un montant de 1,138 millions d'euros de FEDER.



La principale opération soutenue concerne les études et travaux pour le traitement des voies principales du quartier de la Cressonnière, situé sur le territoire de la commune de Saint André dans l'est de l'île. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation globale du quartier soutenue par l'ANRU, programme ambitieux d'investissement estimé à 147 millions d'euros. Les objectifs du projet sont de :

- Rehausser l'image du quartier par une requalification des espaces publics,
- Uniformiser le traitement des voies publiques,
- Permettre une sécurisation des déplacements par l'aménagement d'espaces pour piétons,
- Donner une meilleure lisibilité des voies principales du quartier par une hiérarchisation plus claire.

Ce projet d'aménagement de la zone urbaine sensible de Saint André, qui compte près de 12 000 habitants, s'accompagne de création d'équipements tels que des écoles, des logements (1 163 prévus à terme), des sites sportifs et la création d'emplois sur 5 ans à travers des chantiers d'insertion.

Par ailleurs, dans le cadre de la structuration des bourgs des hauts et des mi-pentes, 2 nouvelles études de structuration et de valorisation ont été soutenues pour les quartiers de Grand Ilet, situé à Salazie, et de la Plaine des Grègues et de grand Coude sur la commune de Saint Joseph.

À ce stade, on constate un certain retard dans l'avancement des projets à vocation urbaine au sein du programme. Cette situation s'explique en partie par l'important besoin d'ingénierie que nécessite la mise en œuvre de ce type d'opération et la difficulté pour certaines communes, maîtres d'ouvrage, de mobiliser des ressources humaines spécifiquement sur ces questions. Par ailleurs, l'abandon du projet tram – train, dans le cadre de la révision à mi-parcours, a entraîné aussi une réflexion sur certaines mesures urbaines. Cependant, on peut noter que les projets de rénovation urbaine ont commencé.

L'année 2011 a été marquée par la programmation de 3 opérations de travaux pour un montant de près de 3 millions d'euros de FEDER. Ces aménagements urbains concernent des quartiers situés sur les communes de Saint Louis et du Port en apportant une plus – value au cadre de vie de près de 11 000 habitants.

La principale opération soutenue se situe sur la commune du Port et consiste en la rénovation urbaine des quartiers Lepervanche, Vergès et voie triomphale qui se trouvent à l'entrée de la ville. Il s'agit d'un projet global d'aménagement visant une restructuration complète de l'environnement urbain afin de proposer à une population déjà durement touchée par une situation sociale et économique difficile un cadre de vie amélioré. Les travaux consistent en :

- La réfection des réseaux primaires,
- Les terrassements, des bordures définitives et des travaux de voiries,
- Des aménagements paysagers et la pose de mobilier urbain,
- L'amélioration de l'éclairage public.

Dans le cadre des actions de structuration des bourgs des Hauts et mi-pentes, la troisième phase de travaux d'aménagement de la rue Voltaire, axe principal d'accès au bourg des Makes situé sur le territoire de la commune de Saint Louis a été soutenue. La réalisation de ce projet a vocation à :

- Créer des conditions de confort et de sécurité pour l'ensemble des usagers de cet axe,
- Améliorer la mise en scène de la traversée du bourg,
- Mettre en valeur le patrimoine naturel environnant,



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2012

- Assurer la continuité et la sécurisation des cheminements piétons,
- Proposer des places de stationnement le long de l'itinéraire et au niveau de l'aire de découverte des paysages en cœur du Parc National.

Enfin, une dernière opération, située toujours sur la commune du Port, participe du grand projet d'aménagement « ville et port » qui doit permettre l'ouverture de la ville vers la mer et le port. Les travaux se font à proximité du pôle d'échange de transports en commun urbains et interurbains sur le boulevard de Strasbourg et intègrent la réalisation future d'un transport en commun en site propre. Il s'agit d'un projet d'aménagement intégré mêlant transport collectif, logements, services, commerces, équipements et espaces publics.

En 2012, en matière de développement urbain, 2 opérations ont été soutenues.

Ainsi, dans le cadre de actions de structuration des bourgs des hauts et des mi – pentes, les travaux d'aménagement touristique et paysager du centre bourg de l'Entre – Deux ont bénéficié d'un soutien de 1,089 millions d'euros de FEDER. Ce projet contribue à l'amélioration et la mise en valeur de la traversée du village et de la liaison vers la ravine des citrons et le Dimitile en préservant le caractère traditionnel du centre et en harmonisant les aménagements des voies structurantes.

Dans le cadre des actions de soutien à la rénovation urbaine, une enveloppe de 1,328 millions d'euros de FEDER a été mobilisée pour la création d'un parc urbain à la Ravine Blanche, quartier de la ville de Saint - Pierre, dans le sud de l'île. Ce projet comprend une aire de jeux, un espace scénique léger, une placette et divers aménagements paysagers.

Les principales fonctions du parc sont :

- o La valorisation et la protection du paysage et de la nature par le biais d'une amélioration des corridors écologiques, de la plantation d'espèces endémiques et indigènes ;
- o L'animation culturelle et l'amélioration du cadre de vie des résidents du quartier en permettant le développement des espaces de loisirs, de balade retraçant l'histoire du quartier par la valorisation des éléments patrimoniaux situés aux pourtours du parc.

Au 31 décembre 2012, 54 % de l'enveloppe FEDER prévue pour soutenir les actions en faveur du développement urbain a été mobilisée. Ce retard s'explique surtout par la lenteur de mise en œuvre des opérations de rénovation urbaine. En effet, ces projets s'inscrivent dans une démarche participative et de concertation qui demande un temps de maturation plus important que les autres opérations. Pour autant, plusieurs projets sont en cours de préparation et devraient faire l'objet d'une programmation au cours de l'année 2013.

En matière d'indicateurs on peut constater que :

- même si l'indicateur du nombre de projets aidés en matière de développement urbain est à 70 % de réalisation, il reste à soutenir près de 43 M€ d'investissements d'ici la fin de la période pour atteindre l'objectif fixé à 60 M€.



Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable

Cet objectif peut se décliner en 7 dimensions :

- la poursuite des efforts d'investissement en matière de gestion des déchets ménagers et industriels ;
- la politique d'assainissement avec une priorité affirmée à la réalisation d'équipements structurants de traitement des eaux ;
- l'accompagnement transitoire d'investissements en matière d'eau potable en début de programme pour des dossiers AEP déjà déposés au titre du DOCUP 2000-2006 ;
- la poursuite des efforts en matière de gestion globale des ressources en eau par la finalisation du chantier important de basculement des eaux d'Est en Ouest en poursuivant la politique de suivi de l'impact environnemental du projet dans le respect des dispositions communautaires ;
- les actions en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables dans le respect des réglementations communautaires en vigueur ;
- la gestion des risques naturels avec un accent particulier sur la prévention des risques d'inondation et sur les mesures de protection, d'alerte et de prévision ;
- la protection et valorisation de la biodiversité en profitant notamment des dynamiques liées à la mise en place du Parc national de la Réunion et de la réserve marine.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-c



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable												
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total	
Nombre de projets dans le secteur du traitement des déchets (Données Cumulées)	Programmé	0	12	23	39	66	72				72	
	Réalisé	0	1	7	12	20	28				28	
	Objectif	80 sur 2007 - 2013										
	Situation de référence	113 sur la période 2000-2006										
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des déchets (M€) (Données Cumulées)	Programmé	0	2,699 M€	3,945 M€	11,629 M€	19,673 M€	20,423 M€				20,423 M€	
	Réalisé	0	0,03	0,756	3,130	5,973	9,560				9,560 M€	
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013										
	Situation de référence	14,4 M€ sur 2000-2006										
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des eaux (M€) (Données Cumulées)	Programmé	0	70,162 M€	108,918 M€	207,794 M€	230,909 M€	254,846 M€				254,846 M€	
	Réalisé	Données en consolidation auprès du SI										
	Objectif	120 M€ sur 2007-2013										
	Situation de référence	6,7 M€ sur 2000-2006										
Linéaire cumulé de galeries de transfert réalisé dans le cadre du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest (Données Cumulées)	Programmé	0	0	30 km : objectif atteint								30 km
	Réalisé	-	-	28,25	30 km : objectif atteint							30 km
	Objectif	30 km au 31/12/2013										
	Situation de référence	25 km au 31/12/2007										
Nombre de projets soutenus dans le secteur des énergies renouvelables (Données Cumulées)	Programmé	1	24	43	78	138	156				156	
	Réalisé	0	0	0	1	4	4				4	
	Objectif	75 sur 2007-2013										
	Situation de référence	76 sur 2000-2006										



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable												
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total	
Nombre de projets soutenus dans le domaine de la prévention des risques (Données Cumulées)	Programmé	0	1	3	5	6	6				6	
	Réalisé											
	Objectif	8 sur 2007-2013										
	Situation de référence	5 sur 2000-2006										
Montants des investissements soutenus liés à des projets dans le domaine de la prévention des risques (M€) (Données Cumulées)	Programmé	-	0,220	10,12	12,089	12,126	12,126				12,126 M€	
	Réalisé	Données en consolidation auprès du SI										
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013										
	Situation de référence	7,8 M€ sur 2000-2006										
Nombre de personnes supplémentaires profitant des mesures de protection contre les inondations (Données Cumulées)	Programmé	-	-	+1800	-	+ 2300	+ 2 300				+ 2300	
	Réalisé	Données en consolidation auprès du SI										
	Objectif	+3800 personnes sur 2007-2013										
	Situation de référence	+ 1282 personnes sur 2000-2006										
Population supplémentaire concernée par un dispositif dans le secteur de la distribution des eaux (Données Cumulées)	Programmé	-	+ 4000	+ 5000	+ 5000	+ 5000	+ 5000				+ 5000	
	Réalisé	Données en consolidation auprès du SI										
	Objectif	+ 5000 habitants sur 2007-2013										
	Situation de référence	+ 12200 habitants sur 2000-2006										
Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur (Données Cumulées)	Programmé	-	+168 000	+ 218 000	+ 362 100	+ 362 100	+522100				+ 522 100	
	Réalisé	Données en consolidation auprès du SI										
	Objectif	+ 150 000 habitants sur 2007-2013										
	Situation de référence	+ 10000 habitants sur 2000-2006										



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable												
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total	
Capacité de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur (Données Cumulées)	Programmé	0	112500	170 800	420 800	428 800	481 200				481 200 eq/hab	
	Réalisé	0	Données en consolidation auprès du SI									
	Objectif	460 000 eq/hab en 2015										
	Situation de référence	308 000 eq/hab en 2005										
Débit d'eau transféré Est-Ouest	Programmé	0	0-	4,4 m ³ /s			4,4 m ³ /s					
	Réalisé	0	0	0	0	4,4 m ³ /s	4,4 m ³ /s	4,4 m ³ /s			4,4 m ³ /s	
	Objectif	6,3 m ³ /s en 2013										
	Situation de référence	2,4 m ³ /s en 2007										
Nombre de m ² de chauffe eau solaire installé	Programmé	Données en consolidation auprès du SI					10732,44					10 732,44
	Réalisé	-	-	-	-	-	1182				1 182	
	Objectif	500 000 m ² en 2013										
	Situation de référence	300 000 m ² en 2006										
Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (MW) (Données Cumulées)	Programmé	+ 3,025	+ 16,361	+ 18,904	+ 18,904	+ 20,802	-				+ 20,802 MW	
	Réalisé	Données en consolidation auprès du SI										
	Objectif	+ 60 MW sur 2007-2013										
	Situation de référence	+ 18 MW sur 2000-2006										



Analyse qualitative de l'objectif 3-c

Depuis le début de la programmation, plus de 80 % de l'enveloppe FEDER prévue a été mobilisée pour un montant de 173,7 millions d'euros.

Dans un premier temps, il convient de souligner la programmation de la poursuite de l'opération de transfert des eaux de l'est vers l'ouest. Ce projet, qui fait l'objet d'une procédure « grand projet », consiste en la poursuite du creusement de tunnel Salazie amont qui a déjà bénéficié d'un soutien communautaire au titre du DOCUP 2000 – 2006. L'objectif est de réduire le déficit chronique en eau de la côte Ouest afin de faciliter le développement économique de cette micro région et de satisfaire notamment les besoins en irrigation. Il est prévu de poursuivre le creusement sur une longueur de 5839 mètres.

En fin d'année 2010, le point métrique atteint était le PM 6094. Il reste donc 1746 mètres à creuser pour rejoindre les prises d'eau de Salazie et achever un chantier débuté au milieu des années 80.

En 2011, le creusement s'est achevé. La totalité du linéaire de galerie a été réalisée, soit 8 531 ml, permettant le basculement des eaux issues des prises d'eau de Salazie vers l'ouest. L'inauguration de la galerie s'est déroulée en mai 2011.

Dans un second temps, s'agissant de la gestion de l'eau, l'action énergique entreprise en 2008 a été poursuivie tout au long de 2009. Lors des négociations intervenues en début de programmation, une enveloppe de 7 millions d'euros de FEDER avait été prévue pour soutenir des opérations dans le domaine de l'eau potable qui n'avaient pas pu être soutenues au titre du DOCUP 2000 - 2006 par manque de crédits.

Au cours de l'année 2009, 3 dernières opérations ont été soutenues permettant ainsi de mobiliser entièrement la somme prévue à travers 11 opérations. Ainsi, un volume de près de 11000 m³ / jour d'eau potable supplémentaire a été rendu disponible pour la population grâce aux investissements soutenus. De plus, la longueur supplémentaire de canalisation soutenue s'élève à 72 794 ml. Par ailleurs, plusieurs investissements ont été soutenus afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la population. Il s'agit d'opérations d'interconnexion entre plusieurs secteurs de distribution ou d'équipement et de raccordement de forages.

Cependant, l'effort principal a porté sur les opérations d'assainissement. En effet, en 2009, alors qu'une seule station d'épuration avait été soutenue sur la période précédente, le FEDER a apporté son concours à la construction d'une nouvelle infrastructure à Sainte Rose, et à la mise à niveau et l'extension de la station de Saint André pour un montant global de travaux de 13,141 M€. Pour cette année, ces deux infrastructures présentent une capacité de traitement de 30 000 eq / habitants. À cela s'ajoutent 10 opérations de réalisation et d'extension de réseaux d'épuration pour un montant FEDER programmé de 8,181 millions d'euros. Cette somme a contribué à la construction de 32 737 ml de canalisations d'assainissement et permis 737 branchements supplémentaires. Ces opérations améliorent notamment l'acheminement des effluents vers les stations d'épuration et constituent, de ce fait, des investissements importants pour le respect de l'environnement. En 2010, l'action volontariste des communes s'est amplifiée. En effet, 4 projets de stations d'épuration ont été soutenus pour un montant de travaux de 96,616 millions d'euros. À noter la programmation de la station du Grand Prado, située sur le territoire de la commune de Sainte Marie. Cette opération de grande envergure, qui relève de la procédure dite « grand projet », est dimensionnée pour 160 000 équivalents – habitants, extensible à 235 000 à l'horizon 2030. Cette unité de traitement permettra de traiter l'ensemble des eaux collectées sur le territoire des communes de Sainte Marie et Saint Denis.

Par ailleurs, les opérations suivantes ont été programmées :



- La réhabilitation de la station d'épuration de Saint Paul ville, dont les travaux vont permettre d'améliorer la filière de traitement des eaux et des boues et d'augmenter la capacité de traitement jusqu'à 25 000 équivalents- habitants. Cette opération constitue, en outre, un élément essentiel permettant la densification du centre ville d'une des communes les plus peuplées de La Réunion et qui connaît une forte augmentation de sa population ;
- La modernisation et l'extension de la station d'épuration de la commune de l'Étang – Salé, qui envisage de une augmentation de la capacité de traitement de près de 13 000 équivalents – habitants supplémentaires ;
- La réalisation de l'usine épuratoire du complexe de dépollution des eaux de Cambaie, à Saint Paul, dont le montant des travaux est supérieur à 25 millions d'euros. Cette station est dimensionnée à 60 000 équivalents – habitants, cette capacité initiale pouvant être étendue à 80 000, voire 120 000 équivalents – habitants à terme.

Par ailleurs, plusieurs opérations de réalisation / extension de réseaux ont été soutenues pour un montant de travaux de l'ordre de 114,678 millions d'euros. Ainsi, 26 808 ml de canalisations supplémentaires ont été construites avec 1663 branchements nouveaux au système d'assainissement collectif.

En 2011, l'action en faveur de la mise à niveau des systèmes d'assainissement à La Réunion a été poursuivie. Ainsi, pas moins de 23 millions d'euros de travaux ont été soutenus à travers 6 opérations. Deux projets, en particulier, ont mobilisé plus de 93 % de l'enveloppe FEDER. Il s'agit :

- De la réalisation de la 3ème tranche de la station d'épuration de Bras Panon qui va permettre de faire passer la capacité de la structure à 13 000 équivalent habitants afin de traiter les eaux usées selon les normes en vigueur et d'améliorer la qualité du rejet dans le milieu récepteur ;
- De la réalisation du réseau de transfert pour acheminer les effluents du centre-ville de Saint Paul vers la future station d'épuration de Cambaie, et de la canalisation de rejet des eaux épurées à la côte ;

Ainsi, plus de 18 800 mètres linéaires de canalisation ont été construits avec le soutien du FEDER en 2011.

En 2012, une nouvelle infrastructure d'assainissement a été soutenue.

Ainsi, une enveloppe de 6,67 millions d'euros de FEDER a été mobilisée pour la construction de la station d'épuration des Trois Frères située à Sainte Suzanne pour un coût total s'élevant à 15,872 millions d'euros. Cette unité de traitement, dimensionnée pour 37 500 équivalents – habitants aura une capacité opérationnelle à la mise en service opérationnelle en 2013 de 25 000 eq / hbt. Un montant de 0,803 millions d'euros de FEDER a également été investi dans les travaux de modification de l'aération et la mise en place de dispositifs de surveillance de la station d'épuration de Saint Louis.

Par ailleurs, un montant de 16,743 millions d'euros de travaux a été soutenu pour l'extension / réalisation de réseaux d'assainissement. Ainsi, près de 17 104 mètres linéaires de canalisation seront posés grâce au soutien du FEDER en 2012, permettant de raccorder à l'assainissement collectif plus de 750 foyers.



Dans le cadre du traitement des déchets, pour l'année 2009, un montant FEDER de 4,214 millions d'euros a été programmé pour le soutien à 13 opérations répondant à deux types d'intervention distincts.

Le premier type d'intervention concerne les déchets ménagers et la mise en œuvre du plan départemental d'élimination. À ce titre, 10 opérations ont été engagées, essentiellement en faveur du développement des déchetteries sur le territoire. En effet, 4 nouveaux sites ont été équipés afin d'offrir à la population des prestations de qualité en matière de recyclage des déchets ménagers. Par ailleurs, deux projets consistaient à la réalisation d'études pour la mise en œuvre et la réhabilitation de 2 autres déchetteries. La principale opération soutenue en 2009, mobilisant 1,309 M€ de FEDER, réside dans la mise à disposition de bacs jaunes pour le ramassage des déchets recyclables pour la population de la micro région Est, seul territoire qui n'avait pas encore fait le choix d'une collecte sélective porte à porte.

Le second type d'intervention concerne le soutien au développement de filières de traitement de déchets spéciaux. Ainsi, 0,515 millions d'euros d'investissements ont été soutenus au profit de 3 projets d'entreprises. Il s'agit notamment :

- de la création d'une société de recyclage de cartouches d'imprimantes ;
- du développement d'une plate-forme de broyage pour véhicule hors d'usage ;
- et de l'accroissement de la capacité de traitement des pneumatiques usagés ;

L'action en matière de traitement / élimination des déchets s'est poursuivie en 2010 avec un montant d'investissement global de 7,684 millions d'euros.

S'agissant de la mise en œuvre du plan d'élimination des déchets, 12 opérations ont été soutenues, parmi lesquelles plusieurs études de maîtrise d'œuvre préfigurant la construction, et la programmation prochaine, de deux déchetteries et deux usines de traitement des déchets verts. Cependant, le principal investissement soutenu en 2010 concerne l'extension et l'optimisation de la plate forme de compostage du Port dont l'objectif est de passer la capacité de traitement du site de 8 000 à 16 000 tonnes par an afin de faire face aux besoins d'un bassin de population de près de 166 000 habitants. Par ailleurs, la construction d'une nouvelle déchetterie a été soutenue sur le territoire de la commune de l'Étang – Salé. Cet équipement de proximité offrira à une population estimée à 13 457 habitants la possibilité de se débarrasser de leurs déchets ménagers ainsi que des piles et batteries, huiles usagées, gravats et inertes...

La réduction à la source étant un objectif majeur du plan d'élimination des déchets, le développement sur le territoire de bacs à compost, bornes d'apport volontaires pour le verre. Ainsi, plus de 13 750 bacs à compost seront déployés sur le territoire des communautés d'agglomération de la CIVIS. La CASUD et la CINOR sur la période 2008 - 2011. De plus, 13 384 bacs de collectes sélectives seront placés auprès des foyers et entreprises de l'ouest afin de mettre en œuvre le tri à la source.

En matière de soutien au développement de filières de traitement de déchets, une enveloppe FEDER de 0,681 millions d'euros a été programmée pour soutenir les opérations suivantes :

- La création d'un centre de traitement et de valorisation des déchets du bâtiment et des travaux publics,
- La création d'une plate forme de stockage et de transit des déchets électroniques,
- L'amélioration du process de broyage de véhicules hors d'usage.

En 2011, 27 opérations ont été soutenues mobilisant une enveloppe de 5,481 millions d'euros de FEDER. Les actions contribuent à accroître le développement sur le territoire réunionnais les capacités de tri des déchets ménagers. Ainsi, la construction et la réhabilitation de 3 déchetteries ont été soutenues. Il s'agit :



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2012

- De la déchèterie des Gaspards située sur la commune de Sainte Marie qui devrait permettre le traitement de 1060 tonnes de déchets par an ;
- De la déchèterie de commune Bègue, située sur le territoire de Saint Suzanne qui devrait desservir près de 8000 personnes ;
- De la déchèterie de Terrain Fleury située sur Le Tampon, qui a fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation afin de remettre à niveau ses infrastructures dont l'objectif est de pouvoir traiter plus de 3000 tonnes de déchets par an.

Par ailleurs, les études de maîtrise d'œuvre de la future déchèterie de Mare à Poule d'eau, à Salazie, ont bénéficié du concours du FEDER.

Les équipements des centres de tri ont également été soutenus afin de faire face à l'augmentation des volumes de déchets triés. Ainsi, le centre de Pierrefonds a été équipé d'un nouvel engin de manutention ainsi que de 2 presses à balles. De plus, des broyeurs de végétaux ont été soutenus pour équiper les centres du TCO et de la CINOR.

Enfin, l'équipement des foyers réunionnais en bacs de tri et bio composteurs a été poursuivi. Ainsi, un projet de mise à disposition de bacs à compost auprès de 6600 foyers de l'est de l'île a été soutenu permettant, à terme, la réduction à la source de 1848 tonnes de déchets fermentescibles. Le même type d'opération a été soutenu dans le sud et l'ouest de l'île concernant près de 8500 foyers supplémentaires.

L'année 2012, 8 projets ont été soutenus mobilisant un montant de 6,143 millions d'euros de FEDER en faveur du traitement des déchets ménagers. La principale opération concerne le soutien aux travaux pour la réhabilitation et l'optimisation du centre de tri de Pierrefonds, qui absorbe les déchets pour tout le grand sud, soit un bassin de population qui comptera entre 309 500 et 342 500 habitants d'ici 2020. Ces travaux vont permettre la remise en état complète et le redimensionnement de l'équipement existant, comprenant la réhabilitation et la sécurisation des structures, des toitures, des bâtiments annexes, des VRD, mais également le redimensionnement et l'optimisation du process de tri.

De plus, le FEDER a soutenu l'acquisition de bacs jaunes pour la collecte sélective des déchets recyclables par la Communauté Intercommunale de la Région Est dont la mise à disposition auprès de plus de 122 000 habitants doit permettre de recycler près de 3 500 tonnes de déchets d'ici 2015. Par ailleurs, plusieurs études ont été soutenues parmi lesquelles :

- Une étude de valorisation énergétique des déchets verts et des ordures ménagères après tri mécano – biologique ;
- Une étude pour la valorisation des déchets végétaux portée par le TCO ;
- Une étude pour la mise en place d'une ressourcerie portée par le TCO.

En 2012, s'agissant des actions en faveur de la valorisation et du traitement des déchets industriels, 5 opérations ont été soutenues mobilisant une enveloppe FEDER de près de 3 millions d'euros. En particulier, les projets suivants ont été programmés :

- Une plateforme de démantèlement et de tri des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la SAS STAR. Le marché local est estimé à 6 000 tonnes par an, l'objectif étant de capter 25 % du gisement dès 2013 ;
- Une unité de traitement local des Gros Électroménager (GEM) hors froid et des Petits Appareils Ménagers (PAM) portée par la société Réunion Valorisation Environnement (RVE) ;
- Un centre de recyclage des palettes usagées qui va permettre de lancer une nouvelle activité de mise en balle et export de cartons / plastiques.



En matière de soutien au développement des énergies renouvelables, le FEDER a apporté son soutien à 25 opérations pour un montant de 2,141 M€.

En 2009, 8 projets de centrales de production d'électricité photovoltaïque ont été soutenus. L'installation de ces panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments industriels permettra de produire 2,543 MW pour un montant de travaux éligibles de 16,282 M€.

Par ailleurs, les premières opérations d'installation de chauffe-eau solaires ont été programmées en bénéficiant d'un soutien de 0,855 M€ de FEDER. En effet, suite à la modification réglementaire intervenue dans le cadre de l'exercice de simplification communautaire en vigueur, la possibilité de soutenir le développement de la production d'eau chaude sanitaire grâce à l'énergie solaire est autorisée s'agissant des logements sociaux. Ainsi, 619 foyers pourront être équipés.

Au cours de l'année 2010, le montant d'investissement soutenu en 2010 s'élève à 7,383 millions d'euros. La programmation s'est concentrée essentiellement sur les opérations d'installation de chauffe – eau solaires sur les logements sociaux. Ainsi, pas moins de 1 500 foyers ont été équipés grâce à l'action du FEDER. Ainsi, la puissance effacée s'élève à 2,375 Mw, ce qui signifie que le besoin en énergies fossiles a été réduit de manière importante.

La principale opération programmée, portée par la distillerie Rivière du Mât, consiste à tendre vers l'autonomie énergétique par méthanisation des effluents, les vinasses, qui sont le résidu de la distillation. Le méthane obtenu doit permettre d'alimenter la chaudière à vapeur fonctionnant actuellement au fioul.

En 2011, une enveloppe de 6,419 millions d'euros de FEDER a été mobilisée pour soutenir les 49 opérations programmées.

Dans un premier temps, il convient de souligner l'action continue en faveur de l'installation de chauffe – eau solaire sur les logements sociaux. Ainsi, plus de 1490 foyers ont été équipés en 2011.

Dans un second temps, en matière de capacité supplémentaire de production d'énergie à base de ressources renouvelables, la principale opération soutenue consiste en la réutilisation du biogaz émis par l'installation de stockage des déchets non dangereux située à Saint Suzanne. Cet investissement d'un coût total de 3,017 millions d'euros va permettre de produire, à partir de 2013, une énergie de 137 GW.h par an.

Par ailleurs, d'importants soutiens, soit 3,386 M€ de FEDER, ont été consentis en faveur d'opérations innovantes localement en matière d'énergies renouvelables comme de gestion des systèmes électriques insulaires. Il s'agit :

- Du projet SEAWATT Storage, dont l'objectif est d'insérer un moyen de stockage innovant sur un des pélamis en cours d'installation au large de Saint Pierre et qui produit de l'énergie à partir de la houle marine ;
- Du projet MILLENER, porté par EDF, qui vise à répondre aux spécificités des réseaux électriques insulaires de Corse et des départements d'outre-mer dans la continuité et en relais des actions de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande d'énergie menées depuis plusieurs années. Ainsi, cette opération doit contribuer à une meilleure intégration des énergies renouvelables intermittentes dans le mix de production insulaire, et à améliorer la stabilité des systèmes électriques ;
- Des études détaillées du projet SWAC, porté par GDF, qui permettront de définir les conditions techniques de mise en œuvre de l'opération de climatisation à partir des eaux marines profondes.



Depuis le début de l'année 2012, une enveloppe de 3,315 millions de FEDER a été mobilisée au profit d'une vingtaine d'opérations principalement consacrées au déploiement de chauffe-eau solaire dans les logements sociaux. Ainsi, 1109 logements supplémentaires ont été équipés d'installations de production d'eau chaude solaire contribuant à une économie d'énergie de l'ordre de 1,35 Gwh par an.

Par ailleurs, les premiers projets de réhabilitation de groupes d'habitations de sur 287 logements locatifs sociaux ont été soutenus pour un montant de 1,032 millions d'euros de FEDER. Les travaux concernent essentiellement :

- L'isolation thermique des toitures et des parois,
- La protection solaire des baies par des volets persiennés et brise soleil,
- L'augmentation de la porosité extérieure,
- Le traitement de l'albédo par la plantation d'arbuste en pied de façades,
- La mise ne place de brasseur d'air dans les chambres,
- Les systèmes de blocage de porte et fenêtre (entrebâilleur).

Ces investissements permettent une économie d'énergie équivalente à 296 Mwh par an.

S'agissant de la lutte contre les risques naturels, la principale opération soutenue est l'endiguement de la rivière Saint Denis qui représente un coût d'investissement de plus de 9 M€. Il s'agit d'assurer la protection des biens et des personnes contre les crues de la rivière. Réalisés sur un linéaire de 1800 mètres de berges, les travaux permettront d'assurer la protection d'une superficie de 23,18 ha.

Par ailleurs, la troisième phase de l'étude menée par le BRGM sur la détection, le suivi et la modélisation des mouvements de terrain de grande ampleur à La Réunion a été lancée pour la période 2009 – 2012.

En matière de prévention des risques, l'année 2010 a été marquée par le soutien, d'un montant de 1,55 millions d'euros de FEDER, apporté au projet de Météo France d'acquisition et de mise en œuvre opérationnelle d'un radar pluviométrique, situé sur la commune du Tampon. Ce nouvel outil permettra une prévision plus fine des intempéries et précipitations, parfois records, et améliorera l'action publique de protection des habitants en zone vulnérable.

Par ailleurs, une étude – phase conception – a été programmée pour la protection contre les crues de la rivière des Marsouins. Une opération de travaux d'endiguement devrait intervenir prochainement.

En 2011, une opération a été soutenue qui consiste à la protection d'une partie de la commune de Saint Joseph contre les risques d'inondations liés à la ravine Jean Petit. Bien que le coût total de ce projet reste modeste avec un montant de 40 036 euros de travaux, ce te investissement permettra la protection de 200 bâtis et de 500 personnes.

S'agissant de la protection de l'environnement et de la valorisation des ressources naturelles, 6 opérations ont été soutenues en 2009, mobilisant 0,814 M€ de FEDER. Il s'agit notamment de :

- La restauration écologique des sites historiques et potentiels de ponte pour les tortues marines, projet mis en œuvre par l'Office National des Forêts,
- La mise au point d'un système d'information spatialisé de la flore et des habitats de La Réunion, projet développé par le Conservatoire Botanique National de Mascarin ;
- La valorisation des connaissances des bryophytes pour la gestion des milieux à La Réunion, mis en œuvre par l'Université de La Réunion ;



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2012

- Le développement de la plate-forme de modélisation hydrodynamique de l'île, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'IFREMER.

Au cours de l'année 2010, une enveloppe de 0,525 millions d'euros de FEDER a été mobilisée pour soutenir 4 projets contribuant fortement à une meilleure connaissance de la flore et la faune locale et à leur protection.

Il s'agit notamment de :

- La campagne de sensibilisation sur les conséquences de la présence de déchets pour l'avifaune indigène, menée par le groupement pour la conservation de l'environnement et l'insertion professionnelle,
- Une enquête / étude sur la connaissance de la flore et des habitats du milieu altimontain (au delà de 1900 m d'altitude sur la côte au vent et 1700 m sur la côte sous le vent) menée par le conservatoire botanique ; cette opération permettra la production d'un atlas de la flore vasculaire et des fiches habitats de l'étage altimontain,
- Une étude marine sur la biocénoses et l'hydromorphologie marines du Piton de la Fournaise ; mené par l'ARVAM, cette opération porte sur une étude sous marine approfondie des coulées de laves et de leurs abords, en vue d'observer, de répertorier les espèces présentes, leurs habitats et de décrire le milieu dans lequel elles évoluent.

En 2011, une opération a mobilisé un soutien de 0,168 millions d'euros de FEDER. Il s'agit d'une étude sur la caractérisation de l'eutrophisation des récifs coralliens réunionnais. En effet, les pollutions, d'ordre domestique et agricole, amènent en cascade un enrichissement artificiel des eaux en nitrates et phosphates et donc une dégradation des écosystèmes récifaux avec le développement de macro – algues occupant les zones de régénérations des coraux aboutissant, ainsi, à un phénomène d'eutrophisation, c'est – à – dire, de dégradation du milieu naturel originaire.

En 2012, deux nouvelles opérations ont été soutenues. Il s'agit de :

- o L'étude sur la connaissance de l'écologie et de l'habitat de deux espèces de requins côtiers sur la côte ouest de La Réunion mise en œuvre par l'Institut de la Recherche pour le Développement (IRD),
- o L'étude sur la diversité et le fonctionnement des biomes marins littoraux sous la pression de proliférations algales.

En matière d'indicateurs on peut constater que :

- les indicateurs liés au traitement des déchets (nombre de projet, montant des investissements soutenus) sont à un niveau satisfaisant de programmation (respectivement 32 %, 79 %)
- les indicateurs liés aux dispositifs de traitement des eaux (montants des investissements soutenus et population supplémentaire concernée par les dispositifs) ont largement dépassés les objectifs fixés.



Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île

Le FEDER soutiendra également les investissements dans le domaine touristique mettant en valeur le patrimoine et les sites remarquables du territoire parmi lesquelles figurent notamment les sites littoraux.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-d

Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Montant des investissements soutenus liés à des projets d'aménagements et d'équipements à vocation touristique (Données Cumulées)	Programmé	0	3,535	10,719	15,001	17,147	17,147				17,147 M€
	Réalisé	0	0	0	3,535	3,73	3,73				3,73
	Objectif	50 M€									
	Situation de référence	36 M€									
Nombre de sites aménagés	Programmé	0	1	3	8	12	12				12
	réalisé	0	0	0	1	1	1				1
	Objectif	10 en 2013									
	Situation de référence	10 sur 2000 - 2006									

Au 31 Décembre 2011, les actions en faveur de la valorisation des atouts touristiques de La Réunion semblent avancer lentement. En effet, à ce stade, seule une opération d'aménagement a été terminée parmi celles programmées. Il s'agit du projet de construction d'un débarcadère dans la baie de Saint Paul.

Cependant, en 2011, 4 opérations d'études ont été soldées et devraient déboucher prochainement sur des projets de travaux. On peut citer notamment :

- Les études pour l'aménagement du site de la maison Valliamée à Saint André,
- Les études d'aménagement des bassins la Paix et La Mer,
- Les études sur l'aménagement de l'Étang du Gol à Saint Louis.

Par ailleurs, les travaux programmés sont en cours sur les 14 sites déjà identifiés.

Enfin, on peut noter que la démarche poursuivie par les autorités consiste surtout à favoriser les petits équipements apportant une réelle valeur ajoutée qualitative aux sites remarquables du territoire. Ce choix explique le fait que, au niveau des indicateurs retenus, la valeur cible en nombre de sites aménagés est largement atteinte quand le niveau des montants d'investissements n'est rempli qu'à 34 %.

Analyse qualitative de l'objectif 3-d

Pour l'année 2010, 12 opérations ont été programmées mobilisant une enveloppe FEDER d'un montant de 2,769 millions d'euros, soit près de 7 % de l'enveloppe prévue pour la période.

Plusieurs opérations consistent en des études nécessaires à la mise en œuvre ultérieure de travaux d'aménagement. Il s'agit notamment de :



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2012

- Les études de maîtrise d'œuvre préalable à la construction d'une passerelle sur le sentier littoral sud ouest de l'étang du Gol ;
- L'étude prospective de valorisation du site touristique de Bethléem, portée par la Cirest ;
- Les études de maîtrise d'œuvre- phase conception- pour l'aménagement du littoral sud de Saint Leu ;
- Les études de maîtrise d'œuvre- phase conception- pour l'aménagement du littoral ouest près du site de la pointe du diable sur le territoire de la commune de Saint Pierre ;
- L'étude d'actualisation préalable à l'aménagement paysager et touristique de l'étang du Gol ;
- L'étude sur les modes d'aménagement des berges de la rivière des roches à l'embouchure de Bras Panon.

Ces études préfigurent des opérations d'aménagement qui devraient se tenir dans les années à venir.

En matière d'investissement, plusieurs projets ont contribué à l'aménagement de sites touristiques prisés par les réunionnais, d'une part, mais également par les touristes d'autre part.

Six opérations de ce type ont été soutenues en 2010 pour un montant global de travaux de 4,281 millions d'euros. Il s'agit de :

- L'aménagement et la valorisation de la Pointe de Trois – Bassins, qui va permettre un accueil du public plus confortable, et contribuer à la sauvegarde de cet espace littoral naturel et sa restauration écologique ;
- L'aménagement de la zone de loisirs d'îlet à Quinquina, situé sur la commune de Saint Denis ; cet investissement offrira des équipements (kiosques, coins feu, points d'eau, bancs...) aux touristes en améliorant le confort et permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite se rendant vers les gorges de la Rivière des Pluies ;
- L'aménagement du front de mer de Saint Pierre dans sa portion faisant face au cimetière, qui répond à la double problématique qui est la poursuite du développement touristique en front de mer et le manque d'espace sur les plages de la ville ;
- L'aménagement paysager et touristique des abords du cimetière marin de Saint Paul ; il s'agit de retrouver l'authenticité du lieu par la valorisation historique et culturelle du site, tout en améliorant la qualité de l'accueil et en favorisant un tourisme diversifié. Pour mémoire, les cendres du poète réunionnais Leconte de l'Isle reposent dans cette enceinte ;
- La restructuration du parc de la grotte des premiers arrivants, qui a pour objectif l'amélioration qualitative de l'accueil ainsi que le développement d'une offre touristique diversifiée, complémentaire au tourisme balnéaire ;
- L'aménagement de la portion parc des Tamarins, sur le sentier littoral nord ; cette opération consiste à permettre la continuité du sentier littoral qui relie Saint Denis à Sainte Suzanne par des aménagements de qualité comprenant une voie verte pour les véhicules non motorisés et une piste piétonne et paysagère.

Ces opérations ont été retenues suite à l'appel à projet intervenu en fin d'année 2009.

En 2011, 10 opérations ont été soutenues pour un montant FEDER de 2,146 millions d'euros. Il convient de souligner que 6 projets consistent en des études de maîtrise d'œuvre. Il s'agit :



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2012

- Des études de maîtrise d'œuvre – phase conception – pour l'aménagement de la plage de Grand Bois à Saint Pierre,
- Des études de maîtrise d'œuvre – phase conception – pour l'aménagement touristique des berges des rivières des Roches et Bras Panon,
- Des études de maîtrise d'œuvre – phase conception – pour le pôle nature des Makes, sur le territoire de la commune de Saint Louis,
- Des études de maîtrise d'œuvre – phase conception – pour les sites Bleu et Vert de l'aménagement du front de mer de Saint Paul,
- Des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'abri côtier de Terre Sainte à Saint Pierre.

L'ensemble de ces études devraient déboucher sur des travaux qui feront l'objet d'une programmation en 2012 voire 2013.

S'agissant des travaux soutenus en 2011, le FEDER a soutenu un montant de travaux de plus de 3,07 millions d'euros à travers 4 opérations :

- La création d'une aire de jeux sur le front de mer de Saint Paul, qui permet d'améliorer l'offre en matière d'espaces publics attractifs et de renouer avec l'histoire maritime de la ville en l'ouvrant vers la mer. Ce programme d'aménagement d'espaces de détente et de loisirs comprend notamment :
 - o Une aire de jeux pour enfants,
 - o Une aire de pique nique,
 - o La création de 2 rondavelles,
 - o La création d'un cheminement piéton en haut de plage.
- L'aménagement et la valorisation éco – touristique des sites de l'anse des cascades et de la Source à Saint Rose qui présentent une intégrité naturelle et un grand intérêt paysager ;
- L'aménagement du sentier littoral en forêt domaniale de Saint Paul, qui vise à favoriser les pratiques pédestres et vélo sur un linéaire de 5 km. Il s'agit de répondre au besoin en équipements de loisirs et de nature de la population ;
- Les travaux d'amélioration de l'accostage des navires de plaisance et de promenade en mer afin d'augmenter l'utilisation et l'appropriation du débarcadère, projet qui avait fait l'objet d'un soutien du FEDER en début de programme.

Au cours de l'année 2012, la principale opération soutenue, pour un montant de 12,126 millions d'euros de FEDER, porte sur les travaux de réalisation de la darse de grande plaisance du Port Ouest. Cette infrastructure va permettre d'accroître l'offre d'accueil de bateaux de plaisance au sein du Port de 67 anneaux, soit 14 % des capacités actuelles. Le port de plaisance de la pointe des galets accueille actuellement près de 480 bateaux, l'ensemble des anneaux étant occupés. Les travaux consistent au creusement, l'aménagement et l'équipement d'une darse en lieu et place de l'emprise foncière du magasin N°80 et du terre plein associé. Après ces travaux, la nouvelle darse va être en mesure :

- De proposer une offre de zone de stationnement à flot, sécurisée vis - à - vis des aléas climatiques et des risques de dégradations ;
- De permettre une augmentation notable du nombre de propriétaires de bateaux sur l'île et donc un développement de la filière « loisirs maritimes » tant sur le plan de la commercialisation que de la maintenance des unités ;
- D'améliorer l'accès immédiat au centre ville du Port et des futurs aménagements de la ZAC « ville et port » ;
- De proposer de meilleures conditions d'accueil des amodiataires et des navigateurs en escale de manière générale à travers le bâtiment dédié (maître de port,



informations, toilettes) ainsi que spécifiquement concernant les navires de grandes tailles (14 à 16 mètres et 3 m de tirant d'eau).



Par ailleurs, plusieurs études ont été soutenues en vue de l'extension ou de l'aménagement d'infrastructures portuaires de loisirs sur le territoire. Il s'agit de :

- Les études préalables pour le réaménagement du port de Sainte Marie dont l'objet est le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagnée de diverses études à caractère technique ou de programmation spécifique afin de mener à bien la démarche d'élaboration du projet. Celui – ci doit conduire au développement du nombre d'anneaux d'accueil et aires de stockage d'embarcation de 185 à près de 600 conformément au schéma d'aménagement régional (SAR) ;
- Les études complémentaires et l'AMO pour l'extension du port de Saint Leu afin d'étudier l'extension au sud de l'infrastructure portuaire pour porter le nombre d'anneaux de 75 à 100.

S'agissant des actions en faveur des aménagements touristiques, la principale opération soutenue concerne les travaux d'aménagement touristique du littoral sud de Saint Leu au niveau du secteur de Filaos et du Four à Chaux dont le coût total s'élève à 1,661 millions d'euros. Le projet consiste en :



- la valorisation de l'arrière plage en aménageant des cheminements piétons et voies vélos ainsi que des équipements légers de loisirs,
- l'organisation des accès, le stationnement et les flux afin notamment de les éloigner le plus possible du front de mer,
- la réhabilitation du Four à Chaux en faisant de ce bâtiment un lieu patrimonial et muséal.

De plus, le projet d'aménagement touristique et paysager du Bras des Calumets porté la communauté d'agglomération de l'est (CIREST) va permettre également de valoriser la porte d'entrée de l'est et de communiquer sur l'identité du territoire et en particulier l'eau. Une enveloppe de 0,547 millions d'euros de FEDER est mobilisée pour faire de ce site un espace d'accueil convivial répondant aux attentes des touristes et proposant des aménagements de qualité et sécurisés : aire de détente et de pique – nique, kiosques, parkings...

En matière d'indicateurs on peut constater que :

- l'indicateur lié au montant des travaux soutenus a bien progressé pour atteindre plus de 80 % de la cible. Cette progression s'explique par la programmation du projet de darse de grande plaisance qui constitue l'opération la plus importante au titre de l'objectif 3d
- L'indicateur lié au nombre de sites aménagés a progressé de 3 unités en 2012 pour atteindre 15, soit 150 % du niveau de la cible prévue. Cette situation s'explique principalement par une approche différente consistant à soutenir des aménagements plus légers sur un plus grand nombre de sites.

3.3.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y remédier

Depuis le début de la programmation, la principale difficulté rencontrée réside dans l'application de l'article 55 du règlement 1083 / 2006 du Conseil traitant des projets générateurs de recettes. En effet, les opérations relevant de l'axe 3 sont concernées, pour la plupart, par cette disposition.

Au cours de l'année 2009, la Commission européenne a modifié la réglementation en vigueur en offrant quelques allègements dans l'application de la règle. Cependant, l'absence d'éléments normatifs dans la mise en œuvre de cette règle constitue une source de fragilité pour les services et pour les bénéficiaires, notamment sur le plan juridique, et au regard des missions d'audit. Cependant, s'agissant d'opération qui s'intègre dans un ensemble, l'affectation des recettes au projet est difficile.

Par ailleurs, un problème a été rencontré lors de la programmation de l'opération de construction de la station d'épuration du Grand Prado compte tenu du recours à la procédure de concession publique pour la mise en œuvre de l'opération. Dans ce cadre, le bénéficiaire public ne supporte pas directement la dépense pour la construction de l'équipement qui, lui, devient public à l'issue des travaux. Le conventionnement de l'opération a été suspendu dans l'attente d'un échange avec les services de la Commission sur le montage à retenir pour le versement des crédits communautaires.



3.4 – Axe prioritaire 4 : Compensation des handicaps liés à l’ultrapériphérie

En réponse à la permanence et au cumul des handicaps liés à la situation ultrapériphérique de La Réunion rappelée dans le diagnostic, la stratégie intégrée propose d’appréhender cette question à la fois au niveau de l’entreprise mais également au niveau de l’environnement économique.

L’objectif de cet axe est de contribuer à la réduction des surcoûts que connaît l’économie de La Réunion du fait de sa situation de région ultrapériphérique. En effet, le territoire réunionnais fait face à un certain nombre de handicaps reconnus au sein du Traité U.E qui sont l’éloignement, l’insularité, la faible superficie, le relief et le climat difficiles, la dépendance économique vis-à-vis d’un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à son développement.

Cet axe soutiendra des actions visant à :

- a) compenser les surcoûts liés à l’éloignement,
- b) compenser les surcoûts liés à l’insularité,
- c) compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile,
- d) compenser les surcoûts liés à la faible superficie.



Tableau de synthèse d'avancement de l'axe au 31/12/2012 :

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur réalisée	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 4-a Compenser les surcoûts liés à l'éloignement	INDICATEURS DE REALISATION				
	Capacité achetée sur des câbles sous marins bénéficiant d'un soutien public (en mégabits par seconde)	250 Mbps en 2008	-	2000 Mbps pendant un an fin 2013	10 Mbps pendant un an fin 2006
	Montants des surcoûts compensés en matière de soutien au fret	42,31 M€	-	69 M€ sur 2007-2013	-
	Volumes de déchets dangereux exportés pour traitement	6 724 t	-	4 000 t/an en moyenne sur 2007-2013	500 t en 2005
	INDICATEURS DE RESULTAT				
	Population desservie par un réseau à large bande concurrentiel	98 %		100 % en 2013	95 % en 2006
	Tarif de mise à disposition des capacités de câbles sous marins aux opérateurs (en € pour 1 mégabit d'une Liaison Louée de Transport pendant un mois)	147 €		100 € en 2013	720 € en 2006
	INDICATEURS D'IMPACT				
	Evolution de la valeur ajoutée du secteur industriel	Sans objet	560 M €	+ 20 % en 2013	612 M € en 2003
	Nombre d'abonnés ayant accès à un réseau à large bande (ADSL 512 kbps minimum)		102 000 fin 2009	140 000 fin 2013	70 000 fin 2006
	Tarifs mensuels des offres haut débit des opérateurs		39,90 €	50 €/mois pour triple play 8 megamax d'ici fin 2013	50 €/mois pour un adsl 1024 kbps en 2006
	Volume de déchets dangereux non traités par rapport au gisement de déchets dangereux à exporter		nd	Réduction d'ici 2013	93 % en 2005

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur réalisée	Valeur cible	Valeur de référence
--	-------------	--------------------------------	-----------------	--------------	---------------------



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Objectif 4-b Compenser les surcoûts liés à l'insularité	INDICATEURS DE REALISATION				
	Investissements réalisés sur la plateforme portuaire en vue d'améliorer sa compétitivité (quais et portiques)	-	-	90 M€ sur 2007-2013	83 M€ sur 2000-2006
	Investissements réalisés sur les plateformes aéroportuaires en vue d'améliorer leur compétitivité	61,792 M€	-	84 M€ sur 2007-2013	15,6 M€ sur 2000-2006
	Surface des aérogares	28 450 m ²	-	32 000 m ² en 2015	27 550 m ² en 2006

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur réalisée	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 4-b Compenser les surcoûts liés à l'insularité	INDICATEURS DE RESULTAT				
	Tonnage fret aéroportuaire annuel	25 349	27 500 t	40 000 t en 2015	28 450 t en 2006
	Tonnage de marchandises transitant par la plateforme portuaire	4,2 millions de tonnes	-	4,9 millions de tonnes en 2015	4 millions de tonnes en 2006
	INDICATEURS D'IMPACT				
	Temps d'attente des navires pour cause d'encombrement portuaire exprimé sur l'année	Sans objet	400 h en 2008	200 h en 2015	440 h en 2006
Nombre de passagers par an sur les plateformes aéroportuaires	2 138 533		1 700 000 en 2015	1 420 000 en 2006	

Objectif 4-c Compenser les surcoûts liés au relief et au climat difficile	INDICATEURS DE REALISATION				
	Km de liaison de désenclavement sécurisés	4,35	-	3 km en 2015	0
	Investissements réalisés pour la protection des habitants et des biens dans les Hauts	4,947 M€	-	3 M€ sur 2007-2013	0,6 M€ sur 2000-2006
	INDICATEURS DE RESULTAT				
Nombre d'habitants bénéficiant d'une liaison de désenclavement sécurisée	7000	-	7 000 hab en 2015	-	

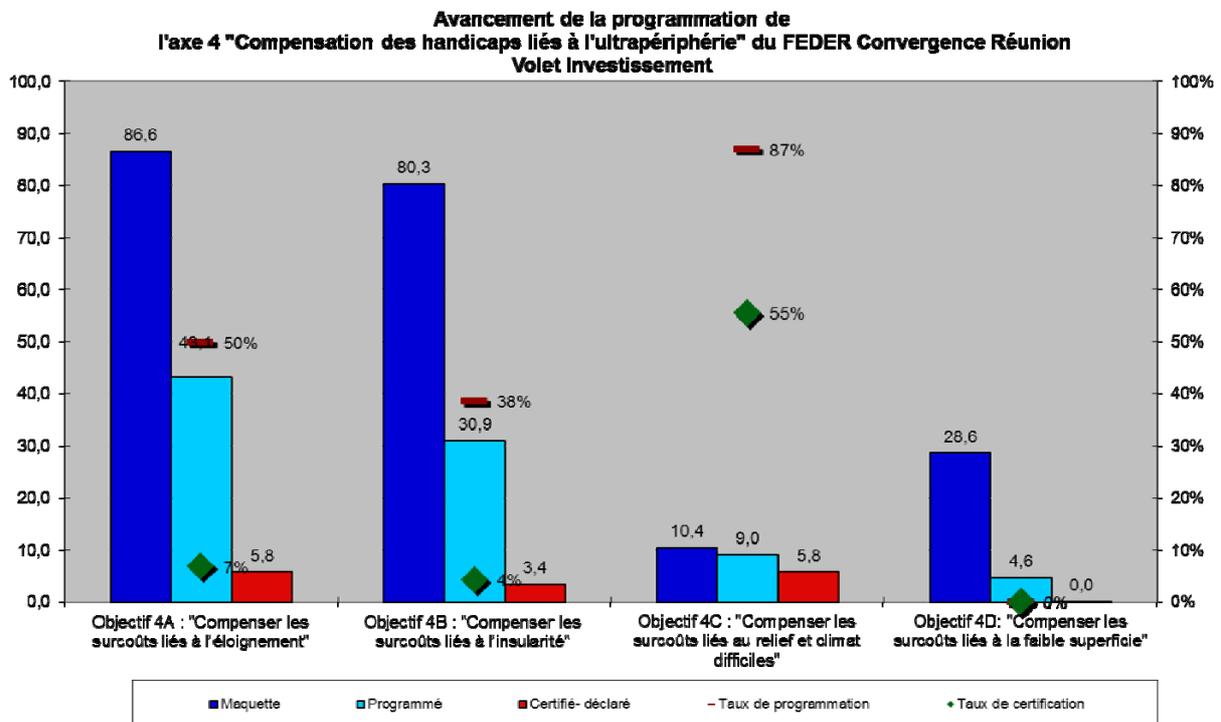
Objectif 4-d Compenser les surcoûts	INDICATEURS DE REALISATION				
	Superficie de terrains viabilisés en secteurs aidés	9,2 ha	-	35 ha sur 2007-2013	17 ha sur 2000-2006
INDICATEURS DE RESULTAT					



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

liés à la faible superficie	Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un agrément pour une installation en zones d'activités	19	-	20/an en moyenne sur 2011-2013	20/an en moyenne sur 2000-2006
	INDICATEURS D'IMPACT				
	Ecart de prix par rapport à la situation continentale	Sans objet	5/mois/m ² pour des ateliers / 9/m ² /mois pour les bureaux en 2013	6€/mois/m ² pour des ateliers / 10€/m ² /mois pour les bureaux en 2015	6€/mois/m ² pour des ateliers / 10€/m ² /mois pour les bureaux en 2007

Information sur l'avancement financier de l'axe 4 au 31/12/2012:





Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Programmation UE en millions d'Euros	Objectif 4A : "Compenser les surcoûts liés à l'éloignement"	Objectif 4B : "Compenser les surcoûts liés à l'insularité"	Objectif 4C : "Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficiles"	Objectif 4D: "Compenser les surcoûts liés à la faible superficie"	Total
Maquette	86,6	80,3	10,4	28,6	205,9
Programmé	43,1	30,9	9,0	4,6	87,7
Certifié- déclaré	5,8	3,4	5,8	0,0	15,0
Taux de programmation	50%	38%	87%	0%	43%
Progression de la programmation par rapport au RAE 2011	65%	318%	17%	35%	97%
Taux de certification	7%	4%	55%	0%	7%
Progression de la certification par rapport au RAE 2011	124%	62%	18%		55%

Au niveau de l'axe, la programmation a fortement progressé par rapport à l'année précédente (+ 97 %) pour atteindre le niveau de 43 % de la maquette. Ce niveau est modeste par rapport aux autres axes, mais les perspectives sont encourageantes pour les années qui suivent.

- ✓ **L'objectif 4A** : Avec un taux de programmation de 50 % en progression de 65 % par rapport à l'année précédente, cet objectif présente un retard qui peut être expliqué en partie par l'agrément tardif du régime d'aide relatif au soutien au fret le 21 mai 2008 seulement (circulaire d'application du 16 juin 2008) mais également par la nouveauté du dispositif qui a nécessité la recherche d'une procédure de gestion adaptée de la part des services instructeurs concernés. Néanmoins, le nombre de dossiers programmés au 31 décembre 2012 dénote une bonne dynamique de la mesure avec un rythme soutenu depuis 2011. La programmation devrait connaître une accélération en 2013 avec les opérations liées aux surcoûts télécom pour lesquelles une étude a été menée en 2011.
- ✓ **L'objectif 4B** : Les mesures Port et Aéroports contribuant à cet objectif ont la spécificité du rythme de programmation des projets d'infrastructures. Le rythme n'est pas linéaire, ainsi si le taux de programmation est de 38 % en progression de 318 % par rapport à l'année précédente avec les travaux supplémentaires sur l'aéroport Roland Garros. Les perspectives pour 2013 sont encourageantes avec la programmation de la phase 2 de l'extension du Port Est (montant prévisionnel UE de 37,75 millions d'euros).
- ✓ **L'objectif 4C** : Le taux de programmation de cet objectif s'élève à 87 % au 31 décembre 2012, la totalité de la mesure devrait être programmée à fin 2012 avec le dernier dossier de correction torrentielle de la ravine Roche à Jacquot à Salazie.
- ✓ **L'objectif 4D** : L'agrément récent (7 juillet 2010) du régime d'aide relatif aux zones d'activités à la Réunion a retardé sa mise en œuvre. Les premiers dossiers d'étude ont été programmés en 2011 portant le taux de programmation à 12 %. Avec les premiers dossiers correspondant aux travaux, l'année 2012 devrait voir un avancement significatif de cet objectif.

Le règlement FEDER impose une répartition à 50 % - 50 % entre la partie investissement et la partie fonctionnement de l'axe 4 « Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie ».



Axe 4 en M €	Investissement	Fonctionnement	Total
Maquette	102,7	103,1	205,8
Programmé	44,6	43,1	87,7
Certifié- déclaré	9,2	5,8	15
Taux de programmation	43 %	42%	43 %
Taux de certification	9%	6%	7 %
Rapport montants certifiés sur montants programmés	21 %	13 %	17 %

Au 31 décembre 2012 le taux de programmation est équilibré entre les parties investissement et fonctionnement.

- **La partie Investissement** présente un retard de programmation qui est consécutif à l'agrément récent (7 juillet 2010) du régime d'aide relatif aux zones d'activités à la Réunion et au fait que, par définition, le rythme de programmation n'est pas linéaire. Les perspectives pour 2013 sont encourageantes avec la programmation de travaux du Port Est.
- **La partie fonctionnement** est à un niveau en deçà du niveau de programmation attendu à ce stade, qui peut être expliqué en partie par l'agrément tardif du régime d'aide relatif au soutien au fret le 21 mai 2008 seulement (circulaire d'application du 16 juin 2008) mais également par la nouveauté du dispositif qui a nécessité la recherche d'une procédure de gestion adaptée de la part des services instructeurs concernés. Néanmoins, le nombre de dossiers programmés au 31 décembre 2012 dénote une bonne dynamique de la mesure avec un rythme soutenu depuis 2011.

3.4.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Les réflexions précitées sur l'avancement financier sont corroborées par des indicateurs qui traduisent une programmation insuffisante. Les éléments explicatifs de cette situation ont été développés plus haut.



Objectif 4-a : Compenser les surcoûts liés à l'éloignement

Il s'agit de soutenir les actions qui contribueront à soulager les entreprises des coûts supplémentaires imputables à l'éloignement. En effet, du fait de la distance importante qui sépare les entreprises locales du marché communautaire, celles-ci font face à des frais supplémentaires qui obèrent leur compétitivité.

Ainsi, les actions retenues seront principalement dirigées vers la baisse des coûts d'acheminement des intrants pour les entreprises locales ayant une activité productive et de leurs produits vers le continent européen. De même, les interventions visant à diminuer les coûts liés aux technologies de l'information et de la communication seront soutenues dans le souci de rechercher une certaine forme de continuité territoriale numérique.

Par ailleurs, dans le domaine particulier des déchets dangereux, La Réunion n'a pas accès aux centres de traitement nationaux. Compte tenu de l'éloignement et des contraintes réglementaires internationales en la matière, les entreprises sont obligées d'exporter ces productions vers des centres habilités à les traiter ce qui génère des surcoûts importants qu'il convient de compenser.

La Commission a approuvé le 20 mai 2008 le régime d'aides N 199/2007 concernant le soutien au fret dans les DOM

Le 16 juin 2008, le Secrétariat d'Etat chargé de l'Outre-Mer a publié une circulaire destinée aux quatre DOM explicitant les conditions de mise en œuvre du régime de soutien au fret, aide au fonctionnement visant à compenser les surcoûts d'éloignement donc de transport. À ce titre, la circulaire a notamment précisé l'interdiction de cumuler le bénéfice de la TVA non perçue récupérable (TVA NPR) et celui du soutien au fret pour un même produit, ce qui a contribué, de fait, à différer l'impact réel de l'intervention du FEDER.

Sur le plan local, le Comité Local de Suivi a approuvé, durant l'année 2008, les différents cadres d'intervention suivants :

- Acheminement fret – extrants

Il s'agit de compenser les surcoûts d'éloignement affectant les dépenses d'exploitation des entreprises locales, en matière d'acheminement par voie maritime ou aérienne de marchandises produites à La Réunion à destination de l'Union européenne.

- Acheminement fret – intrants productifs

Il s'agit de compenser les surcoûts d'éloignement affectant les dépenses d'exploitation des entreprises locales, en matière d'acheminement par voie maritime ou aérienne d'intrants productifs en provenance de l'Union européenne.

- Acheminement fret – produits phytosanitaires et engrais

Les interventions prévues visent à soutenir les unités de transformation et de conditionnement des engrais afin de compenser les surcoûts constitués par les frais d'acheminement. L'importation de produits phytosanitaires est également visée. L'année 2009 a vu la programmation des premiers dossiers.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Un régime d'aide spécifique pour l'aide au transport des déchets dangereux a été approuvé par la Commission en février 2010. Ce régime a pour objectif de compenser les coûts additionnels de traitement des déchets découlant de l'ultrapériphéricité de La Réunion, la plupart des déchets dangereux devant nécessairement être expédiés vers des filières spécialisées.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-a

Objectif 4-a : Compenser les surcoûts liés à l'éloignement											
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total	
INDICATEURS DE RÉALISATION (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)											
Capacité achetée sur les câbles sous marins bénéficiant d'un soutien public (en Mégabits par seconde)	Programmé	250	250	250	250	250	250	250			250
	Réalisé	-	-	-	-	-	-				-
	Objectif	2000 pdt 1 an									
	Situation de référence	10 pdt 1 an fin 2006									
Montant des surcoûts compensés en matière de soutien au fret (Données Cumulées)	Programmé	0	0	1,521 M€	9,05 M€	25,15 M€	42,31 M €				42,31 M€
	Réalisé	0	0	1,187	6,463	13,185	15,583				42,31
	Objectif	69 M€									
	Situation de référence										
Volume de déchets dangereux exportés pour le traitement	Programmé	0	0	0	0	6 724 tonnes	6 724 tonnes				6 724 t
	Réalisé	0	0	0	0	0	0				
	Objectif	4000 t/an en moyenne sur 2007-2013									
	Situation de référence	500 t en 2005									
INDICATEURS DE RÉSULTAT (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)											
Population desservie par un réseau à large bande concurrentiel	Programmé	-	-	-	-	-	-				
	Réalisé	-	95%	95%	98 %	98 %	-				
	Objectif	100 % en 2013									
	Situation de référence	95% en 2006									
Tarif de mise à disposition des capacités de câbles sous marins aux opérateurs (en € pour 1 mégabit d'une liaison louée de transport pendant un mois)	Réalisé	576 €	358 €	290 €	186 €	147 €	80 €				
	Objectif	100 € en 2013									
	Situation de référence	720 € en 2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)

Evolution de la valeur ajoutée du secteur industriel	Programmé										
	Réalisé	560 M€									
	Objectif	+ 20% en 2013									
	Situation de référence	612 M€ en 2003									
Nombre d'abonnés ayant accès à un réseau à large bande (ADSL 512 kbps minimum)	Programmé				-	-	-				
	Réalisé	84 000	91 000	102 000	-	-	-			102 000 à fin 2009	
	Objectif	140 000 abonnés fin 2013									
	Situation de référence	70 000 abonnés fin 2006									
Tarifs mensuels des offres haut débit des opérateurs	Programmé	47 €	47 €	47 €	47 €	-	-				
	Réalisé	39,90 €	39,90 €	39,90 €	-	-	-				
	Objectif	50€/mois pour du triple play 8 megamax d'ici fin 2013									
	Situation de référence	50€/mois pour un ADSL 1024 kbps en 2006									
Volume de déchets dangereux non traités par rapport au gisement de déchets dangereux à exporter	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	Réduction d'ici à 2013									
	Situation de référence	93% en 2005									

* démarche d'initialisation d'une baisse des coûts par l'intervention du FEDER sur l'année 2007, le relais devra être pris par le marché pour l'obtention d'un prix inférieur à débit équivalent ou d'une offre de services améliorée à coût égal



Analyse qualitative de l'objectif 4-a

- En 2012, soixante et onze opérations d'aide au soutien au fret ont été programmées et ont concerné principalement les intrants productifs pour un montant UE de 16,968 M€, soit un montant de surcoût compensé de 17,161 M€.
- Ainsi depuis les premières programmations en 2009, 107 entreprises différentes ont pu bénéficier d'une aide de soutien au fret que ce soit au titre des intrants, des extrants ou des phytosanitaires.
- 6 724 tonnes de déchets dangereux ont fait l'objet d'une aide au transport pour permettre leur traitement qui ne peut être assuré localement.

En matière d'indicateurs on peut constater que :

- Si la programmation relative aux dossiers de soutien au fret n'a débuté qu'en 2009 du fait de l'agrément tardif du régime d'aide correspondant, la dynamique croissante montre une appropriation progressive du dispositif par les entreprises.



Objectif 4-b : Compenser les surcoûts liés à l'insularité

Du fait de sa situation insulaire, les seuls moyens de communication de La Réunion avec l'extérieur sont les infrastructures portuaires et aéroportuaires. Il convient donc de soutenir le développement de ces secteurs pour, d'une part, répondre aux besoins liés à la croissance démographique, et, d'autre part, faire face à la concurrence des services identiques offerts par les pays de la zone.



Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-b

Objectif 4-b : Compenser les surcoûts liés à l'insularité											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
INDICATEURS DE RÉALISATION (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)											
Investissements réalisés sur la plateforme portuaire en vue d'améliorer sa compétitivité (quais et portiques)	Programmé	0	0	0	0	0	0				
	Réalisé	0	0	0	0	0	0				
	Objectif	90 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	83 M€ sur 2000-2006									
Investissements réalisés sur les plateformes aéroportuaires en vue d'améliorer leur compétitivité	Programmé	0	4,562 M€	10,531 M€	12,044 M€	16,245 M€	61,792 M€				61,792 M€
	Réalisé	-	-								
	Objectif	84 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	15,6 M€ sur 2000-2006									
Surface des aérogares	Programmé	27 550 m ²	27 550 m ²	27 550 m ²	27 550 m ²	28 450 m ²	28 450 m ²				28 450 m ²
	Réalisé	-	-								
	Objectif	32000 m2 en 2015									
	Situation de référence	27550 m2 en 2006									
INDICATEURS DE RÉSULTAT (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)											
Tonnage fret aéroportuaire annuel	Programmé	-	-								
	Réalisé	28 763	26 879 t	27 500 t	29 271 t	28 484 t	25 349 t				
	Objectif	40 000 t en 2015									
	Situation de référence	28 450 t en 2006									
Tonnage de marchandises transitant par la plateforme portuaire	Programmé	-	-								
	Réalisé	4,212 t	4,287 t	3,911 t	4,2 t	4,14 t					
	Objectif	4,9 millions de t en 2015									
	Situation de référence	4 millions de t en 2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)

Temps d'attente des navires pour cause d'encombrement portuaire exprimé sur l'année	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	400 h								
	Objectif	200 h en 2015									
	Situation de référence	440 h en 2006									
Nombre de passagers par an sur les plateformes aéroportuaires	Programmé	-	-	-	-						
	Réalisé	1 594 064	1 654 105	1 749 958	1 970 575	2 138 533					
	Objectif	1 700 000 en 2015									
	Situation de référence	1 420 000 en 2006									



Analyse qualitative de l'objectif 4-b

En 2009, des études de conception des aménagements d'infrastructures relatives au programme de développement aéroportuaire 2009-2015 ont été programmées. Celles ci ont porté notamment sur les investissements à réaliser quant au stationnement des avions, à la mise en conformité des installations avec le code de l'Environnement, à la stabilisation du littoral et de la carapace de la digue de protection de la piste 12-30 ainsi qu'au renforcement des pistes et élargissement des accotements (y compris ceux des taxiways).

Au titre de 2010, les investissements sur les infrastructures aéroportuaires se sont poursuivis par la réalisation d'études et de travaux pour l'adaptation des parkings avion pour permettre l'accueil des gros porteurs.

En 2011 ont été engagés les travaux de rénovation et d'extension de l'aérogare passagers du Syndicat mixte de Pierrefonds. Cette opération vise un double objectif : redimensionner les espaces de traitement des passagers tant au départ qu'à l'arrivée et améliorer l'offre de service combinant les niveaux de confort et de sécurité en respectant les ratios de surfaces recommandés pour les salles de livraison des bagages et d'embarquement. A la suite de ces travaux le nombre de passagers pouvant être traités simultanément au départ ou à l'arrivée sera de 350 contre 150 actuellement. Les travaux devraient être achevés au second trimestre 2013. La surface de l'aérogare passera de 1 950 à 2 150 m².

La première phase des travaux d'aménagement de l'aéroport de La Réunion Roland Garros a été programmée en 2012 pour un montant FEDER de 23,530 M€. Le projet dans son ensemble a pour objectif d'accompagner l'augmentation du trafic des passagers. Dans cette perspective les premiers aménagements programmés concernent :

- le renforcement de deux pistes ;
- l'élargissement des accotements des 2 pistes par une bande de 7,50 mètres de part et d'autre ;
- le renforcement des voies de circulation existantes Alpha, Bravo, Charlie ;
- la mise en conformité du balisage lumineux des infrastructures ;
- la mise en conformité du balisage diurne des infrastructures ;
- la construction et la mise en place d'un réseau de drainage et d'assainissement des eaux usées.



Objectif 4-c : Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile

La Réunion présente les caractéristiques du climat tropical et de la jeunesse du relief qui sont deux facteurs permanents de fragilité. Les sols sont très sensibles à l'érosion sur les pentes fortes des reliefs jeunes et escarpés qui imposent la concentration de la population sur les zones littorales. À cela s'ajoutent les épisodes climatiques – les cyclones – qui génèrent d'importants glissements de terrain et dont les passages pluvieux et les vents sont parmi les plus importants de la planète.

Ces contraintes naturelles fortes imposent des investissements supplémentaires, en comparaison des régions continentales, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, la lutte contre les pertes en sol et le maintien, comme le développement, des infrastructures de communication et de toute une économie dans les zones les plus enclavées des Hauts.

L'enclavement du cirque de Mafate, qui n'est desservi par aucune route, induit un surcoût pour l'évacuation et le traitement des déchets de ce site unique à fort potentiel touristique.



Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-c

Objectif 4-c : Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

INDICATEURS DE RÉALISATION (Objectif 4c : compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile)

Km de liaison de désenclavement sécurisé (Données Cumulées)	Programmé	0	0	0,35	0,35	4,035	4,035				4,035
	Réalisé	0	0	0	0	0	4,035				4,035
	Objectif	3 km en 2015									
	Situation de référence	0									
Investissements réalisés pour la protection des habitants et des biens dans les hauts (Données Cumulées)	Programmé	0	0	0,347	0,347	2,225	4,947				4,947
	Réalisé	-	-	-	-						
	Objectif	3 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	0,6 M€ sur 2000-2006									

INDICATEUR DE RÉSULTAT (Objectif 4c : compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile)

Nombre d'habitants bénéficiant d'une liaison de désenclavement sécurisée (Données Cumulées)	Programmé	0	0	2440	2440	7000					7 000
	Réalisé	-	-	-	-						
	Objectif	7000 hbts en 2015									
	Situation de référence	0									



Analyse qualitative de l'objectif 4-c

La compensation des surcoûts au titre des difficultés liées au relief et au climat a donné lieu en 2009 à la programmation de deux opérations concernant la sécurisation de liaisons supportant des contraintes particulières.

Cette sécurisation du réseau portée par le Département a concerné :

- la RD52 « route de Grand Ilet » - travaux de terrassement de talus, de sécurisation de la route et construction de soutènement.
- La RD48 « route de Salazie » - travaux de stabilisation et de sécurisation de la plateforme routière par la mise en œuvre de gabions.

En 2011, la sécurisation s'est poursuivie par la programmation de travaux de protection à Salazie au lieu-dit Plateau Wickers et sur la RD 48.

En 2010, des études ont été programmées pour la sécurisation de l'accès à Grand Galet dans les hauts de Saint-Joseph.

Les travaux de protection contre les glissements de terrain de grande ampleur dans le Cirque de Salazie ont été lancés en 2012.

Ainsi, dès la fin 2011, 7 000 personnes bénéficient d'une liaison routière sécurisée sur la RD 48 conduisant au cirque de Salazie, et la protection des habitants contre les mouvements de terrain est amorcée sur deux sites sensibles.

Par ailleurs, la délégation de service public pour la mise à disposition du réseau régional à haut débit Gazelle a été engagée en 2010 ce qui a contribué à faire évoluer à la baisse le tarif de mise à disposition des capacités SAFE en élargissant la concurrence entre les différents opérateurs.

En matière d'indicateurs on peut constater que les objectifs sont atteints



Objectif 4-d : Compenser les surcoûts liés à la faible superficie

Avec une superficie de 2 500 km², le territoire réunionnais présente un espace très limité, qui subit également les contraintes d'un relief tourmenté. Ainsi, la surface utile se réduit à 1 000 km², essentiellement située sur la zone littorale. Une forte pression foncière s'exerce sur cet emplacement eu égard aux besoins en logements d'une population en croissance et à la nécessaire préservation, dans le même temps, du foncier agricole.

Cette situation expose les entreprises réunionnaises à des surcoûts importants dans leur recherche de foncier et d'immobilier d'entreprise. En effet, la difficulté pour trouver le foncier et les coûts d'accès importants sont autant d'obstacles au développement du tissu industriel réunionnais. L'action du Feder permettrait ainsi de soutenir les entreprises locales en favorisant l'accès au foncier et aux locaux à des coûts proches de ceux de leurs homologues continentaux afin d'éviter que ce facteur n'obère leur compétitivité.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-d

Objectif 4-d : Compenser les surcoûts liés à la faible superficie											
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total	

INDICATEUR DE RÉALISATION (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)

Superficie de terrains viabilisés en secteurs aidés	Programmé	0	0	0	0	1,85	9,2				9,2
	Réalisé	-	-	-	-	-					
	Objectif	35 ha en 2007-2013									
	Situation de référence	17 ha sur 2000-2006									

INDICATEUR DE RÉSULTAT (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)

Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un agrément pour une installation en zones d'activités	Programmé	27	42	56	72	85	97				97
	Réalisé	27	42	56	72	85	97				97
	Objectif	20 / an en moyenne sur 2011-2013									
	Situation de référence	20 / an en moyenne sur 2000-2006									

INDICATEUR D'IMPACT (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)

Ecart de prix par rapport à la situation continentale	Programmé	nd	nd	nd	nd	nd	nd	5 €/9 €			
	Réalisé	nd	nd	nd	nd	nd	nd	5 €/9 €			
	Objectif	6€/mois/m ² pour des ateliers / 10€/m ² /mois pour les bureaux en 2007									
	Situation de référence	6€/mois/m ² pour des ateliers / 10€/m ² /mois pour les bureaux en 2007									



Analyse qualitative de l'objectif 4-d

Avec l'approbation du régime d'aide correspondant aux zones d'activités en juillet 2010, les premières opérations d'études et de travaux ont été engagées en 2011.

Sept études de faisabilité économique et deux opérations de travaux ont été programmées sur la période.

Sur le territoire de la commune du Port, l'étude porte sur la faisabilité de la réalisation de locaux artisanaux sur trois sites.

La ville de Saint-André accueillait en 2009 1233 entreprises artisanales soit 55 % des entreprises artisanales de la micro-région Est, aussi la commune a lancé une étude de faisabilité pour la création de zones d'activités économiques.

Pour offrir de nouveaux types de locaux adaptés pour les micro ou pré-entreprises sorties de l'incubateur, la Communauté intercommunale du Nord de la Réunion a engagé une étude de faisabilité et de programmation pour la réalisation d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises sur le site de la TECHNOR. Les entreprises concernées seront spécialisées dans le domaine des biotechnologies et pourront bénéficier d'une mutualisation de moyens en coopération avec le CYROI / Cyclotron.

Enfin, la commune de Saint-Louis a programmé une étude de diagnostic du tissu des entreprises implantées à la Rivière Saint-Louis et une analyse de la demande en foncier économique et en immobilier d'entreprise en vue de la création d'une zone d'activité artisanale.

Au titre de l'année 2012, la Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest a mené une étude pour définir les enjeux, le plan de composition urbaine et paysagère et les procédures opérationnelles relatifs au parc d'activité du secteur de Cambaie. Il s'agit de favoriser l'accueil d'activités économiques de type industriel et logistique sur une zone de 60 hectares déjà partiellement occupée.

Sur la micro-région Sud, les études opérationnelles de la ZAC à vocation économique « Pierrefonds aérodrome » réalisées de 2011 à 2012 permettront de définir les conditions de d'équipement d'une zone de 406 000 m². Une seconde opération porte sur l'étude de faisabilité et de programmation du parc des expositions de la Rivière Saint-Louis.

La majeure partie de ces études devrait être achevée à fin 2012, et devrait donc donner lieu pour partie à des opérations de travaux sur le programme actuel.

Enfin, la Commune de Saint-Benoît a engagé les travaux nécessaires à la réalisation d'un parc d'activité qui permettrait d'accueillir 19 entreprises artisanales appartenant principalement au secteur bois.

La seconde opération de travaux, lancée en 2012, vise à aménager une partie de la zone à vocation économique environnement (Eco Parc) située sur la Commune du Port. Sur cette ZAC d'une superficie de 35 hectares, des travaux de viabilisation seront réalisés sur une superficie de 7,35 hectares pour permettre l'implantation d'entreprises ayant une activité en lien avec le développement durable.



En matière d'indicateurs on peut constater que :

- le retard imputable à l'agrément tardif du régime d'aide se traduit par une programmation principalement orientée sur les études à ce stade. Le décalage ainsi observé entraîne une valeur de l'indicateur proche du tiers de la valeur cible ce qui est conforme avec une programmation différée de 3 années.

3.4.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face



4. Grands projets

Conformément à l'article n°41 du règlement (CE) N°1083 / 2006 du Conseil, tout projet, dont le coût total est supérieur à 50 millions d'euros, doit faire l'objet d'une décision communautaire au titre de la procédure « grand projet ».

Voici le stade d'avancement synthétique des dossiers grands projets enregistrés sur le logiciel communautaire SFC:

Projet	Date de dépôt du dossier sur SFC	Etat d'avancement
Irrigation du littoral Ouest	05/09/2011	Décision prise le 27 février 2013
Station d'Épuration du Grand Prado	29/02/2012	Décision prise le 7 novembre 2012
Pole Sanitaire Est	14/12/2012	Renvoyé pour correction
Route des tamarins Tranche 2	16/04/2012	Décision prise le 28 novembre 2012
Construction de la Nouvelle Route du Littoral sécurisée avec TCSP – Tranche 1	31/10/2012	Décision prise le 22 mai 2013

Par ailleurs, d'autres opérations qui n'ont pas encore débuté présentent des montants de travaux prévisionnels supérieurs aux seuils à partir desquels la procédure s'applique. Il s'agit notamment des opérations suivantes :

- L'extension du Port Est,
- Le programme d'extension de l'aéroport Roland GARROS,
- La zone d'aménagement aéroportuaire de Pierrefonds.

Ces opérations n'étant pour l'instant qu'au stade des études, aucun dossier « grand projet » n'a encore été adressé à la Commission de manière formelle.

Le tableau suivant indique les différents niveaux d'avancement des opérations concernées par la procédure « grand projet ».

Tableau d'avancement des grands projets

Projets	Avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
<i>Opérations nouvelles faisant l'objet d'une première procédure grand projet</i>		
Station d'épuration du Prado	<p>Les travaux de construction de la station d'épuration intercommunale de Saint-Denis / Sainte Marie sont autorisés par arrêté préfectoral du 26 octobre 2007.</p> <p>La CINOR a décidé de recourir à la procédure de la concession de service public pour la construction et l'exploitation de la station d'épuration du Grand Prado.</p> <p>La consultation des candidats est en cours et la remise des offres est prévue pour le 14 décembre 2009. La phase de négociation devrait avoir lieu entre les mois de janvier et de mars 2010. La signature du contrat de concession devrait avoir lieu fin avril 2010.</p> <p>Les études de conception à réaliser par le concessionnaire sont prévues entre les mois de mai et de septembre 2010.</p> <p>Les travaux de construction de la station d'épuration devraient démarrer en septembre 2010 et se terminer en octobre 2013.</p> <p>Après une période de mise en service, la livraison de la station d'épuration est prévue en février 2014.</p> <p>Cette opération, s'agissant de la construction de la station, a été programmée au CLS du 07 octobre 2010 pour un montant de 19,174 M€ de FEDER. Les opérations relatives aux postes de refoulement et canalisations de transfert ont été programmées en 2009 pour un montant global de 5,186 M€ de FEDER.</p>	<p>La CINOR a désigné en septembre 2009 un groupement de bureaux d'études chargé d'établir le dossier « Grand Projet ».</p> <p>La mission du bureau d'études a débuté en octobre 2009 par la rencontre des différents intervenants.</p> <p>Le dossier « Grand Projet » a fait l'objet d'une décision de la Commission européenne en date du 07 novembre 2012 sur la base d'un montant maximal de dépenses éligibles de 46 604 829 €</p>
Route du littoral	<p>Le projet de la Nouvelle Route du Littoral avec TCSP concerne la réalisation d'une nouvelle infrastructure mixte (route comprenant une emprise pour la circulation des transports en commun) de 12,3 km de Saint-Denis du PR1+000 coté « mer » et du PR1+150 côté « montagne » jusqu'au PR 13+400 à la Possession.</p>	<p>Le dossier « grand projet » a été transmis à la Commission via SFC en date du 31 octobre 2012.</p>

	<p>Il a été déclaré d'utilité publique le 7 mars 2012 pour un coût estimé à 1,66 milliard d'euros (valeur décembre 2010).</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 juillet 2011 : approbation du dossier d'avant-projet sommaire pour un montant de 1 660 M€; - 12 août 2011 : notification du marché de maîtrise d'oeuvre à la société EGIS ; - Fin novembre 2011 : remise du dossier d'Avant-Projet par le maître d'oeuvre ; - Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'opération a été signé par M. le Préfet le 7 mars 2012 ; - Approbation par la commission permanente de l'avant-projet le 15 mai 2012 ; - Remise du dossier Projet fin juin 2012 par le maître d'oeuvre. Son instruction est en cours pour une validation au second semestre 2012 ; - Second semestre 2012 : production par le maître d'oeuvre en cours des dossiers d'autorisation administrative avant travaux (DPM, DPE, CNPN) et de carrières, et des dossiers de consultation des entreprises les appels d'offres des principaux lots devant être publiés conformément aux échéances prévues avant fin 2012 et les autorisations devant intervenir en 2013 pour permettre le démarrage des travaux fin 2013 : <ul style="list-style-type: none"> - le dossier d'Occupation du domaine public maritime (DPM) a été transmis le 21 août 2012 à M. le Préfet pour sa phase d'instruction administrative ; - le projet a été présenté au comité permanent du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) le 12 avril 2012 et les dossiers de demande de dérogation est en cours de préparation, sur la base de nouveaux inventaires environnementaux actualisés et détaillés portant sur les espèces protégées (faune et flore) ; <ul style="list-style-type: none"> - Archéologie préventive : le diagnostic archéologique préventif a été engagé par l'INRAP, mandaté par le Préfet et, la DACOI pour le volet terrestre, et la DRASSM pour le volet sous-marin. Une dernière campagne de reconnaissances et de sondages sous-marins sera réalisée au second semestre 2012. Il devra conclure sur la nécessité ou non d'une campagne de fouilles archéologiques. <p>2012 est donc une année clé dans l'aboutissement du projet, ayant vu la réalisation des étapes cruciales telles la déclaration d'utilité publique des travaux, la conception détaillée des ouvrages et verra le lancement des premiers appels d'offres pour la réalisation des travaux, ceux-ci s'intégrant dans un planning extrêmement tendu de démarrage en 2013.</p> <p>Au titre du PO 2007-2013, seules les études et travaux préparatoires sont prévus.</p>	<p>Il a fait l'objet d'une décision de la Commission européenne en date du 22 mai 2013.</p>
--	--	---

<p>Pôle sanitaire de l'est (PSE)</p>	<p>Ce projet porte sur la création d'un nouveau bâtiment pour accueillir les activités du groupement de coopération sanitaire de l'Est Réunion et de ses membres. Porté par le GHER, il constituera le nouveau pôle sanitaire de l'Est et s'inscrit dans le cadre de la réorganisation de l'offre de soin à La Réunion, conformément au plan hôpital 2007). D'un coût prévu de 106 M€ (avec équipements), il fait l'objet d'un financement FEDER et d'une procédure « grand projet européen ».</p> <p>Ce dossier a été programmé en Comité Local de Suivi en date du 03 mai 2012 pour un montant retenu de travaux de 31,833 millions d'euros pour un coût total du projet 107,034 millions d'euros H.T.</p> <p>Travaux : ordre de service le 19 décembre 2007, démarrage effectif le 20 janvier 2008. Livraison prévue le 15 décembre 2011 (livraison sur quelques semaines).</p>	<p>Le Syndicat Inter Hospitalier de l'Est puis le Groupe Hospitalier de l'Est Réunion, maitre d'ouvrage, a désigné le 20 avril 2011 le cabinet RAMBOLL pour établir le dossier « grands projets ». la mission du cabinet RAMBOLL a débuté début mai 2011 par la rencontre des différents intervenants.</p> <p>Le dossier a été transmis à la Commission via SFC le 14 décembre 2012</p>
--------------------------------------	---	---

Opérations en poursuite des programmes précédents et ayant déjà fait l'objet d'une procédure grand projet

<p>Route des Tamarins</p>	<p><u>Pour mémoire, rappel synthétique des réalisations soutenues au titre du DOCUP 2000-2006 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes opérationnelles et travaux préparatoires - TOARC 1 (Terrassement, Ouvrages d'Art et Rétablissements de communication) – St Gilles / Trois Bassins - TOARC 2 (Terrassement, Ouvrages d'Art et Rétablissements de communication) - Trois Bassins / Ravine Fontaine à St Leu - OANC 1 (Ouvrage d'Art Non Courant) - Cap Lahoussaye à la Ravine Fontaine - Viaducs de la Savane – entre échangeur de l'Hermitage et la Grande Ravine <p><u>Réalisations prévues au titre du PO 2007-2013 :</u></p> <p>Le projet est achevé : l'ouverture à la circulation automobile est effective depuis Juin 2009.</p> <p>Les ouvrages soutenus au titre du PO 2007-2013 ont été sélectionnés au sein des différents ouvrages exceptionnels réalisés. La parfaite césure entre les programmes communautaires a été vérifiée. Les travaux retenus sont les suivants :</p> <p><u>Section 1 – Saint Paul / RD 10</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Marché de travaux du viaduc et de la tranchée couverte de Saint Paul (59,09 M€) <p><u>Section 2 – RD 10 / Etang Salé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tronçon Nord - lot 1 chaussées - RD 10 /Ravine Fontaine (38,91 M€) et Tronçon Sud - lot 1 chaussées - ravine Fontaine / Étang-Salé (33,87 M€) - OA exceptionnel Grande Ravine (43,50 M€) 	<p>Le dossier grand projet « 2007-2013 » a été réalisé sur la base d'une actualisation du dossier grand projet « 2000-2006 ».</p>
---------------------------	---	---

	<p>- OA exceptionnel La Fontaine (29,92M€)</p> <p>Le projet est achevé : l'ouverture à la circulation automobile est effective depuis Juin 2009.</p>	
<p>Transfert Est-Ouest</p>	<p>L'état d'avancement pour les travaux de la phase Salazie est le suivant :</p> <p>Les <u>prises d'eau de Salazie</u> (génie civil et équipements) ont été réceptionnées respectivement en janvier 2005 pour la prise de la rivière du Mât et en janvier 2007 pour celle de la rivière des Fleurs Jaunes et ont été confiées à en pré-exploitation au groupement SAUR-CISE Réunion dans le cadre du contrat de gérance du périmètre d'irrigation de l'Ouest.</p> <p>Les travaux de la <u>galerie amont de Salazie (8530 m)</u>, entre la Rivière des Pluies et Salazie, se poursuivent. Le percement a été réalisé en mai 2011 suite à la rencontre de trois zones aquifères importantes. Le génie civil sur le linéaire excavé à l'explosif est achevé sur le tronçon de Salazie. Il reste les revêtements de la galerie du côté de la Rivière des Pluies à achever (1700 m environ à bétonner) et à réaliser la remise en état des sites impactés par les travaux. La livraison de l'ouvrage est prévue pour fin 2014.</p> <p>La construction de la <u>galerie aval de Salazie</u>, entre Rivière des Pluies et Mafate, s'est achevée en décembre 2006. Les équipements de captage des venues d'eau rencontrées en galerie sont également opérationnels depuis la fin de l'année 2006. La galerie permet, dans l'attente de la livraison de la galerie Amont, de collecter les venues d'eau rencontrées lors du creusement vers les antennes d'irrigation en service ou qui le seront prochainement.</p> <p>La <u>conduite maîtresse – 2^{ème} tranche</u> (entre Saint-Gilles et Saint-Leu) a été livrée au cours du premier semestre 2006.</p> <p><i>Travaux d'équipement des périmètres prioritaires des antennes 4, 8, 6 et 3 :</i></p> <p><u>Antenne 4</u> : Travaux achevés depuis 1999</p> <p><u>Antenne 8</u> : les travaux liés à la réalisation de cette antenne, commencés en mars 2004, se sont achevés en décembre 2006.</p> <p><u>Antenne 6</u> : cette antenne, débutée en mai 2005, a été réceptionnée en juillet 2007.</p> <p><u>Antenne 3</u> : les travaux relatifs à cette antenne ont été engagés en juillet 2006, pour une mise en service mi 2008.</p> <p>En parallèle à ces aménagements, les études concernant les ouvrages restant à réaliser (antennes 1, 2,5 et 7, secteurs différés des antennes 8, 6 et 3, tranche F) se poursuivent.</p>	<p>Dossier grand projet réactualisé pour la période 2000-2006.</p> <p>Décisions adoptées le 13/03/09 puis le 26/06/2009 confirmant la participation communautaire à 98.796 M€ de FEDER et 50,95 M€ de FEOGA.</p> <p>Au titre du PO 2007-2013, le dossier « grand projet » a été soumis officiellement aux services de la Commission en 2011. Plusieurs échanges ont eu lieu en 2012.</p>

	<p><i>Travaux d'équipement des périmètres prioritaires des antennes 1, 2,5 et 7 :</i> Leur mise en œuvre s'échelonne entre 2009 et 2013. Sur les antennes restant à réaliser les travaux se dérouleront en deux temps : Une première tranche relative à la mise en place des conduites secondaires, réservoirs et stations de pompage et une seconde tranche relative aux réseaux tertiaires. Le planning prévisionnel est le suivant :</p> <p>Antenne 1 : Travaux de la première tranche achevés Antenne 2 : Travaux de la première tranche en cours (une partie de ces travaux a été réalisée en 2009) Antenne 5 : début des travaux de la première tranche en 2013. Antenne 7 : Travaux de la première tranche en cours de finition. Secteurs différés des antennes 3 et 8 en phase de lancement.</p> <p>Aujourd'hui, 4200 ha de surface agricole sont équipés, 12 millions de m³ d'eau distribués et 4 Communes de l'Ouest sont desservies.</p> <p>La gestion « Haute Préoccupation Environnementale » associée à ce projet reste de mise avec le partenariat d'un coordonnateur environnemental et une mission d'intégration environnementale, paysagère et architecturale. L'arrêté d'autorisation de captage des eaux rencontrées en galeries a été délivré en septembre 2006, après le déroulement des études d'incidence et de l'enquête publique. L'Office de l'Eau a engagé depuis 2006 les prestations d'observation de l'hydro système corrélé aux venues d'eau rencontrées dans les galeries de Salazie. Par ailleurs a été engagé un vaste programme de suivi et d'étude sur l'ensemble des préoccupations environnementales liées au projet : suivi de la qualité des eaux marines et continentales, protection d'espèces protégées, d'intégration de clauses environnementales dans les Documents de Consultation des Entreprises de travaux...</p>	
--	---	--

5. Assistance technique

La mesure 1-11 relative à l'assistance technique a été programmée fin 2012 à 33,1% soit 2 721 672,94 € (en données cumulées) sur une enveloppe de 8 234 774 €.

	FEDER programmé jusqu'en en 2012		FEDER prévu en 2007-2013
Assistance technique	2,7 M€ (1,8 M€ <i>jusqu'en 2011</i>)	33 % (22 % <i>jusqu'en</i> 2011)	8 235 M€

Sur l'année 2012, sept opérations ont été programmées pour un montant total de 932 059,37 euro au titre de l'assistance technique pour les volets, ressources humaines, missions et investissements. Il s'agit des opérations suivantes :

- trois opérations ressources humaines Etat (1) et ressources humaines Département (2). Le programme ressources humaines porte sur la prise en charge financière des personnels affectés à des tâches de gestion, de suivi et de contrôle des fonds européens au titre des programmes communautaires.
- trois opérations missions Etat, missions Département et missions Région. Le financement du volet mission de l'assistance technique par le PO FEDER permet aux personnes impliquées dans la gestion des programmes de participer à des réunions ou des séances de perfectionnement dans les thématiques liées directement à la gestion du programme ou dans les domaines qui y sont liés d'une façon plus large.
- une opération « premiers équipements DRRT pôle Europe ».

Le taux d'avancement de cette mesure devrait connaître à la mi-2013 une augmentation significative par la programmation des actions de la cellule europe AGILE (ressources humaines, investissements, missions, actions transversales et études), permettant ainsi de résorber le retard constaté en programmation. A noter toutefois, la remontée assez régulière des dépenses sur les actions programmées, avec un taux certification/programmation s'établissant à 61%.

6. Information et publicité

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds FEDER, FSE, FEADER et FEP visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'île de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication plurifonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeurs de l'Union européenne - Valoriser des projets exemplaires 	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communication. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens.

Au même titre qu'en matière de stratégie, de gestion ou d'évaluation, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi, un plan d'action plurifonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER. Il a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC le 29/05/08 pour les PO FEDER

Convergence, FSE et FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission en date du 2 avril 2008 envoyées via SFC le 5/06/08, une nouvelle version a été transmise le 10/07/08. Cette dernière version du plan de communication plurifonds 2007-2013 a été adoptée le 06/02/09 par la Commission (version novembre 2008).

Afin de suivre l'état d'avancement du plan d'actions de communication, un tableau de suivi a été mis en place, tableau qui est régulièrement présenté en CLS afin de tenir informé les partenaires Etat, Région et Département sur l'avancement des actions et discuter des orientations à prendre. Ce tableau permet de suivre l'avancement de chaque fiche action du plan de communication avec des indicateurs de réalisation.

A ce jour, 23 actions d'informations et de communication sur les 34 prévues dans le plan de communication ont été réalisées, soit un avancement du programme à 68 %.

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	<p><u>Opération réalisée lors du 1^{er} CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'organisation d'une conférence de presse, ➤ la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable. <p>Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV. Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.</p>
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	<p><u>Opération réalisée en novembre 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 1 000 exemplaires ➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE 	<p><u>Opération réalisée en juin 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Courrier de diffusion tripartite ➤ Réalisation de 500 clés USB ➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation de l'impact des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <p>Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à la Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre 2009 à 15h20, le 13 décembre 2009 à 11h30 et le 15 décembre 2009 à 22h30), « Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre 2009 à 20h00 et chaque séquences individuelles les mercredi et samedi du mois de décembre 2009 à 19h30. ➤ Remise aux membres du CNS, aux partenaires, relais...

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
2 - Supports grand public	Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe 	<u>Action réalisée en décembre 2009 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 000 stylos à billes ➤ 200 stylos « prestige » avec étui ➤ 2 000 blocs notes - Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public... <u>Action réalisée en novembre 2010 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 450 parapluies - Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...
	Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)	<u>Opération réalisée en décembre 2008 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 700 exemplaires, ➤ Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.
	Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site www.reunioneurope.org	Action en cours
3 - Site Internet	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	<u>Action en continu sur l'ensemble de la période depuis 2007 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour des textes réglementaires selon leur parution officielle : 54 documents mis en ligne depuis 2007, ➤ 207 cadres d'intervention étaient en ligne au 31 décembre 2011.

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
3 - Site Internet	<p>Refonte du site internet www.reunioneurope.org</p> 	<p><u>Lancement du nouveau site en octobre 2008</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 215 documents mis en ligne (au 31 décembre 2011) ➤ Plus de 27 000 visites (de janvier 2011 à décembre 2011) ➤ Plus de 110 000 visiteurs depuis 2007 <p><u>Action réalisée en novembre 2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de 2 modules déficients visuels : <ul style="list-style-type: none"> - agrandissement et réduction de la taille des caractères - audition des pages
	<p>Mailing ciblé pour chaque cadre d'intervention</p>	<p>Action en cours</p>
	<p>Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examen par le Comité de Suivi et le Comité Régional d'Evaluation</p>	<p>Action liée à la mise en œuvre du plan d'évaluation qui a été <u>initiée en 2009</u></p>
	<p>Mise en ligne des listes des bénéficiaires</p>	<p>Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS</p>
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	<p>Elaboration d'un guide de procédures des programmes 2007-2013</p>	<p><u>Action réalisée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (25814 téléchargements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012)

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Impression de 1000 exemplaires ➤ Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires et intégration au niveau des actes d'engagement
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013. A réaliser : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plaquettes spécialisées sur la base des programmes révisés en 2010
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion (accompagnement de la PFUE) 	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 9 mai 2008 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancés par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur. ➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 : <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage des travaux avec l'interview de M. Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008, - Participation au tournage des différents sujets et interviews - Diffusion en « prime time » ➤ Partenariat avec un bénéficiaire : l'Association Réusit – couveuse d'entreprises sur un reportage célébrant les 10 ans de l'association. (septembre 2010) ➤ Reportage de 8 mn dans Les Nouveaux Défis, sur « 20 ans de gestion de programmes européens à La Réunion ». (octobre 2010) ➤ Reportage de 3mn20 sur la prochaine programmation 2014-2020 dans les Nouveaux défis du mois d'aout (réalisé lors de l'instance de concertation du 24/08)

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
	<p>Rubrique Europe dans la presse spécialisée</p>	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation à la réalisation d'un article dans le magazine REUCCIR n°42 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion. ➤ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, parution sur le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat) <p><u>Action réalisée le 20 octobre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiqué de presse sur la mise en place d'un calendrier de dépôt des dossiers de demande d'aide à l'acheminement des intrants. (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale)
<p>6 - Relations presse</p>	<p>Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE</p>	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet) ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche- Développement-Innovation lors du CNS de décembre 2009 (deux reportages radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.) ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'égalité des chances et l'inclusion sociale lors du CNS de novembre 2010. (quatre articles presse dans la PQR locale, un article publié dans le magazine de la Région, quatre reportages vidéo sur internet et un reportage télé) ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine du Tourisme CNS de novembre 2012 (deux articles dans la PQR locale, deux reportages sur internet et un reportage radio)

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	Action réalisée par Eller lubrifiant sur ses futs métalliques pendant deux mois et demi auprès de ses clients
	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	Action à réaliser
	Présence de La Réunion sur/dans les supports de la Commission à travers des photos/panneaux	<p>Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes.</p> <p>Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR</p> <p>Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)</p> <p>Participation au forum communication du séminaire Convergence en Martinique du 27 au 29 avril 2010 (stand régional).</p> <p>Participation à l'élaboration de fiches-projets pour le nouveau portail des fonds européen, www.europe-en-france.gouv.fr.</p>

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse	<p><u>Opérations réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés ➤ Réalisation de 17 fiches projet ➤ 4 articles de presse, 3 reportages TV ➤ Réalisation de 9 fiches-projets pour le 9 mai 2011 (deux articles sur Internet, un reportage télévisé) ➤ Réalisation de 6 fiches projets supplémentaires pour le 9 mai 2012 (deux articles de presse écrite et deux articles sur internet) ➤ Mise en ligne d'une banque de 131 fichesprojets (octobre 2012) (1914 téléchargements d'octobre à décembre 2012) <p><u>Action à réaliser:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Constitution d'une banque de données multimédia sur les interventions de l'Union Européenne à La Réunion (diffusion auprès des services de la Commission et des ministères et sur le site internet) ➤ Constitution d'une banque de données sur les films et reportages réalisés (diffusion sous forme de prêt aux partenaires et relais)
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ; - de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...); - de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales. <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants)</p> <p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées ➤ 1 module « régimes d'aides » en collaboration avec la DEGEOM (environ 33 participants) <p>Pour 2010, plusieurs actions de formation réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 3 sessions de formation de base générale (CCIR, CNFPT et CCEE) ➤ 1 session sur le FSE pour un bénéficiaire ➤ 1 intervention sur l'Europe et le FSE pour le séminaire de l'association EFOI <p>Formation mise en œuvre dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une formation « sensibilisation aux indicateurs » en collaboration avec le cabinet Ernst&Young en mars 2010 (20 participants) ➤ 1 journée échange sur les procédures de gestion et sur la révision à mi-parcours en mars 2010 (environ 70 participants) <p>Pour 2011, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plusieurs sessions de formation de base générale sur l'Europe pour l'Institut de Formation des Ambulanciers, l'Ecole des Sages Femmes, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers...(une dizaine) ➤ Deux sessions de sensibilisation de la prise en compte de la commande publique en lien avec les Programmes Opérationnels les 25 et 26 octobre 2011 (environ 75 personnes) ➤ Une journée échange sur les procédures de Gestion le 28 octobre 2011 (environ 95 participants) <p>Pour 2012 : Réunion relative à la préparation des futurs programmes 2014-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une demi journée le 24 août 2012 (plus de 150 participants) - Plusieurs sessions de réunions de groupes de travail thématiques pour le diagnostic stratégique territorial (18 réunions et 305 participations)
--	--	---

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les actions de formation.
9 - Evénementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007, ➤ Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008, ➤ Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009. ➤ 20 ans de l'AGILE, du système de gestion des programmes communautaires lors du CNS de novembre 2010 ➤ Valorisation prioritaire du Séminaire Convergence du 21 au 23 novembre 2011 organisé avant le CNS ➤ CNS de novembre 2012
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en œuvre
	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	<u>Action en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action. (réunion du comité de pilotage)
Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	Action à mettre en œuvre	

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
9 - Evénementiels	Journées de visites de projets financés par l'Europe.	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inauguration de la route des Tamarins (feder) ➤ Inauguration de lycées et collèges (feder) ➤ Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga) <p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cérémonie officielle du percement du tunnelier de la galerie Salazie Amont dans le cadre de l'Irrigation du Littoral Ouest, ILO (feder) ➤ Journée de l'Europe "développement du monde agricole dans les hauts de Saint-Paul" le 24 mai 2011 (action de la mairie de Saint-Paul pour valoriser le soutien de l'UE au monde rural et inauguration du chemin Belmont) (deux articles PQR locales le 9 mai et un article le 25 mai 2011)
	Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	<p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration du cahier des charges de l'exposition et animation itinérante avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct. (réunion du comité de pilotage et rédaction du marché en cours)